DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13502 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | DIMANCHE 26-LUNDI 27 JUIN 1988

L'Afrique poubelle

Les nations industrialisées, qui viennent de consentir une remise de dette aux pays pauvres à Toronto, feront-elles par ailleurs des économies sur leur dos en se débarrassant chez eux de déchets industriels dont le stockage ou le traitement, en respectant les normes de sécurité normales, est de plus en plus coûteux ? La question est posée en Afrique, où ont éclaté plusieurs scandales qui mettent en cause des hommes d'affaires occidentaux et des responsables locaux.

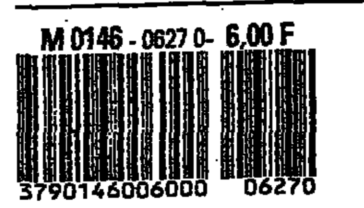
Le dossier a été ouvert en Guinée, quand la végétation a commencé à dépérir au-dessus d'anciennes carrières de bauxite. On a alors constaté que ce site servait à entreposer des déchets toxiques « importés » par une société mixte guinéo-norvégienne. Le consul honoraire de Norvège à Conakry a été arrêté au début du mois et les opérations de réembarquement de 15 000 tonnes de déchets, d'origine nord-américaine, semble-t-il, viennent de commencer. Officiellement, le gouvernement guinéen n'avait pas été informé de ce marché par les parties contractantes.

Ensuite, des affaires embarrassantes pour les autorités du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Congo ont été divulguées. Le gouvernement de l'ancien Dahomey avait conclu, le 12 janvier, avec une société de Gibraltar un contrat portant sur le stockage de millions de tonnes de « matières inertes, matières organiques complexes et boues industrielles » au tarif de 15 F la tonne. Peu après, une firme des Pays-Bas, pour éviter toute « publicité négative », renonçait à l'exécution d'un contrat relatif au stockage, au Congo, de 1 million de tonnes de déchets chimiques en provenance de la RFA et du Benelux.

Les exemples édifiants se multipliant, le Sénégal a décidé de réunir au mois d'octobre, à Dakar, une conférence internationale consacrée à ce nouveau péril. Le Nigéria avait été le premier à attirer l'attention sur ces problèmes au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba. Après avoir fait la morale à ses voisins, ce pays a découvert qu'il servait lui aussi de poubelle à l'Europe. Plusieurs personnes ont été incarcérées après que les médias eurent révélé l'existence de bien étranges dépôts, dont l'un contenait des fûts toxiques venus d'Italie.

Sur sa lancée, la presse nigériane, qui a joué son rôle d'informateur, en fait trop. L'ambassadeur de France à Lagos a dû démentir catégoriquement les informations d'un quotiden local, selon lesquelles la société française Cogema avait passé un « accord secret » avec le Bénin concernant la décharge de déchets radioactifs dangereux pour les pays voisins.

Bien que le Nigéria ait rappelé son ambassadeur à Rome, il paraît difficile d'incriminer directement les gouvernements occidentaux. Mais il appartient à ceux-ci de contrôler les activités de firmes confrontées au grave problème des déchets industriels, dont les nations développées ne veulent plus être le dépotoir. La corruption d'une partie de la haute administration africaine facilite la conclusion de marchés scandaleux, sans parler des autorités politiques tentées par certaines offres pour faire face à des fins de mois difficiles dans les pays les plus pauvres.



Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

Hanovre, nouvelle étape vers l'Europe monétaire

Le trente-neuvième conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, qui se tient les 27 et 28 juin à Hanovre, devrait marquer une nouvelle étape vers l'union monétaire de l'Europe. Il sera aussi le dernier de la présidence allemande, la Grèce prenant le relais à partir du 1er juillet.

Fini le temps des sommets marathons, des sommets psychodrames, où les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, tentant de réussir là où avaient échoué leurs ministres, jouaient, à coups de chiffres et de rapports d'experts, la survie de la Communauté ou du moins de ses projets essentiels. La CEE est sortie de la zone des tempêtes; l'avenir – le financement – est assuré pour cinq ans et les dirigeants européens pourront revenir au rôle qui est le leur : fixer les grandes orientations de la construction européenne.

Hanovre ne s'annonce pas pour autant comme un sommet tranquille. Ambitieuse jusqu'au bout, la présidence allemande aurait souhaité donner l'impulsion politique à un processus qui, à terme, devrait mener à l'union monétaire européenne. Cette question figure en bonne place au menu des entretiens. C'est logique : les progrès accomplis ces derniers mois vers l'intégration, et en particulier la décision portant sur la libération des mouvements de capitaux, appellent un renforcement du système monétaire européen pour parer à l'instabilité qui pourrait en résulter. L'achèvement du marché unique à l'échéance 1993 appelle davantage encore. Pourtant, comme chaque fois qu'il s'agit d'apporter une pièce majeure à la construction de l'édifice, les rangs sont désunis.

Les questions qui seront posées à Hanovre sont les suivantes : qui déterminera la voie à suivre en matière monétaire, selon quelle procédure, avec quel mandat précis ?

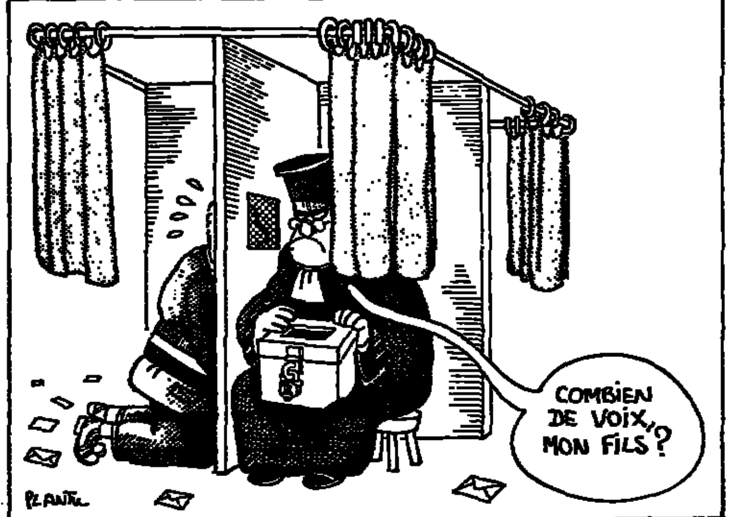
CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 4.)

Des irrégularités soumises au Conseil constitutionnel

Des dizaines de recours après les législatives

Quatre-vingt-neuf recours en annulation – un nombre record sous la Ve République – ont été déposés auprès du Conseil constitutionnel après les élections législatives. Ces requêtes concernent quelque soixante-quinze sièges, notamment dans plusieurs départements de la région parisienne et les Bouches-du-Rhône.



Lire page 5 les articles d'Olivier Biffaud, de Francis Gouge et de Michel Kajman.

Entretien avec le prochain président du Mexique

« Les élections du 6 juillet marqueront la fin du système de parti unique. »
PAGE 4

Jean-Paul II en Autriche

A Mauthausen, le pape interpelle « l'homme de douleurs », victime d'une « idéologie démente ».
PAGE 3

Fausses factures et prostitution

Des sociétés faisaient appel à des « accompagnatrices ».
PAGE 16

« Grand Jury RTL-le Monde »

M. Bernard Pons invité dimanche, à partir de 18 h 15.

Le sommaire complet se trouve en page 16

Un entretien avec Daniel Toscan du Plantier

Le cinéma « haute couture »

Daniel Toscan du Plantier, quarante-sept ans, producteur de films-opéras (« Don Giovanni », « Carmen », « la Bohème »), PDG des disques et des films Erato, vient d'être nommé président d'Unifrance film, organisme de promotion du cinéma français à l'étranger. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il estime que le cinéma « a un avenir considérable, qui est d'être la haute couture de l'audiovisuel ».

« Au moment même où sont publiés les derniers chiffres – alarmants – sur la chute de fréquentation dans les salles en France (baisse de 16,8 % pour le premier trimestre) (*le Monde* du 25 juin), vous êtes chargé de la promotion du cinéma français dans le monde...

– C'est peut-être parce que la situation est désespérée qu'on me confie cette tâche ! Non, en fait, la situation n'est pas désespérée, elle est nouvelle. Quand le cinéma français était riche de somptueuses vulgarités, il faisait beaucoup d'entrées. Depuis qu'il est beaucoup plus intelligent et raffiné, il en fait moins. Maintenant, la vulgarité est du domaine de la télévision. Le cinéma étant devenu une activité minoritaire, sa qualité s'est améliorée.

» Ce que nous avons perdu, c'est le cinéma populaire, en particulier comique. Mais n'expliquons pas la baisse de fréquentation par la baisse de qualité, c'est faux. Il y a certes un flot de films qui ne sont pas populaires, pas pour autant artistiques, ils n'ont plus de place nulle part. Et ils donnent le sentiment de la crise.

» Les films éminents, français ou d'origine française, qui restent suffisent à porter le drapeau de l'ambition du cinéma dans le monde. Encore faut-il que ceux-là soient mis en avant.

– Par Unifrance film ? Son image publique n'est pas très forte.

– On a oublié de vendre Unifrance en France, c'est vrai. Mais si vous allez à New-York et que vous dites : « *French Film Office* », tous les gens de cinéma sauront ce que c'est et en parleront avec chaleur.

Propos recueillis par DANIÈLE HEYMANN.

(Lire la suite page 9.)

Le dollar à 6,11 F

L'envol des marchés

Le dollar est redevenu la vedette des marchés financiers. Poursuivant la hausse amorcée au début de la semaine, il a crevé, vendredi 24 juin à New-York, les plafonds considérés comme des seuils psychologiques importants. Avec un gain dans la journée de 2,5 pfennigs, le billet vert cotait 1,8145 deutschemark, son plus haut niveau depuis octobre 1987. Il a également gagné 2 yens, et atteint 130,45 yens, son record depuis février. En hausse de 11 centimes, enfin, il a terminé à 6,11 F français.

L'amélioration de la balance commerciale, l'activité et le recul des anticipations inflationnistes outre-Atlantique ont contribué à doper le billet vert. Après le sommet de Toronto, les opérateurs ont aussi le sentiment que les autorités monétaires internationales sont favorables à ce redressement du dollar. De fait, les banques centrales n'ont pas engagé d'actions concertées pour freiner la hausse. Seule la Bundesbank est intervenue, et encore timidement.

Cette hausse du dollar a revitalisé les marchés des actions. A Wall Street, malgré des prises de bénéfices, l'indice Dow Jones a gagné près de 2 % sur la semaine. Francfort (stable) et Londres (+ 1 %) en ont moins profité. Paris, en revanche, a gagné 5 % en cinq jours. Seul Tokyo a quelque peu faibli (– 2,8 %).

(Lire nos informations pages 14 et 15.)

Il y a trente-cinq ans à Moscou

Ordre du jour : arrêter Beria

La relance de la « glasnost » en URSS, depuis le début de cette année, a permis aux historiens de se pencher sur les « taches blanches » du passé. C'est ainsi qu'on en sait beaucoup plus aujourd'hui sur l'un des épisodes les plus mystérieux des luttes pour le pouvoir au Kremlin : l'arrestation, il y a trente-cinq ans jour pour jour, de Lavrenti Beria, âme damnée de Staline et chef de la police soviétique de 1938 à 1953.

Dans la salle du Kremlin où les membres de la direction ont pris place autour de la longue table habituelle, bien peu savent pourquoi ils ont été convoqués, ce 26 juin 1953, pour une séance hors programme du présidium du comité central, nouveau nom donné au politburo l'année précédente. Malenkov préside, en sa qualité de chef du gouvernement (il n'y avait pas encore de premier secrétaire dans cette direction orpheline de Staline, mort trois mois plus tôt), il a à sa droite Khrouchtchev et Boulganine. Mais l'on attend son voisin de gauche : Beria est en retard et Khrouchtchev se demande ce que cela signifie. S'est-il douté de quelque chose ?

Mais non, le chef de toutes les polices soviétiques arrive enfin, plutôt guilleret : « *Quelle est donc la question à l'ordre du jour ?* », lance-t-il à la cantonade. Malenkov hésite, et c'est Khrouchtchev qui se lève d'autorité : « *La seule question à l'ordre du jour*, dit-il, *est l'activité fractionniste et antiparti de l'agent de l'impérialisme Beria. Il est proposé de l'exclure du presidium, du comité central et du parti et de le traduire devant un tribunal militaire. Qui est pour ?* » Le futur premier secrétaire du parti lève la main, mais il est précédé par Beria, qui cherche à s'emparer de sa serviette où se trouve sans doute une arme. Khrouchtchev la lui fait tomber des mains, sans pour autant sortir le revolver qu'il a lui-même pris la précaution d'emporter.

C'est la seule bagarre de la soirée : car au signal que Khrouchtchev vient de donner en appuyant sur une sonnette, six militaires ont fait aussitôt irruption dans la salle, deux par chacune des trois portes. Il y a là les maréchaux Joukov et Moskalenko, les généraux Batitski, Baksov et Zoub, le lieutenant-colonel Iouferev. Tous sont armés.

Certains membres du présidium ne sont au courant de rien, ils bondissent de leur siège. « *Du calme, camarades !* », crie Joukov, qui fait rasseoir tout le monde. Cette fois, c'est Malenkov qui parle : « *Je propose de reprendre l'examen de la question Beria. Il est un tel intrigant, il est si dangereux, qu'il peut faire n'importe quoi. Je propose donc de l'arrêter immédiatement.* » Le vote est unanime.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 2.)

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e] — OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Il y a trente-cinq ans

Ordre du jour : arrêter Beria

(Suite de la première page.)

Il ne reste plus à Joukov et à ses cinq militaires qu'à gagner la porte du fond, derrière Malenkov, encadrant leur prisonnier qu'ils tiennent en joue. Toute la « session » n'a duré que quelques minutes.

De longues intrigues ont précédé cet aboutissement. Lorsque Staline est mort le 5 mars 1953, le plus heureux, le plus « *euphorique* », diront tous les témoins, a été Beria. L'héritier officiel Malenkov est jugé faible, celui qui est pratiquement son numéro deux au gouvernement a toutes ses chances. Comme, ce jour-là, il a quitté le premier — avec Malenkov — la datcha de Kountsevo où les héritiers avaient veillé le corps du dictateur, Mikoian a glissé à l'oreille de Khrouchtchev : « *Beria est parti à Moscou pour prendre le pouvoir.* »

La crise ne mûrit en fait que dans la seconde quinzaine de juin, lorsque Beria ordonne à plusieurs divisions spéciales du ministère de l'intérieur, qu'il dirige, de *faire mouvement vers Moscou à partir* des régions centrales de la Russie d'Europe. Khrouchtchev, qui en a été averti, décide alors d'approcher les principaux membres de la direction pour leur expliquer qu'il faut se débarrasser de Beria.

Il n'a pas trop de mal avec Malenkov : malgré l'alliance que ce dernier avait scellée avec Beria, le chef du gouvernement « *avait peur de son petit ami* », dira plus tard le chef du parti. La tâche est plus difficile avec Kaganovitch, qui veut savoir ce qu'en pensent les autres avant de s'engager, et avec Vorochilov, qui se demande « *si cela ne va pas conduire à une guerre* ».

Khrouchtchev a, en tout cas, convoqué le 25 juin le maréchal Joukov, le vainqueur de Berlin, que l'on a sorti de sa semi-disgrâce à la mort de Staline pour en faire le numéro deux du ministère de la défense. Il l'informe qu'une arrestation de Beria est « *possible* » à la session du politburo du lendemain, et lui demande de recruter pour cela « *des généraux sûrs* ». C'est encore Khrouchtchev qui annoncera à ces derniers, à la toute dernière minute, la nature de leur mission, ajoutant : « *Sachez que si l'opération échoue, vous vous retrouverez tous ennemis du peuple.* ».

Un problème de pantalon

D'où viennent ces militaires que Boulganine a réunis le 26 dans son bureau ? Essentiellement de la région de défense antiaérienne de Moscou, jugée la plus sûre avec son commandant Moskalenko, présent lui-même en compagnie de son chef d'état-major (le général Baksov), de son commissaire politique (Zoub) et de son aide de camp (Iouferev). Seul le général Batitski représente la région militaire (tout court) de Moscou, qu'il commande en numéro deux : le commandant de cette région, le général Artemiev, est jugé peu sûr, car il a travaillé dans le passé pour le NKVD dirigé par Beria. Il sera d'ailleurs muté aussitôt après, et remplacé par Moskalenko.

Restait aussi à déjouer la surveillance policière qu'assuraient un peu partout les hommes de Beria. On commença par convoquer au comité central du parti les chefs de sa garde personnelle, les colonels Sarkisov et Nadorai, qui gardent sa maison de la rue Vspolny. Au lieu de l'« *entretien* » annoncé, ils sont aussitôt arrêtés et conduits à la prison de Boutyrki.

Mais le véritable obstacle était la garde du Kremlin, traditionnellement assurée par le MVD, et qui ne laissait passer que les grandes voitures Zil des membres du politburo. Quatre membres du commando, protégés des regards par les vitres fumées, franchissent les barrages dans la voiture de Boulganine, Joukov prenant dans la sienne le général Baksov. Une fois dans la place, le général Zoub est chargé d'établir une liste de cinquante officiers de confiance, toujours prélevés dans la région antiaérienne. Convoqués dans l'heure sous prétexte de « *conférence* », ils relèvent toutes les sentinelles du Kremlin. On s'arrange également pour que le reste du personnel ne soupçonne rien : un repas est servi à Beria et à son escorte pendant les longues heures qui suivent son arrestation, mais les serveurs doivent disparaître avant l'arrivée des « convives ».

Comment se comporte Beria ? Un peu abasourdi au début, il se ressaisit vite, « *conscient qu'il n'était qu'à quelques mètres du pouvoir réel : la distance qui le séparait du téléphone ou de la sentinelle la plus proche* », a rapporté le général Zoub. Conduit dans la « chambre de repos » du politburo, il se permet d'inviter aimablement les membres du commando à s'asseoir. « *Silence ! Ce n'est pas vous qui commandez !* », coupe Joukov.

Mais que faire lorsqu'il demande à aller aux toilettes ? Zoub se souvient alors qu'un bon moyen de neutraliser les criminels en détention « incertaine » est de couper bretelles, ceinture et boutons de leur pantalon. Ce qui est fait aussitôt : c'est en tenant son pantalon à deux mains que l'ex-premier policier d'URSS quittera le Kremlin et qu'il franchira pour la dernière fois la porte du Sauveur, serré dans une voiture avec tout le commando. Encore a-t-on attendu pour sortir l'heure la plus sombre de cette claire nuit de juin...



Ce n'en est pas fini de la clandestinité. Beria est d'abord interné à Lefortovo, mais pas dans la fameuse prison où il a envoyé tant de gens. On l'enferme dans un cachot d'un simple poste de police de la garnison de Moscou, vidé de ses prisonniers militaires. Huit jours plus tard, il sera transféré dans un autre local, un bunker souterrain enfoui sous un verger dans la cour de l'immeuble de l'état-major de la région militaire de Moscou.

Jeunes femmes kidnappées

Le local n'a pas servi depuis la guerre, les canalisations éclatent dès qu'on branche l'eau. Mais il y a là tout de même l'espace pour Beria et sa « suite ». Aux six officiers du premier groupe, et que dirige toujours le général Moskalenko, est venu s'ajouter le général Guetman, chef d'état-major des troupes blindées.

C'est là que les interrogatoires vont commencer, le 9 juillet, veille du jour où la *Pravda* annonce au monde stupéfait l'arrestation de ce nouvel « *agent de l'impérialisme* ». Le maître d'œuvre est Roman Roudenko, le procureur d'Ukraine ami de Khrouchtchev, qui va d'ailleurs être nommé, dès le 8 août, procureur général de l'URSS. Mais le vrai travail est fait par Guennadi Terekhov, chef de service à la procurature, et par son collaborateur Petr Tsaregradski. Roudenko se borne à viser chaque jour les procès-verbaux, qu'il remet ensuite à Khrouchtchev. Le total, en près de six mois, occupera plus de cinquante volumes.

Au début, Beria nie tout et se conduit mal. Il fait une grève de la faim pendant onze jours et lance un tabouret sur le colonel qui lui apportait à manger. Il écrit aussi une lettre à Malenkov pour lui rappeler leurs relations d'amitié. Mais un beau jour, comme Roudenko lui demande de reconnaître sa signature sous un document particulièrement compromettant, il craque. Il finira par signer tous les procès-verbaux.

Bien sûr, les crimes « politiques » ont la priorité, mais il y a aussi de sordides histoires de jeunes femmes kidnappées dans les rues de Moscou pour le plaisir du chef de la police. On a d'ailleurs trouvé dans la poche de ses gardes du corps, arrêtés le 26 juin, les numéros de téléphone de quatre de ces femmes, dont une jeune fille de seize ans qui a été violée. Le procureur Terekhov en identifiera plus de deux cents autres, dont certaines « *portaient des noms qui auraient pu provoquer des désagréments* ». A tel point que Roudenko perd patience : « *Il ne faut pas transformer une affaire politique en un scandale de mœurs.* » Plus tard, au cours du procès, Beria demandera qu'on lui épargne la lecture des procès-verbaux à ce sujet.

Comment les amis de Beria réagissent-ils à l'événement ? Pas si bien qu'on veut le dire, même aujourd'hui. Le général Zoub rapporte que, même pendant l'enquête, ses fidèles « *tentèrent beaucoup de choses pour brouiller les pistes, empêcher la révélation de nouveaux crimes de cet homme et qui étaient en même temps les leurs* ». Plus inquiétant, le même général reçoit des menaces anonymes, et il s'aperçoit un jour qu'un homme de la police a convoqué son chauffeur à la région antiaérienne de Moscou où il sert encore, en titre sinon en fait, pour savoir où lui, Zoub, passe toutes ses journées. Visiblement, des gens cherchent à découvrir où Beria est interné.

Le général Serov éconduit

Il y a aussi le curieux « incident Serov ». Pur policier, le général Serov occupe un poste de responsabilité au ministère de l'intérieur depuis 1946, après avoir organisé les déportations des Baltes, des Tatars de Crimée et d'autres populations pendant la guerre. Mais il a connu Khrouchtchev en Ukraine et il se verra confier la direction du comité de la sécurité d'Etat, le KGB, qui va être édifié sur les ruines du MVD de Beria en 1954. Or Serov est le premier personnage qui va tenter d'approcher Beria dans sa cellule de Lefortovo, le lendemain de son arrestation.

Il y est fort mal accueilli : la garde refuse d'ouvrir la grille d'entrée tant qu'il ne lui aura pas remis son arme. Il s'exécute après de longs palabres, mais refuse tout net d'interroger le prisonnier en présence de Batitski et de Zoub, comme l'a exigé Moskalenko. Il faut appeler Khrouchtchev au téléphone, qui arbitre finalement contre Serov : celui-ci repart sans avoir vu Beria. Il n'y aura plus aucun de ces « visiteurs », ni maintenant ni plus tard.

Peut-être pour limiter les dégâts, on n'alla pas très loin dans la recherche des culpabilités à tous les niveaux. Seuls les chefs par trop compromis avec Beria furent arrêtés, dont six furent jugés et condamnés en même temps que lui. Mais la police au sens large « *ne fut pas l'objet d'une purge particulière, on ne réduisit pas les effectifs* », rapporte Terekhov. Notons encore qu'il n'arriva rien à la famille de Beria, malgré les inquiétudes exprimées par ce dernier. Sa femme Nina Gueguetchkoria, géorgienne comme lui, avait, dit-on, une « *honnête réputation* », tout comme son fils, un ingénieur travaillant pour la défense, marié à une petite-fille de l'écrivain Maxime Gorki. Aucun d'entre eux ne fut poursuivi.

Accusé d'être un « agent britannique »

Le procès de Beria se déroula sur les lieux mêmes de sa détention, du 18 au 23 décembre 1953. Cinq jours seulement, c'est-à-dire trop peu, admet-on aujourd'hui. D'autant qu'il se tint à huis clos, en la seule présence du maréchal Konev, président du tribunal spécial formé par la Cour suprême, des autres juges, tous militaires, du procureur Roudenko et des mêmes six membres du commando d'arrestation. En outre, on s'était apparemment entendu pour ne pas parler de Staline... Ce qui n'empêcha pas Beria de s'abriter derrière les instructions de l'autorité supérieure, curieusement baptisée « *l'Instance* ».

Etrange également est l'accusation d'« *espion anglais* » maintenue contre Beria jusqu'à la fin et qui rappelait par trop les procès « bidon » des années 30. Il est vrai qu'on avait trouvé dans ses archives personnelles un document attestant que Beria avait appartenu aux services de renseignement du Mousavat, le mouvement nationaliste caucasien actif à Bakou en 1919, à une époque où les Britanniques exerçaient sur lui une forte influence.

Plus récemment, en pleine guerre, Beria aurait eu des contacts non autorisés avec des responsables de l'Allemagne hitlérienne. Le procureur Terekhov partit même interroger à l'étranger l'ancien ambassadeur à Moscou d'un pays neutre, grâce auquel ces contacts auraient été noués. Malheureusement, cet ambassadeur, tout en confirmant les faits, refusa de consigner tout cela par écrit, et son nom n'est toujours pas révélé aujourd'hui...

Beria fut fusillé, avec la plupart de ses comparses, le 23 décembre 1953. Selon l'un des rares témoins, Joukov, il s'était conduit « *en poltron* » devant la cour, mais il fit face « *la tête haute* » au peloton d'exécution.

MICHEL TATU.

Les sources

L'un des membres du commando chargé de l'arrestation, le général Ivan Zoub, a livré ses souvenirs en 1987 à un journaliste de *l'Etoile rouge*, le journal de l'armée, qui a publié trois articles les 18, 19 et 20 mars dernier. Il était temps, car le général, âgé de quatre-vingts ans, est mort le mois suivant. On s'est appuyé également ici sur les récits du procureur Terekhov (*Ogoniok*, n° 18, de 1988), du maréchal Joukov (*Ogoniok*, n° 16), enfin de Fedor Bourlatski, qui a livré certains souvenirs de Khrouchtchev (*Literatournaia Gazeta* du 24 février 1988).

Tous ces documents et bien d'autres sont accessibles sur les banques de données du système SOVT. Sur minitel, appeler le 3613, puis GCAMS et enfin BIOG ou EVTS, moyennant un code d'utilisateur fourni sur abonnement.

Voir, par ailleurs, *la Marche au pouvoir en URSS*, de P.F. de Villemarest (Fayard, 1969). Le même auteur vient de publier une histoire très documentée des services de renseignements militaires soviétiques, sous le titre *G.R.U.* (Stock).

Le voyage de Jean-Paul II en Autriche

Le pape a interpellé à Mauthausen l'« homme de douleurs » victime d'une « idéologie démente »

Les dernières étapes de la visite de Jean-Paul II en Autriche, qui s'achève le lundi 27 juin, devaient le conduire samedi à Enns, près de Linz en Haute-Autriche, puis dans le Sud, à Gurk, pour rencontrer des fidèles de Carinthie, de Styrie et de Yougoslavie (Slovénie). Jean-Paul II devait passer le dimanche à Salzbourg et conclure sa visite dans le Tyrol et le Vorarlberg.

VIENNE
de notre envoyé spécial

« En ce lieu, à Mauthausen, des hommes, au nom d'une idéologie démente, ont mis en place tout un système se fondant sur la haine et le mépris, a déclaré Jean-Paul II le vendredi 24 juin. *(...) L'Europe est sortie vaincue de cette expérience, l'une des plus terribles de son histoire, vaincue dans ce qui semblait être son héritage, sa mission... »*

Le pape s'est attardé à Mauthausen. Au terme de la deuxième journée de son voyage en Autriche, il a prolongé la visite des vestiges de ce camp de concentration où près de 185000 personnes ont été déportées et où 110000 ont trouvé la mort. Le pape s'est recueilli dans la chapelle qui garde le souvenir de Marcel Callo, militant breton des Jeunesses ouvrières chrétiennes, mort dans le camp, béatifié en 1987 et dont le frère était présent vendredi.

Jean-Paul II était accompagné par le chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky. Le président Waldheim, très présent la veille au côté du pape, n'était pas là. Les membres de la conférence épiscopale de l'Eglise d'Autriche, responsables de l'organisation de ce voyage, avaient préalablement précisé qu'ils s'étaient gardés de convier le chef de l'Etat à Mauthausen. Absence d'autant plus notable que, le matin même, M. Waldheim – ce qui était assez imprévu – avait tenu à se rendre à la messe célébrée à Trausdorf, près de la frontière hongroise, où il s'est fait applaudir par une partie de l'assistance.

A Mauthausen, Jean-Paul II n'a pas fait d'allusion particulière au passé de l'Autriche ni à celui de M. Waldheim. Seulement cette question lancée aux victimes qu'il a singularisées sous le terme d'*« hommes de douleurs »* pour rappeler les lamentations du prophète Jérémie. Pas plus qu'il ne mentionne l'Autriche, préférant mettre en cause l'Europe tout entière, Jean-Paul II n'a nommé ceux qui furent la grande majorité des victimes.

Quelques juifs, qui, revêtus de leurs châles de prière, tentaient de se joindre à la cérémonie ont été fermement écartés par le service d'ordre autrichien – ils étaient du petit groupe qui avait, la veille, à Vienne, manifesté avec Mme Beate Klarsfeld contre la réception du pape par M. Waldheim. Seule référence – peut-être – au peuple juif dans l'allocution prononcée à Mauthausen : *« Ici, la finalité était la mort, la destruction de tout être humain que l'on considérait comme un adversaire, mais aussi parce que cet être humain était « différent », voire tout simplement parce qu'il s'agissait d'un homme. »*

Cette omission, ou ce manque de précision, aura sans doute déçu les représentants de la communauté juive d'Autriche, qui avaient été reçus en audience par Jean-Paul II au début de la journée. M. Paul Grosz, qui préside l'organisation de la communauté, avait fait alors allusion à l'« affaire Waldheim » dans ces termes : *« Les circonstances en Autriche, au cours des deux dernières années, ont montré – à l'évidence, au moment de la visite du président au Vatican – que beaucoup d'Autrichiens ne se sont toujours pas confrontés à leur passé. Il est considéré comme patriotique de rester silencieux (...). Nous attendions de Votre Sainteté une déclaration publique, semblable à celle faite à Cologne* [lors d'un précédent voyage du pape en RFA], *au sujet des rapports de la nation avec son passé. » « Le peuple juif,* avait pour sa part déclaré Jean-Paul II lors de cette audience, *a droit à une patrie, comme n'importe quelle nation a ce droit en accord avec le droit international. Il en va de même pour le peuple palestinien, au sein duquel nombreux sont ceux qui sont devenus des réfugiés, sans abri. »*

Cinquante mille Hongrois

En milieu de journée, vendredi, le pape, qui, à l'exception de la Pologne, ne s'est encore rendu dans aucun autre pays de l'Europe de l'Est, a célébré la messe à Trausdorf, à quelques kilomètres de la frontière hongroise, non loin de celle de la Tchécoslovaquie. Moins nombreux que prévu (on en attendait cent mille), cinquante mille Hongrois étaient au rendez-vous, avec la « bénédiction » du gouvernement communiste de leur pays. Les autorités de Budapest avaient fait diligence pour faciliter le déplacement et montrer ainsi à quel point elles sont soucieuses d'entretenir les meilleures relations possibles avec l'Église. A tel point que la rumeur courait à Trausdorf d'un prochain voyage du pape en Hongrie...

Au total, quatre-vingt mille personnes étaient là, dont quinze mille Yougoslaves, pour la plupart venus de Croatie, et plusieurs groupes polonais brandissant la bannière de Solidarité. Mais seuls deux cents Slovaques avaient pu se joindre à la cérémonie, au prix de multiples difficultés qui illustrent les tensions existant actuellement entre les chrétiens et le régime communiste de Prague.

Quelle fête, hongroise surtout ! Dix évêques de l'église de Saint-Etienne entouraient le pape et, à perte de vue, une forêt de petits drapeaux tricolores. Chacun le sien, le paysan de la *Puszta* – en costume traditionnel – comme le prélat. Quelle vision que celle de ces prêtres et séminaristes en soutane, se drapant fièrement dans les couleurs de leur État aujourd'hui communiste !

Le pape a mis en parallèle *« la machinerie homicide de deux guerres mondiales, la persécution et l'anéantissement de groupes humains entiers, en raison de leurs origines ethniques ou religieuses, la course aux armements atomiques »* et *« la grande misère de nombreuses parties du monde »* avec l'avortement, l'euthanasie, la « sexualisation », l'alcoolisme et la drogue. Il a affirmé que c'était là les signes d'un monde sans Dieu. Et il a ajouté à l'attention de l'*« homme européen » : « L'Histoire nous apprend que les hommes et les peuples qui croient pouvoir se passer de Dieu sont toujours livrés aux catastrophes de l'autodestruction. »*

FRANCIS CORNU.

Paris rassure les pays arabes après le rétablissement de ses relations avec l'Iran

Le rétablissement des relations entre Paris et Téhéran ne modifiera pas la politique de la France au Proche-Orient, que ce soit dans les rapports bilatéraux ou les enceintes internationales, a indiqué, le vendredi 24 juin, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas. *« Nous continuerons d'être constants dans nos principes et dans nos amitiés et fidèles à nos engagements »*, a-t-il tenu à souligner lors d'un déjeuner avec les ambassadeurs arabes au lendemain du rétablissement des relations diplomatiques avec l'Iran et de la nomination d'un ambassadeur à Téhéran *(nos dernières éditions du 24 juin)*.

L'un des principaux intéressés, le gouvernement irakien, avait visiblement été rassuré auparavant par Paris puisqu'un haut responsable du ministère irakien des affaires étrangères s'est déclaré vendredi *« satisfait »* de l'évolution de la politique française. *« Nos analyses ajoutées aux assurances que nous avons reçues nous permettent d'affirmer que la France n'a pas changé de politique en ce qui concerne la guerre du Golfe. En ce sens, nous sommes satisfaits »*, a ainsi affirmé à l'envoyé spécial de l'AFP à Bagdad M. Nizar Hamdoun, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

« Le rétablissement de ses liens avec l'Iran ne concerne que la France. L'Irak n'a rien à lui reprocher, de même que nous nous abstenons de commenter les agissements d'autres pays dans le cadre de l'amélioration de leurs relations bilatérales avec Téhéran », a-t-il déclaré, précisant toutefois que l'Irak reste attentif à tout changement de politique des pays occidentaux (dans le Golfe).

Sans vouloir les nommer publiquement, M. Hamdoum a estimé que *« certains pays semblent prêts à s'engager dans des marchandages avec l'Iran pour la libération des otages occidentaux au Liban. Le fait est désormais évident que le régime de Téhéran est le cerveau de la politique sauvage des terroristes et des prises d'otages »*, a-t-il dit.

« Isolé et démoralisé, battu sur les champs de bataille, le régime iranien pense le moment venu de recueillir les bénéfices de cette politique et d'utiliser les otages comme une monnaie d'échange pour obtenir des armes et une reconnaissance diplomatique », a estimé le responsable irakien, qui a conclu : *« Nous ne pouvons approuver les termes de négociations qui dédouaneraient l'Iran de ces atrocités. »*

LIBAN

Poursuite des combats inter-palestiniens dans les camps de Beyrouth

Les combats qui opposent, depuis avril, des factions palestiniennes rivales dans les camps de réfugiés de la banlieue de Beyrouth se sont intentifiés en ces derniers temps. *Quatre personnes ont été tuées,* le vendredi 24 juin, dans le camp de Chatila, selon des sources concordantes.

Les partisans de M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont repoussé un assaut des dissidents pro-syriens d'Abou Moussa contre ce camp du sud de Beyrouth. Les deux parties ont échangé des tirs d'artillerie, de mortiers, de mitrailleuses et de lance-grenades.

« Le bombardement de Chatila est plus destructeur que la guerre entre Palestiniens et [la milice chiite libanaise] *Amal. Il ne reste plus que des combattants à l'intérieur »*, a déclaré un Palestinien par téléphone. *« En dépit de l'âpreté des combats, personne n'a gagné du terrain »*, a-t-il précisé.

Malgré un récent rapprochement entre M. Arafat et le président syrien Hafez El Assad, Abou Moussa demeure opposé à toute réconciliation avec le président de l'OLP. Depuis le début des affrontements, en avril, qui ont fait quatre-vingt-trois morts, douze cessez-le-feu ne sont pas parvenus à séparer les deux groupes rivaux. – *(Reuter.)*

La guerre du Golfe

L'Irak lance une nouvelle offensive pour reconquérir les îles Majnoun

Les forces irakiennes ont lancé, le samedi 25 juin, une offensive dans les îles Majnoun, partiellement occupées par l'Iran depuis plusieurs années et situées dans la région de Chatt Al-Arab (sud-est de l'Irak), a indiqué un communiqué de l'état-major cité par Radio-Bagdad. Selon ce communiqué, l'attaque a été lancée samedi à 3 h 45 locales, et les forces irakiennes avaient déjà réalisé samedi, en début de matinée, la première phase de leur opération qui vise à *« libérer »* la totalité des îles Majnoun. Ces îles, riches en pétrole et occupées par l'Iran depuis plusieurs années, avaient été partiellement libérées en 1987 par les Irakiens.

Cette opération est, selon le texte du communiqué, une continuation de l'offensive déclenchée le 25 mai dernier dans la région de Chalamcheh, dans le sud-est du front, et qui avait permis la reconquête, après une dizaine d'heures de combats, de cette zone occupée par l'Iran en janvier 1987.

L'offensive dans les îles Majnoun est la quatrième opération de ce type lancée par l'Irak depuis un peu plus de deux mois : le 18 avril, l'Irak avait repris la péninsule stratégique de Fao, dont une portion avait été occupée par l'Iran en février 1986. Cinq semaines plus tard, l'Irak récupérait les positions occupées par les troupes iraniennes dans la région de Chalamcheh. Le 14 juin, l'Irak avait annoncé une autre offensive dans le nord-est du front pour tenter de reconquérir plusieurs hauteurs stratégiques situées dans la province de Sulaimaniyeh, et dont dix-neuf ont déjà été libérées, selon Bagdad. – *(AFP.)*

URSS : la crise dans le Caucase

Grèves et manifestations se poursuivent au Haut-Karabakh

Manifestations et grèves se sont poursuivies, le vendredi 24 juin, à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, région à majorité arménienne enclavée dans la République soviétique d'Azerbaïdjan, a indiqué samedi la *Pravda*. La région est maintenant paralysée depuis plusieurs semaines, et l'armée y a été déployée depuis un mois.

Selon l'organe du PCUS, le conseil exécutif de la région du Haut-Karabakh a décidé, par le vote d'une résolution, de faire sécession de l'Azerbaïdjan. Cette résolution, adoptée mardi, est inconstitutionnelle, souligne la *Pravda*. Le Soviet suprême de la République d'Arménie s'était prononcé auparavant pour le rattachement du Haut-Karabakh à l'Arménie, tandis que le Soviet suprême d'Azerbaïdjan votait contre.

Dans la région de Massis, dans le sud de l'Arménie, où ont éclaté il y a une semaine des heurts entre Arméniens et Azéris, quarante-cinq Arméniennes ont été hospitalisées jeudi après avoir été intoxiquées par une fuite de gaz provoquée volontairement dans une usine textile, ont indiqué à l'AFP les autorités locales. La rumeur publique accuse des Azéris d'être à l'origine de cette fuite.

Par ailleurs, à Paris, le Parti Dachnag, l'une des principales organisations de la diaspora arménienne, a réclamé, vendredi, au cours d'une conférence de presse, la création d'une commission internationale d'enquête sur les pogroms anti-arméniens de février dernier en Azerbaïdjan. Le porte-parole du Dachnag a proposé que cette commission soit confiée à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Le Dachnag fait état d'un nombre de victimes très largement supérieur au bilan officiel, qui est de trente-deux morts, et affirme que des soldats soviétiques ont aussi été tués.

TURQUIE : le glissement de terrain de Trébizonde

Les sauveteurs sont pessimistes

Le glissement de terrain survenu le jeudi 23 juin à Catak, dans la région de Trébizonde (Trabzou), pourrait avoir fait jusqu'à trois cents « victimes », a annoncé vendredi le Croissant-Rouge, sans préciser s'il s'agissait de morts ou de blessés, et les sauveteurs sont pessimistes sur les chances de survie des personnes ensevelies.

La plupart des experts sur place avancent toutefois des chiffres moins importants allant de soixante à cent cinquante victimes, sans préciser le nombre de morts.

Jusqu'à vendredi après-midi, seuls trois corps avaient pu être dégagés. Vingt personnes étaient officiellement portées disparues et les autorités ont dénombré dix-huit blessés. Les secouristes ont appelé la population à des dons de sang.

Des sauveteurs ouest-allemands, arrivés vendredi sur les lieux de la catastrophe, ont estimé qu'il n'y avait que peu de chances de trouver des survivants. Le poids de la masse de terre et de gravats de 5 mètres de haut qui recouvre les cafés et le restaurant dans lesquels se trouvaient les victimes est tel qu'il a dû écraser tout ce qui se trouvait sur son chemin, ont-ils estimé. Même si des excavations existent sous cette masse, il est peu probable que des survivants puissent s'y trouver, car ils seraient déjà morts par manque d'oxygène, ont ajouté les sauveteurs.

Les secours sont encore compliqués par de nouveaux éboulements qui obligent les sauveteurs à interrompre de temps en temps les recherches. – *(AFP.)*

● **HONGRIE : M. Grosz à Moscou et Washington en juillet.** – Le nouveau numéro un hongrois, M. Karoly Grosz, fera le mois prochain une visite de travail en Union soviétique à l'invitation du Comité central du PCUS, a indiqué vendredi 24 juin l'agence Tass. Budapest avait précédemment annoncé une visite de M. Grosz à Washington prévue fin juillet. – *(AFP.)*

Marches nuptiales dans le palais de Brejnev

Un hôtel particulier de marbre blanc, que l'ancien premier secrétaire d'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev, avait fait spécialement construire à Bakou pour un numéro un soviétique, Leonid Brejnev, à l'occasion d'une visite officielle qu'il était venu y faire en 1982, a été transformé en « palais des mariages », lieu où, partout en URSS, les autorités consacrent les unions, a rapporté la télévision soviétique.

Le palais de marbre était inhabité depuis la visite de Brejnev, qui, dit-on, n'y avait d'ailleurs passé que trois jours.

En prenant cette décision, le comité central du PC d'Azerbaïdjan a été animé par un souci de *« justice sociale »*, a commenté l'agence Tass.

Il ne se passe désormais plus de semaine sans que l'ancien dirigeant, dont le règne est maintenant stigmatisé par l'expression *« période de stagnation »*, soit la cible d'attaques dans la presse soviétique. La plus récente a été publiée jeudi par le quotidien de l'industrie de la construction, *Stroïtelnaïa Gazeta*, où des responsables de cette époque accusent Brejnev d'avoir répandu la corruption comme méthode de travail et délibérément augmenté la production d'alcool pour compenser la pénurie des autres biens de consommation. – *(AFP, Reuter, AP.)*



Afrique

AFRIQUE DU SUD

Une loi va créer une nouvelle structure qui aura pour fonction de chercher comment associer les Noirs à l'exercice du pouvoir

Le gouvernement vient d'abattre ce qu'il considère être sa carte maîtresse pour la réussite des réformes. *« C'est la première fois dans l'histoire de notre pays,* a déclaré M. Chris Heunis, ministre du développement consitutionnel et de la planification, *qu'une loi est proposée avec pour objectif de jeter les fondations pour la participation de tous les Sud-Africains et de toutes les communautés au processus de gouvernement. »*

Ainsi a été présenté devant les trois chambres (blanche, métisse et indienne), réunies en session commune, le texte visant à créer une nouvelle structure qui aura pour fonction de rechercher une formule permettant d'associer la communauté noire à l'exercice du pouvoir *« au plus haut niveau »*. Une idée lancée en janvier 1985 par le président Botha sous le nom de « forum », reprise un an plus tard sous l'appellation de « conseil national » et qui vient finalement d'aboutir sous la forme d'un projet de loi ayant pour but de constituer une entité dont le nom définitif n'a pas encore été arrêté.

Cet organisme de concertation est destiné *« à barrer la route aux révolutionnaires »* par un *« système constitutionnel »* permettant de trouver une solution aux aspirations politiques de la communauté noire. Les débats se sont achevés le vendredi 24 juin. La loi devrait être votée séparément par les trois chambres vraisemblablement en août prochain lors d'une session extraordinaire.

Alibi ou étape importante ?

Ce conseil ne pourra pas tenir sa première séance avant la fin de l'année, puisque neuf de ses membres seront élus par des collèges électoraux issus des élections municipales prévues le 26 octobre. Ils représenteront de neuf à dix millions de Noirs urbanisés. Huit autres membres seront désignés par le chef de l'Etat. Les six dirigeants des homelands autonomes (les quatre indépendants sont de fait exclus) sont également supposés participer à cette nouvelle structure ; à ces dirigeants, il faut ajouter quatre administrateurs provinciaux, six ministres, plus les présidents des conseils des ministres, blanc, métis et indien. Au total, trente-six membres, sans les suppléants, parmi lesquels dix-neuf seront issus des rangs du Parti national au pouvoir ou seront des supporteurs de sa politique.

Il est déjà acquis que le « nouvel organe » ne sera pas au complet, puisque plusieurs chefs de homelands autonomes ont publiquement refusé leur participation, à commencer par celui qui a le plus de poids politique parmi eux, Gathsa Buthelezi du Kwazulu. Chef de la plus importante ethnie sud-africaine, les Zoulous, M. Buthelezi a annoncé son refus de s'y joindre, qualifiant cette structure d'*« inadéquate »*. Il a exigé, au préalable, la libération des prisonniers politiques, citant les noms de Nelson Mandela et de Zeph Mothopeng (Pan African Congress) et la dissolution du parlement tricaméral.

Quelle sera la représentativité des neuf Noirs issus du scrutin d'octobre ? La participation à ces élections sera sans doute faible en dépit d'une vaste campagne du gouvernement. Néanmoins, contrairement au projet initial, les anciens prisonniers politiques peuvent théoriquement se présenter, à condition de n'avoir pas été condamnés au cours des cinq dernières années.

Assemblée de béni-oui-oui, qui n'a guère de chances d'accoucher d'une formule satisfaisante de participation des Noirs au pouvoir central, ou étape importante vers la reconnaissance de droits politiques de cette communauté ? D'une manière générale, on prête peu de chance de succès à cet organe qui sera composé de gens bien-pensants et dont seront absents ceux qui sont considérés comme les véritables représentants des Noirs.

Si le parti majoritaire chez les métis, le Parti du travail du révérend Allan Hendrickse, a apporté son soutien au projet, le Parti conservateur l'a qualifié de *« dernier clou dans le cercueil des Blancs »*, et le Parti fédéral progressiste (PFP) a dépeint le conseil comme un organe où *« des gens faisant partie d'un système discrédité vont parler à d'autres qui en font également partie »*.

Pour le gouvernement, il s'agit du prolongement de la réforme constitutionnelle de 1983, qui a créé une Chambre indienne et une Chambre métisse.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● **ERRATUM.** – Une coquille s'est glissée dans l'appel de personnalités françaises en faveur d'un prisonnier politique au Maroc (*le Monde* du 24 juin). Lors de son procès, Abraham Serfaty s'est déclaré *« juif arabe, marxiste et propalestinien »* et non *« Palestinien »*.

La révolte dans les territoires occupés

Regain de violence en Cisjordanie

Un colon juif a été blessé à coups de poignard et au moins treize Palestiniens ont été blessés, le vendredi 24 juin, par balles, balles en caoutchouc ou par des gaz lacrymogènes en Cisjordanie occupée, a indiqué un porte-parole militaire israélien.

Deux Israéliens ont ouvert le feu sur la foule lorsque leur véhicule a été assailli à coups de pierres à Naplouse, et l'armée a dispersé une émeute palestinienne qui avait éclaté ensuite en faisant usage de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc, a rapporté Radio-Israël. L'armée a imposé un couvre-feu à Naplouse à la suite d'incidents, selon un porte-parole. Les deux Israéliens qui avaient ouvert le feu ont été légèrement blessés.

A Hébron, un colon juif, Yona Kaikin, a été poignardé par un Palestinien et a poursuivi son agresseur à travers un marché. Il a réussi à le blesser par balle à l'estomac, a précisé l'armée.

Ces incidents sont les plus graves depuis que la « direction » clandestine du soulèvement des territoires occupés a publié, mercredi, un communiqué appelant à l'intensification de la lutte contre les Israéliens. – *(Reuter.)*

Diplomatie

Les consultations du Caire

Début laborieux de la négociation entre Angolais et Cubains Sud-Africains et Américains

Commencée le vendredi 24 juin dans un hôtel du Caire, la troisième série de consultations sur le conflit angolais ont repris samedi après avoir connu un début laborieux. Notre correspondant au Caire, Alexandre Buccianti, nous indique que l'ouverture de la conférence a d'abord été reportée. La délégation angolo-cubaine voulait discuter avec les Américains des prises de position sud-africaines avant le début des négociations proprement dites. Les hommes de Pretoria en ont profité pour se rendre au cimetière du Commonwealth, situé dans la banlieue d'Héliopolis, pour déposer des fleurs sur les tombes des soldats sud-africains tombés durant la deuxième guerre mondiale en Egypte.

En fin d'après-midi, au terme de négociations quadripartites qui devaient durer deux heures, on pouvait voir autour de la piscine de l'hôtel les Sud-Africains assis à une grande table, à quelques mètres des Cubains et des Angolais, avec lesquels ils venaient d'avoir des discussions où l'entente n'avait visiblement pas prévalu.

Juste avant les discussions à huis clos, l'Afrique du Sud, par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, avait fait savoir très clairement qu'elle posait toujours le retrait des troupes cubaines d'Angola comme préalable à l'indépendance de la Namibie. Les forces sud-africaines et cubaines ont été renforcées le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie avant que les délégations ne reviennent à la table de discussions.

Les Etats-Unis jouent dans ces pourparlers un rôle de médiateur entre la délégation conjointe cubano-angolaise et les représentants sud-africains. Les deux précédents « rounds » de discussions, à Londres puis à Brazzaville, n'avaient donné aucun résultat concret.

L'élément nouveau est que les Angolais ne paraissent plus lier le retrait des Cubains installés chez eux à l'arrêt de l'aide américaine à l'UNITA, le mouvement rebelle dirigé par M. Jonas Savimbi. Dans une interview accordée au *New York Times*, M. Van Dunem, ministre angolais de la justice et représentant de son pays aux négociations, a déclaré que cette question *« n'est pas sur la table »* et qu'il conviendra de *« l'aborder une autre fois »*.

Aux Etats-Unis, M. Dukakis et quinze dirigeants noirs ont appelé à la cessation de toute forme d'assistance au mouvement de M. Savimbi, lequel se trouve actuellement à New-York. *« Il n'y a pas de solution militaire »* en Angola, a-t-il déclaré jeudi. Selon lui, l'actuel rapprochement entre Moscou et Washington a permis de faire des progrès dans les négociations, qui se trouvaient dans l'impasse depuis des années. *« Bien que nous ne soyons pas présents au Caire, nous sommes optimistes »*, a dit le chef de l'UNITA, ajoutant : *« Les Etats-Unis parlent pour nous. »*

Hanovre, nouvelle étape vers l'Europe monétaire

(Suite de la première page.)

La présidence allemande n'arrivera pas au sommet avec des propositions arrêtées, et pour cause. Ces questions font l'objet, en République fédérale même, d'un débat interne qui oppose notamment le ministre des finances et le président de la Bundesbank (plutôt partisans l'un et l'autre de confier cette affaire à un comité des gouverneurs des banques centrales européennes) à M. Genscher, le ministre des affaires étrangères, plutôt partisan, lui, de mandater un « comité de sages » animé d'une forte volonté politique d'aboutir.

Ces divergences inter-allemandes reflètent le débat inter-européen. La Commission a évidemment songé à une formule intermédiaire, qui a également les faveurs de la France, et qui consisterait à faire travailler ensemble ces deux comités. Reste à savoir avec quel mandat. Pour la Commission, il serait souhaitable que l'on parvienne, dans un délai d'un an, à un rapport portant à la fois sur les conditions nécessaires pour faire de l'ECU une monnaie unique et sur les obstacles à lever pour parvenir à la création d'une banque centrale européenne. Mais, entre les maximalistes qui donnent la priorité au principe de la création d'un tel organisme central et les oppositionnels farouches qui, comme Mme Thatcher, ne veulent pas en entendre parler, toutes sortes de nuances s'exprimeront à Hanovre.

On connaît le souci obsessionnel de la « Dame de fer » de garder les mains libres, son hostilité persistante (en dépit de l'évolution des milieux industriels et financiers britanniques) à l'entrée de la livre dans le SME. M. Jacques Delors l'a redit vendredi à Bruxelles : on n'imagine pas la libération en 1990 des mouvements de capitaux sans que la Grande-Bretagne ait *« éclairci sa position par rapport au SME »* ; on imagine mal, à terme, la livre restant dans l'ECU mais hors du mécanisme de stabilisation des changes du SME. Cette réserve britannique, a cependant ajouté M. Delors, *« ne constitue pas un obstacle à une décision de principe du sommet sur le renforcement de l'union monétaire. Il sera toutefois difficile de passer à l'acte tant que la Grande-Bretagne n'aura pas dit de manière nette si elle entend ou non adhérer au mécanisme »*.

La préoccupation de la France est qu'on aille de l'avant dans la construction de l'Europe monétaire. Elle veillera à Hanovre, comme la Commission, à ce que soit écartée toute procédure qui, d'une façon ou d'une autre, aurait pour effet d'enterrer durablement la question. On est prêt, à Paris, à promouvoir un accord sans le Royaume-Uni si besoin est, en partant du principe qu'il faut prouver le mouvement en marchant et qu'il est déjà arrivé aux Britanniques de monter dans un train parti plus tôt sans eux. Mais les Français se méfient aussi de ceux qui, en donnant la priorité à l'aspect institutionnel (la création d'une banque centrale européenne), risquent de bloquer purement et simplement tout processus.

M. Delors reconduit

On parlera aussi à Hanovre de l'Europe sociale, sujet cher à M. Jacques Delors, qui doit lui consacrer un exposé, en insistant notamment sur les mesures d'harmonisation nécessaires en matière de conditions de travail et de formation professionnelle.

Il sera question enfin, lors du dîner au coin du feu de lundi, du terme du mandat de M. Delors à la présidence de la Commission à la fin de cette année. Aucun doute ne subsiste quant au maintien de M. Delors à ce poste pour deux ans, la RFA (dont ce serait en principe « le tour ») ayant clairement confirmé vendredi qu'elle y était favorable. L'ampleur du travail accompli par la présidence de la Commission n'est contestée par personne, et chacun est conscient du risque inutile qu'il y aurait, si l'on souhaite réaliser dans les délais le marché unique, à changer en ce moment une équipe qui a largement fait ses preuves.

Parallèlement aux chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères des Douze se retrouveront à Hanovre pour une réunion de coopération politique. On peut compter sur M. Genscher, surtout au lendemain de la signature de l'accord général entre la CEE et le COMECON, pour insister sur le contenu concret à donner à cet accord-cadre et, plus généralement, sur les rapports à promouvoir avec les pays d'Europe de l'Est.

CLAIRE TRÉAN.

EN BREF

● **CHINE : une force spéciale d'intervention au Tibet.** — Pékin a décidé l'envoi au Tibet d'une unité de police armée spécialisée dans la lutte contre les émeutes séparatistes, a annoncé, le vendredi 24 juin, la radio chinoise. Le « détachement nº 2 », créé le 15 juin, *« doit être prêt à tout moment pour coordonner son action avec celle des organes de sécurité publique* [police] *en cas d'incident, pour donner des coups résolus aux séparatistes qui sabotent l'unité de la* mère patrie et *la solidarité entre nationalités »*, a déclaré le vice-président du gouvernement de Lhassa. — *(AP, AFP.)*

● **PAKISTAN : attentat à Peshawar : onze morts.** — Onze personnes au moins ont été tuées et plusieurs blessées, le samedi 25 juin, dans un attentat à la bombe dans un hôtel de Peshawar, a-t-on appris de source policière. L'hôtel, un immeuble de trois étages, s'est écroulé à la suite de l'explosion et de nombreuses personnes ont été ensevelies sous les décombres. Selon l'agence officielle pakistanaise citant le personnel de l'hôtel, les opérations de secours se poursuivent et il est à craindre que le bilan de l'attentat soit plus élevé. — *(AFP.)*

Amériques

MEXIQUE : un entretien avec le futur président

« Les élections du 6 juillet marqueront la fin du système de parti unique »

nous déclare M. Salinas de Gortari

MEXICO
de notre correspondant
en Amérique centrale

M. Carlos Salinas de Gortari sera élu président du Mexique le 6 juillet prochain. Il en est personnellement convaincu, mais se garde de tout triomphalisme, contrairement aux dirigeants de sa formation politique, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI). Les caciques du PRI refusent de reconnaître que la campagne électorale en cours marque la fin d'une époque, celle de la « démocratie dirigée » et de la fraude en faveur du parti au pouvoir depuis 1929.

« Les sondages nous accordent environ 60% des suffrages, mais j'espère, malgré tout, obtenir la majorité absolue » (deux tiers des voix, selon la Constitution mexicaine), affirme M. Salinas. En fait, le jeune candidat du PRI (quarante ans à peine) n'est pas obsédé par la majorité des deux tiers, que tous ses prédécesseurs sans exception ont obtenue.

Il sait que les temps ont changé au Mexique, et il veut, dit-il, *« tenir compte de cette nouvelle réalité »*. *« Le prochain scrutin,* ajoute-t-il, *marquera la fin du système de parti unique et par conséquent la reconnaissance du pluralisme démocratique. C'est le résultat de la crise économique des dernières années et des transformations sociales qu'elle a provoquées. Aujourd'hui, les citoyens sont mieux informés et veulent participer davantage à la vie politique. »*

Il rejette les accusations de fraude lancées par l'opposition, qui a dénoncé plusieurs cas suspects dans la préparation des bulletins de vote. *« Les partis d'opposition,* dit-il, *ont participé à l'élaboration de la liste électorale, et ils n'ont apporté aucune preuve concrète de fraude. De plus, nous avons depuis l'an dernier un nouveau code électoral qui permet l'accès des représentants des partis aux bureaux de vote pour vérifier le bon déroulement des opérations. »* L'opposition estime cependant qu'elle ne lutte pas à armes égales avec le candidat du parti, qui dispose de tout l'appareil d'Etat pour mener sa campagne.

De fait, l'organisation de la campagne de M. Salinas est impressionnante. Un avion le transporte d'un bout à l'autre du pays avec une équipe restreinte de conseillers ; cinq jets d'affaires sont utilisés pour toutes sortes de missions liées à la campagne, et un Boeing est à la disposition de la presse, qui le suit pas à pas et lui accorde dans l'ensemble une couverture plutôt positive, quand ce n'est pas carrément complaisante, comme dans le cas de la télévision. Les journaux d'opposition pratiquent, eux, l'autocensure et se gardent d'attaquer directement le candidat officiel. Même s'ils n'hésitent pas à publier des commentaires favorables aux candidats d'opposition.

M. Salinas sait que son projet de modernisation du système heurte les intérêts de l'énorme bureaucratie politique et syndicale qui est confortablement installée au pouvoir depuis plus d'un demi-siècle et ne voit pas la nécessité d'un changement. *« Le PRI,* dit-il, *devra changer s'il veut rester majoritaire. C'est vrai qu'il y a des risques, mais le plus grand serait de ne rien faire. Je ne propose pas une modernisation radicale, mais plutôt une réforme graduelle. Il ne s'agit pas de détruire le système, mais de le démocratiser. Le système politique mexicain a fait ses preuves au cours des soixante dernières années, en assurant la succession au pouvoir dans des conditions pacifiques. La grande majorité des pays ne peuvent pas en dire autant. »*

« Le centre progressiste »

Dans le Boeing-737 où il s'entretient avec nous, M. Salinas, simple et chaleureux, porte une veste de cuir, sans cravate, une de ses tenues préférées, contrairement à ses adversaires, MM. Manuel Clouthier (droite) et Cuauhtémoc Cardenas (centre gauche), qui sont presque toujours en costume-cravate. Il sourit lorsqu'on lui demande pourquoi il mène une campagne aussi intense, alors qu'il est sûr de l'emporter. *« Je cherche,* dit-il, *la communication directe avec les électeurs. Je fais la campagne électorale la plus intense de l'histoire du Mexique parce que je veux convaincre l'électorat que nous représentons l'option la plus sérieuse pour affronter les problèmes du pays. Les candidats de l'opposition parlent de démocratie, mais leurs projets n'ont rien de démocratique. C'est un retour au passé qu'ils préconisent. La gauche propose des formules qui étaient valables il y a cinquante ans ; la droite défend l'individualisme à outrance et veut supprimer une série de droits sociaux garantis par l'Etat. Quant à nous, nous représentons le centre progressiste qui cherche à moderniser le projet issu de la révolution de 1910 sur le plan politique et social, mais aussi sur le plan économique. »*

Les projets économiques de M. Salinas, qu'il a déjà eu le temps d'assumer au cours des dernières années en tant que ministre du plan, sont la principale cible des attaques du candidat de la gauche, M. Cardenas, qui a rompu avec le PRI l'an dernier pour se présenter à l'élection présidentielle. Il reproche à son adversaire de trahir la révolution mexicaine en voulant appliquer une politique économique inspirée par les Etats-Unis, en particulier sur le plan de l'ouverture des frontières et de la réduction du rôle de l'Etat par la vente au secteur privé de nombreuses entreprises nationalisées.

M. Salinas se défend de vouloir *« privatiser »* ou *« dénationaliser »* l'économie. Il préfère parler de *« désengagement de l'Etat dans les secteurs qui ne sont ni stratégiques ni prioritaires »*. *« Je ne vois,* dit-il, *rien de révolutionnaire ni de progressiste dans la présence de l'Etat dans la fabrication de chemises et de boissons gazeuses au détriment des efforts nécessaires en matière de santé, d'éducation et de logement : l'Etat doit être plus petit, mais plus fort. »*

Le dégraissage a commencé sous l'actuel président de la République, M. Miguel de la Madrid. L'opération la plus récente et la plus spectaculaire a consisté à déclarer la faillite de la Compagnie nationale aérienne Aero-Mexico, qui cherche un acheteur.

Sous la houlette de M. Salinas à la direction du Plan, la part du secteur privé dans le produit national brut a déjà été réduite de 30 % à 20 %. *« Nous garderons,* dit-il, *les entreprises des secteurs stratégiques comme le pétrole, l'électricité, les chemins de fer et la pétrochimie de base. Nous transférerons certaines sociétés et organismes sociaux aux municipalités. Quant aux entreprises inefficaces, nous nous en débarrasserons tout simplement. »*

M. Salinas ne veut pas confirmer le projet de vente de Telmex (Telefonos de Mexico) à la société franco-belge Alcatel, et de quelques autres qui seraient sur les rangs ;



mais il ne dément pas non plus. Le candidat du PRI reconnaît qu'il y a aussi des résistances dans le secteur privé, qui se plaint de l'ouverture des frontières aux produits étrangers.

La négociation et non la confrontation

La dette externe — 104 milliards de dollars — constitue aussi un obstacle à la croissance économique. Contrairement à la gauche, qui veut suspendre le paiement de la dette tant que les créanciers ne seront pas disposés à une véritable renégociation, M. Salinas prêche *« la négociation et non la confrontation »*. *« Si le service de la dette* [près de 30 % de la valeur des exportations totales du pays] *empêche la croissance de l'économie,* ajoute-t-il cependant, *nous cesserons de payer. Les Mexicains ne tolèreront pas que le paiement des intérêts de la dette mette en péril la possibilité de reprise économique qui est indispensable pour intégrer un million de jeunes par an au marché du travail. »*

M. Salinas espère que le futur président des Etats-Unis *« fera preuve de plus de souplesse et de réalisme que le gouvernement actuel pour trouver des solutions au problème de la dette, mais aussi pour améliorer les relations bilatérales sur trois points : le commerce, les travailleurs émigrants et la lutte contre le trafic des stupéfiants »*.

Il estime que la loi Simpson-Rodino adoptée l'an dernier par les Etats-Unis pour régulariser la situation de certains travailleurs illégaux *« ne tient pas compte de la réalité. Les Etats-Unis ont besoin des travailleurs mexicains ; il faut donc établir un dialogue sérieux entre nos deux gouvernements pour ordonner le flux migratoire et éviter des abus, d'un côté comme de l'autre »*.

La situation en Amérique centrale préoccupe aussi le candidat du PRI, qui craint *« une migration massive vers le Mexique de populations fuyant la guerre et la misère »*. Il préconise une sorte de plan Marshall, à l'initiative de l'Amérique latine, des Etats-Unis et du Canada, qui devront faire un effort concerté pour permettre le développement économique des pays d'Amérique centrale.

M. Salinas souhaite accorder plus d'importance que son prédécesseur à la politique internationale, mais il donnera la priorité absolue aux deux thèmes qui, selon lui, préoccupent le plus les Mexicains : la lutte contre l'inflation et le problème de la sécurité.

Sur le premier point le gouvernement a déjà enregistré quelques succès, puisque le taux d'inflation a été ramené de près de 14 % par mois en janvier à moins de 2 % en mai, mais le pouvoir d'achat a baissé de plus de 10 % en cinq mois.

Pour ce qui est de la sécurité, M. Salinas reconnaît que *« la corruption de certains corps policiers »* a atteint un niveau inquiétant : *« La population et la police elle-même exigent un nettoyage des forces de sécurité. »*

Le mois dernier, la « guerre des polices » a pris un tour dramatique avec l'assassinat par ses propres collègues d'un officier de la police judiciaire du district fédéral de Mexico, lui-même impliqué dans le meurtre du fils d'un autre officier. Cette affaire sordide a donné lieu à la destitution de dix des plus hauts gradés de la police judiciaire de la capitale.

A cette occasion, le ministre de la justice s'était également engagé à rajouter des lignes à la centrale téléphonique créée en novembre pour recevoir les appels anonymes dénonçant les abus commis par la police judiciaire. Tout un défi qui attend donc le futur président du Mexique.

BERTRAND DE LA GRANGE.

COLOMBIE

Un troisième ministre de la justice nommé en moins de deux semaines

Bogota. — Le président colombien Virgilio Barco a confié, le vendredi 24 juin, le portefeuille de la justice au sénateur Guillermo Plazas Alcid, avocat et ancien ambassadeur en Union soviétique. M. Plazas Alcid est la troisième personne en moins de deux semaines nommée à ce poste, depuis la démission de M. Enrique Low Murtra dans le cadre d'un important remaniement ministériel. Son remplaçant d'alors, M. Guillermo Giraldo, avait quitté ses fonctions le lendemain de sa nomination, son nom ayant été évoqué dans un scandale financier remontant à 1982. Le successeur, M. Jaime Bernal, était révoqué, lui, deux jours plus tard, pour s'être publiquement prononcé contre l'extradition aux Etats-Unis des trafiquants de drogue présumés.

Cette valse de ministres illustre la difficulté d'une telle tâche dans une Colombie ravagée par la violence et le trafic de drogue. En 1984, le ministre de l'époque, M. Rodrigo Lara Bonilla, avait même été assassiné par la Mafia.

Depuis le début de l'année, quatre meurtres collectifs ont été commis. Le 4 mars, vingt-quatre travailleurs d'une exploitation de bananes sont assassinés à Uraba, au nord-est, un mois plus tard, trente-six laboureurs sont tués dans la province de Cordoba, au nord, et le 21 avril vingt et un ouvriers, de nouveau à Uraba. Une vingtaine d'ouvriers dans une mine d'or du nord-est, militants et dirigeants du parti de gauche Union patriotique, ont récemment été enlevés puis exécutés. Les autorités attribuent ces massacres à des groupes paramilitaires parfois liés aux trafiquants de drogue, mais aucun de ces meurtres n'a été élucidé. — *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS : exportation illégale d'un matériau à usage militaire

Le gouvernement met en cause deux colonels de l'armée égyptienne

Le gouvernement américain a accusé, le vendredi 24 juin, deux colonels de l'armée égyptienne et trois Américains d'avoir comploté pour exporter illégalement des Etats-Unis un matériau utilisé pour la fabrication de missiles perfectionnés et du bombardier « invisible » américain. Selon les autorités, ce groupe, dirigé par un Américain d'origine égyptienne spécialiste des fusées, M. Abdelkader Helmy, formait un réseau international d'exportation de technologies sensibles vers l'Europe et le Moyen-Orient.

Le procureur chargé de l'affaire, M. David Levi, a indiqué que M. Helmy avait reçu 1 million de dollars de sources égyptiennes non identifiées pour son rôle dans cette affaire. Selon M. Levi, ce réseau devait exporter un composite de carbone très dur et dont la trace radar est très faible, utilisé dans la fabrication du bombardier « invisible » (Stealth) et du nez de missiles ultra-modernes. Les enquêteurs ont précisé que plusieurs centaines de kilogrammes de ce matériau avaient été stockés dans un bâtiment de Washington appartenant au gouvernement égyptien.

Environ 195 kilos ont été saisis vendredi à l'aéroport de Baltimore (Maryland), d'où la cargaison devait être acheminée vers l'Europe et le Proche-Orient à bord d'un avion militaire égyptien gros porteur C-130, a précisé M. Levi. La chaîne de télévision CBS a indiqué que l'appareil avait également été saisi par les douanes.

Selon le procureur, l'opération a débuté l'an dernier et était dirigé par un colonel égyptien basé à Vienne. Les deux colonels égyptiens accusés n'ont pas été arrêtés, l'un, M. Mohamed Abdallah, qui réside à Baltimore, ayant affirmé disposer d'une immunité diplomatique, et l'autre, M. Hussam Youssef, étant à Salzburg (Autriche). M. Levi a précisé que les autorités américaines tentaient de l'interroger en Autriche.

M. Helmy, employé de la firme américaine Aerojet Solic Propulsion, a été interpellé, ainsi que son épouse, Albia El Tayeb Helmy, et M. James Huffman, l'un des responsables des ventes de la firme aérospatiale américaine Teledyne, McCormick, Selph. — *(AFP.)*

● **Transfert de militaires américains des Philippines au Japon.** — Les Etats-Unis doivent procéder au transfert de quatre unités militaires, dont une composée de onze avions de combat, de la base aérienne américaine de Clark (nord des Philippines), à celle de Yokota au Japon, a indiqué, le vendredi 24 juin, un porte-parole militaire américain aux Philippines. Il a exclu tout lien entre ce transfert et la prochaine révision de l'accord entre les Philippines et les Etats-Unis qui régit les conditions d'utilisation par Washington des deux bases américaines de Clark et de Subic-Bay, et qui expire en 1991. — *(AFP.)*

Bourrage d'urnes, grattage de procès-verbaux, substitution d'enveloppes...

Fraude électorale, mode d'emploi

La fraude électorale est un mal aux formes multiples. Il n'y a pas une, mais des fraudes. Indépendantes les unes des autres, elles peuvent constituer un remarquable ensemble. Elles peuvent même être érigées en système frappé au coin du professionnalisme. Ces dernières années, des condamnations pour irrégularités ont placé des municipalités communistes de la région parisienne sous les feux des projecteurs. La lutte sérieuse contre les coups de pouce donnés à la souveraineté populaire a commencé voilà douze ans.

Mai 1976. Le tribunal administratif de Paris annule l'élection, au conseil général du Val-de-Marne, de Mme Nicole Garand. La candidate communiste s'était présentée dans le canton de Fontenay-sous-Bois, le troisième du département de la petite couronne parisienne. Motif : propagande irrégulière. Mme Garand fait appel et perd devant le Conseil d'Etat en décembre 1977. Elle sort néanmoins victorieuse d'un nouveau scrutin, mais, en avril 1978, le tribunal administratif annule à nouveau son élection. Cette fois, c'est pour fraude. Le procès-verbal du dixième bureau de vote de Fontenay est raturé : vingt voix ont été retirées à Marc Favas (CNI), candidat unique de la droite. Mme Garand a été proclamée élue avec sept voix d'avance.

En 1980, les électeurs du canton votent pour la troisième fois. Les présidents de bureaux ne sont pas désignés par le maire, conformément à la législation, mais par le tribunal de grande instance de Créteil. Mme Garand est battue de 382 voix. Fin d'un feuilleton de quatre années.

L'avocat qui défendit Marc Favas s'appelle Me Jean-Michel Baloup. Il est devenu l'un des spécialistes de la lutte contre la fraude électorale. Son engagement politique à droite n'est pas un secret.

Le cas de Fontenay-sous-Bois est important. S'il ne permet pas de dater le début de la fraude — elle est probablement aussi vieille que le suffrage universel, — il marque cependant une rupture. Pour la première fois, il fait apparaître clairement que la fraude n'est pas une *spécialité exotique*. En outre, il montre qu'il n'y a pas nécessairement prime à l'invalidé. Sans Fontenay, il n'y aurait peut-être pas eu la cascade des invalidations municipales qui a suivi.

Me Baloup recense trois types de fraudes. Celle du premier type se situe avant le scrutin. Abus de propagande et diffamation sont au menu. Peut s'y ajouter l'établissement de listes électorales erronées, bien qu'il s'agisse là d'une préparation du terrain pour la fraude du deuxième type. La *fausse propagande* laisse une grande marge d'erreur : gain d'électeurs inquantifiable, mais risque pénal minime en raison de l'anonymat. Ainsi, un faux tract à en-tête de M. Raymond Barre appelant à voter Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle et un document du même genre, signé de personnalités socialistes inconnues à Vitry, invitant les électeurs à voter Lajoinie au premier tour, ont été distribués dans le Val-de-Marne.

La fraude du deuxième type inclut toutes les anomalies dans le déroulement du scrutin. Le sommet est le « bourrage ». Il consiste en l'introduction illégale d'enveloppes dans l'urne, avant l'ouverture du scrutin et pendant sa tenue. La marge d'erreur diminue, car on connaît l'ampleur du « bourrage », mais le risque augmente. Prison possible.

Le « bourrage », maillon central

La fraude du troisième type concerne la proclamation des résultats. Avant toute chose, il s'agit de la correction des procès verbaux. La marge d'erreur est nulle, le risque gravit un échelon bien qu'on puisse penser qu'il n'est pas à la hauteur de l'acte. Alors qu'il s'agit à l'évidence d'un faux en écriture publique, passible de la cour d'assise, la Cour de cassation estime que le délit, en la circonstance, relève de la correctionnelle. *« Le turfiste est mieux protégé que l'électeur »*, se lamente Me Baloup. La prison ferme est pour le parieur, pas pour le fraudeur.

Ces trois types de fraudes forment généralement une chaîne dont le « bourrage » est le maillon central. Il permet de conforter un résultat qui, au besoin, peut être assuré par la fraude du troisième type.

Tout part donc des listes électorales. En ne radiant pas certaines personnes, notamment celles qui ont déménagé ou qui sont décédées, on se constitue un réservoir de voix indispensable pour de faux émargements et les « bourrages » afférents. Il suffit de conserver les cartes d'électeurs qui reviennent en mairie avec la mention postale *« inconnu à l'adresse indiquée »*. Dans un livre (1) qu'il a consacré au problème, M. Alain Griotteray, député UDF-PR, affirme qu'à Antony, entre les deux tours des élections municipales de 1983, les cartes revenues à la *mairie ont disparu dans la* proportion d'un tiers.

A La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), M. Roger Fontanille (RPR), qui a succédé à la mairie à M. Claude Roméo (PCF), a fait réviser les listes électorales : sur huit cents radiations, il a reçu douze réclamations.

L'informatique est un outil précieux. Elle permet de connaître les abstentionnistes notoires qui ouvriront la possibilité à certains électeurs d'avoir du civisme pour deux. Ou plus. Selon M. Roland Patrzynski, conseiller régional d'Ile-de-France (RPR), une personne se serait vantée d'avoir fait soixante-dix fois son devoir électoral lors d'un seul scrutin. Parfois, il arrive qu'un électeur « dormeur » se réveille. A Aulnay, en 1983, un citoyen s'est entendu dire qu'il avait déjà voté. *La nouvelle l'a surpris.*

Au fil des années, le « bourrage » s'est sophistiqué. Il a donné naissance aux « enveloppes kangourous » : plusieurs enveloppes électorales, contenant chacune un bulletin, sont glissées à l'intérieur d'une autre enveloppe du même type préalablement décollée, puis pressées ensemble, éventuellement avec un fer à repasser pour réduire l'épaisseur du « paquet cadeau ». Dix enveloppes peuvent, paraît-il, être ainsi amalgamées.

Plus grossier est le « bourrage » par introduction d'un lot d'enveloppes dans l'urne, quelques instants avant l'ouverture du scrutin, immé*diatement après que le président a* fait constater qu'elle était vide. La complicité de ce dernier est indispensable, car il se doit de refuser la réouverture de l'urne garnie. Le 12 mai dernier, M. Yves Drouin, premier adjoint communiste au maire de Limeil-Brévannes en 1982 et président du quatrième bureau de *vote aux cantonales, en a fait les* frais, six ans après les faits. Il a été condamné pour avoir *« juste avant l'ouverture du scrutin permis à M. Hager, suppléant d'un assesseur et employé communal, d'introduire subrepticement dans l'urne un paquet d'enveloppes, puis refusé de présenter le contenu de cette urne »*.

Il y a aussi les « urnes fendues ». Aux cantonales de 1982, à la demande d'un autre spécialiste de la lutte contre la fraude, Me Sylvain Garant, *un huissier avait constaté*, dans les onzième et trente-deuxième bureaux de Vitry, que des urnes, non conformes au règlement, laissaient un jour de plusieurs millimètres sur la face arrière, pouvant permettre le passage éventuel d'enveloppes. A la suite de cette péripétie, Me Garant avait créé « SOS élections ». Un *organisme mis en place par* le RPR, auquel s'est jointe l'UDF. Les responsables socialistes ont mis sur pied, eux aussi, un réseau de surveillance dont les membres communiquent à l'aide de l'euro-signal.

Pour être efficace, le « bourrage » est complété par de faux émargements. Dans l'hypothèse d'un mauvais ajustement — plus d'enveloppes que d'émargements, — la juridiction concernée abaisserait, en effet, le résultat au chiffre le plus bas et les voix *seraient retirées au* candidat arrivé en tête, soit dans le bureau de vote litigieux pour le Conseil constitutionnel, soit dans la circonscription pour le Conseil d'Etat.

La différence entre le nombre d'émargements et la quantité d'enveloppes, *« ce n'est que la mesure de l'imperfection de la fraude »*, ironise Me Baloup. Aux municipales de 1983, il a été dépouillé 1 626 bulletins de vote au bureau n° 19, à Antony, alors qu'il y avait 1 506 émargements. L'opposition municipale de l'époque avait dénombré, pour sa part, 1 442 électeurs tout au long de la journée.

« La double chance »

Plus fort que le « bourrage », il y a la *substitution pure et simple* d'un paquet de cent enveloppes. Après extraction de l'urne, les enveloppes sont regroupées par centaines qui sont introduites dans des enveloppes kraft dirigées vers les tables de dépouillement. Dans le brouhaha ou la bousculade, les enveloppes kraft peuvent être distraites au cours de *l'opération et remplacées par* d'autres préparées à l'avance, selon les vœux des fraudeurs. Cette méthode présente l'avantage d'éviter la falsification du cahier d'émargement ou du procès-verbal.

Dans un document rédigé par de bons observateurs de la ville d'Ivry, il est affirmé que vingt-deux sacs (*enveloppes kraft*) *répartis sur onze* bureaux de vote (la commune en compte vingt-huit) pourraient être considérés comme « suspects », lors de la récente élection présidentielle. Ces électeurs attentifs citent plusieurs exemples de sacs *« très suspects »*. L'un d'entre eux offre une étrange répartition : M. Lajoinie s'octroie 87 bulletins ; M. Chirac, 4 ; M. Barre, 3 ; M. Mitterrand, 3. Ce score partiel de 3 % est très éloigné des 21,6 % obtenus par le président de la République sortant dans ce *bureau. Peut-on croire que tous les* bulletins de tous les membres d'une invraisemblable cellule se trouvaient dans le même cent alors que, mécaniquement, les enveloppes sont quelque peu mélangées au moment où l'urne est vidée ?

Le dépouillement et la proclamation des résultats constituent le der*nier stade de la fraude. Lors du* dépouillement, l'atmosphère est souvent oppressante, électrique. L'intimidation n'est pas rare. Des incidents peuvent éclater à tout moment. Il est arrivé qu'un inconnu jette un paquet d'enveloppes sur une table. Dans une telle situation, personne ne voit jamais quoi que ce soit. A Fontenay-sous-Bois et à Antony, de peur de se voir mettre des enveloppes dans leurs vêtements, des observateurs se sont fait coudre toutes leurs poches afin *d'écarter toute accusation éventuelle* de fraude.

Dans son ouvrage, M. Griotteray reproduit le témoignage de Mme Patricia Painblanc qui décrit la confusion d'un bureau de vote aux municipales de 1983 à Aulnay. *« Le dépouillement a commencé avant la fin du comptage des enveloppes. Le cahier d'émargement a disparu de 20 heures à 21 h 20 et n'est réapparu que lorsque le nombre d'enveloppes a été connu. »*

Le dépouillement et le décompte des bulletins peuvent être mis à profit pour « invalider » certains bulletins. En effet, la moindre trace peut valoir nullité. Deux techniques qui *remontent à la « préhistoire* moderne » de la fraude sont de moins en moins utilisées : la mine de crayon glissée sous un ongle et le morceau de lard cloué sous la table. Au choix, c'est un trait ou du gras sur le bulletin !

La falsification des procès verbaux dans les bureaux de vote ou *dans le bureau centralisateur qui* est toujours la mairie, c'est *« la double chance »*, selon l'expression l'expression de Me Baloup. *« Une chance au suffrage, une chance au grattage »*, explique-t-il avant de conclure sa métaphore par le non moins célèbre *« c'est pas cher et ça peut rapporter gros »*. Quand les premières tendances sont connues, il est loisible de corriger la déviation des électeurs en cas de coup dur. On a déjà vu de vrais résultats effacés, de fausses voix ajoutées à l'un et autant de vraies soustraites à l'autre. Ne reculant devant aucun sacrifice sur l'autel du suffrage universel, des téméraires ont simplement et carrément inversé les résultats.

Villepinte, Villeneuve-Saint-Georges, Fontenay-sous-Bois, Sarcelles, Limeil-Brévannes, Noisy-le-Grand, ont ainsi décroché la palme. Lors des dernières municipales, Sar*celles a offert un éventail rare mais* complet d'anomalies : rectification des PV par bureaux et des résultats définitifs, imitation de signatures de l'opposition, inversion de résultats... mais le Corrector avait *laissé* visibles les anciens chiffres.

A Limeil-Brévannes et Noisy-le-Grand, on avait plutôt choisi le luxe sournois. Délicate attention, la mairie avait offert des stylos à bille de type particulier sans préciser, bien évidemment, que l'encre était effaçable.

Accessible depuis peu, un rapport d'expertise en écriture du professeur Pierre Ceccaldi, directeur du laboratoire de l'identité judiciaire, concernant les municipales de 1983 estime que *« les modifications de chiffres sur le procès-verbal du bureau centralisateur ont manifestement été réalisées par gommage des chiffres primitifs »* à Noisy-le-Grand. Dans le cadre de cette affaire, l'ancien maire communiste, Mme Marie-Thérèse Goutmann, a écopé de dix ans de privation de droits civiques. *L'affaire est en cassation.*

Une « TVA » spéciale

Les éventuelles falsifications sont faites à l'abri des regards indiscrets. Les témoignages rapportent le même genre de scénarios. Le maire s'enferme dans un bureau avec ou sans secrétaire général. Personne ne peut y pénétrer. Les curieux sont repoussés sans ménagement. Il est arrivé à l'un d'entre eux de rester avec la poignée de la porte dans la main. Dans une lettre au Conseil constitutionnel, M. Serge Doll (RPR), suppléant de M. Philippe Borderie (UDF) à Saint-Denis lors des dernières législatives, souligne que *« cette absence d'accès autorisé est un procédé porteur, s'il était répété ultérieurement, de risques de fraudes graves »*.

Toutes ces anomalies frauduleuses accumulées, ce qu'un maire communiste appelle dans un langage aussi imagé que codé *« la TVA »*, il ne reste plus qu'à annoncer les « résultats ». Pour les candidats floués, un long cheminement judiciaire commence.

Pour diminuer préventivement les risques, la droite et les socialistes, dont il est considéré dans les milieux communistes qu'ils fraudent tout autant, sinon à plus grande échelle, se sont dotés de réseaux et d'équipes *de surveillance censés être opérationnels* pendant la consultation. Des stages de formation sont organisés à l'intention des assesseurs et des délégués avant chaque scrutin. Un comité national de lutte contre la fraude (COFREL) projette un film vidéo, distribue des guides et organise des réunions d'information.

Aux yeux de Me Baloup, l'efficacité de cette panoplie est illusoire *« si on ne punit pas les fraudeurs de façon dissuasive »*. Avant cette dernière extrémité, on pourrait imaginer quelques modifications élémentaires du code électoral. Les urnes transparentes obligatoires élimineraient un premier risque, ou a tout le moins rendrait le « bourrage » plus périlleux. La faculté donnée aux électeurs de parapher eux-mêmes le registre municipal restreindrait les faux émargements. Bien qu'elle ne fournisse pas une garantie absolue, cette méthode est utilisée notamment pour les élections universitaires.

Il n'est pas excessif de demander que les cahiers d'émargement soient eux-mêmes d'un type normalisé n'inspirant pas la fraude et accessibles, sans drame, à tous les assesseurs. Il ne paraît pas admissible, par exemple, que le « préposé » aux émargements se trouve seul d'un côté de l'urne, contre un mur, alors que les trois autres assesseurs sont assis de l'autre côté de l'urne, énorme, comme ce fut le cas en plusieurs endroits encore aux dernières législatives. On peut espérer que les délégués des candidats, sans entraver le bon déroulement des opérations de vote, ne soient pas systématiquement empêchés d'exercer leurs fonctions. Il en va de même pour les membres des commissions de contrôle électoral.

Me Garant complète cette liste en suggérant que les assesseurs soient autorisés à relever le numéro de la carte d'électeur des personnes qui viennent voter. *« Des solutions existent pour éradiquer la fraude*, affirme-t-il, *mais les ministres de l'intérieur n'y ont jamais, jusqu'à présent, prêté une attention suffisante. »*

OLIVIER BIFFAUD et FRANCIS GOUGE.

(1) *La Fraude électorale de la gauche* (Editions Albatros).

Le cas de Vitry

Le constat des responsables socialistes de Vitry (Val-de-Marne) est aussi amer que brutal. *« Ou on fait quelque chose,* disent-ils, *ou on n'aura plus de délégués ni d'assesseurs pour contrôler le bon déroulement des scrutins. »* Pour la première fois, à l'occasion des législatives, il s'est mis en place sur leur ville, *selon eux, « une structure et une méthode de fraude »*.

La ville de Vitry est partagée en trois cantons. Le canton nord, rattaché à Ivry et au Kremlin-Bicêtre, fait partie de la dixième circonscription. Les cantons ouest et est forment, avec Alfortville, la neuvième. *Le premier tour de l'élection présidentielle a donné un état des forces qui a été utilisé méthodiquement, selon les socialistes.* Ceux-ci soutiennent que les présidences des bureaux de vote du « nord » ont été *« bloquées »* aux législatives pour des communistes, comme si, font-ils remarquer, *« on avait fait la part du feu en sacrifiant M. Mercieca »*. Il est vrai que le maire communiste de Vitry, député sortant, avait une circonscription difficile.

Ainsi, M. Alfred Rebel (PS), *qui avait toujours présidé le* bureau de l'école maternelle Eva-Salmon (n° 45), a été remplacé, *in extremis*, par M. Jacques Perreux, secrétaire général du Mouvement de la jeunesse communiste française (MJCF). Alors que dans le passé, les noms des présidents des bureaux de vote étaient communiqués le vendredi, ils n'ont été donnés, cette fois, que le samedi matin. Les responsables socialistes constituaient leur liste de délégués et d'assesseurs en fonction de cette « situation locale », porteuse de soupçons différenciés. *Ils en ont été empêchés.*

En effet, si la loi ne prévoit pas de date butoir pour le choix des présidences de bureaux, en revanche, il est fait obligation d'envoyer à la mairie, au plus tard le vendredi soir à 18 heures, le cachet de la poste faisant foi, les listes d'assesseurs et de délégués. Il est notable, dans ces conditions, que le canton nord ait *fait preuve d'un « civisme remarquable »*, avec un taux de participation de 65,67 %, alors que celui-ci a atteint seulement 58,33 % dans les autres cantons.

Le bureau 45 du président Perreux, qui a traditionnellement *le plus faible taux de participation*, s'est offert le chiffre record de 71,90 %. Le candidat communiste, M. Jean-Claude Lefort, *premier secrétaire de la fédération* de M. Georges Marchais, y a obtenu 42,82 %. Il a fait 21,37 % dans le bureau du lycée Jean-Macé situé dans le même quartier.

Au bureau de vote n° 42, installé dans l'école maternelle Henri-Wallon, la participation a été de 79,11 %. M. Lefort a flirté avec la majorité absolue : 47,33 %. Ce bureau était présidé par M. Gérard Mazet (PCF). Au premier tour de l'élection présidentielle, M. Mazet présidait le bureau de vote n° 10, à l'école primaire Eugène-Cotton, dont le résultat a été annulé par le Conseil constitutionnel. M. Lajoinie y avait recueilli 24 % des suffrages et un écart de cent trente-cinq voix *avait été constaté entre* les émargements et le pointage.

Les résultats de neuf bureaux avaient été annulés en France à l'occasion du premier tour présidentiel dont deux à Vitry et un à Villejuif.

F. Go.

Le contentieux après les législatives

Le Conseil constitutionnel saisi de quatre-vingt-neuf recours en annulation

Quatre-vingt-neuf requêtes ont été adressées dans les délais (dix jours après la proclamation officielle des résultats) au Conseil constitutionnel ou lui ont été annoncées par des télex émanant de préfets après les élections législatives des 5 et 12 juin.

En 1981, les deux tours de scrutin des 14 et 21 juin avaient été suivis de soixante-cinq requêtes. Cinquante et une élections avaient alors été contestées dont sept par deux ou plusieurs requêtes. Les recours portent cette année sur plus de 75 sièges. Certains recours englo*bent des départements entiers.*

Toute comparaison avec le renouvellement de l'Assemblée en 1986 est rendue difficile en raison du mode de scrutin appliqué en cette occasion (proportionnelle à un tour dans le cadre départemental). Les recours avaient alors porté sur des listes entières. Vingt-six listes *avaient été contestées. Seules les* élections en Haute-Garonne et en Haute-Corse avaient été annulées. Après les élections partielles, la Haute-Garonne avait de nouveau fait l'objet d'un recours qui n'avait pas été suivi d'effet.

En 1981 avaient été annulées les élections dans la première circons*cription de la Marne, dans les 2e et* 12e de Paris et dans la 4e de Seine-et-Marne.

Trois des quatre-vingt-neuf requêtes de cette année ont déjà été tranchées : les élections de MM. Jean-François Mancel et Guy Desessart dans les 1re et 2e circonscriptions de l'Oise ont été annulées (*le Monde* du 23 juin).

De nombreuses élections de députés communistes sont mises en cause : celles de MM. Jean Tardito (Bouches-du-Rhône, 9e), Marcelin Berthelot (Seine-Saint-Denis, 2e), de Mme Muguette Jacquaint (Seine-Saint-Denis, 3e), de M. François Asensi (Seine-Saint-Denis, 11e), ce dernier faisant l'objet de deux requêtes.

Les élections de MM. Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis, 7e), Georges Marchais, secrétaire général du PCF (Val-de-Marne, 11e), Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine, 1re), Gustave Ansart et Alain Bocquet (19e et 20e du Nord), André Duroméa (Seine-Maritime, 8e), Robert Montdargent (Val-d'Oise, 5e) et Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne, 10e) sont également attaquées.

Dans les Bouches-du-Rhône, département placé sous les projecteurs de l'actualité pendant toute la campagne législative, M. Bernard Tapie, candidat d'ouverture de la *majorité présidentielle, conteste* l'élection de M. Guy Teissier (UDF-PR) dans la 6e circonscription, comme il l'avait annoncé dès le lendemain du second tour. Me Jean Roussel (FN) remet en cause l'élection de M. Philippe Sanmarco (PS) dans la 3e, et M. Laurens Deleuil (UDF) celle de M. Henri d'Attilio1 (PS) dans 12e circonscription. L'élection de Mme Janine Ecochard (PS, 5e) est contestée à la fois par son adversaire du Front national, M. Gabriel Domenech, et par M. Maurice Toga, candidat malheureux du RPR au premier tour.

De quelques jours à plusieurs mois

A Paris, les élections de deux députés socialistes, MM. Daniel Vaillant et Jean-Christophe Cambadelis (19e et 20e) sont déférées au Conseil constitutionnel. MM. Edouard Frédéric-Dupont (CNI, 3e), doyen d'âge de l'Assemblée, et Jacques Toubon (RPR, 10e), font aussi l'objet d'une contestation.

Mme Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis, 9e), figure parmi *les députés qui voient leur élection* contestée par deux requêtes.

Outre M. Toubon, les principales contestations portant sur des élections de députés RPR concernent MM. Alain Carignon (Isère, 1re), Georges Tranchant et Patrick Balkany (2e et 5e des Hauts-de-Seine), Michel Giraud (Val-de-Marne, 5e).

Dans la quatrième circonscription de l'Essonne, la candidate socialiste, Mme Nicole Morichaud a déposé un recours en annulation contre l'élection de M. Pierre-André Wiltzer (UDF), *qui l'a battue le 12 juin de* 39 voix (*le Monde* du 15 juin).

Le Conseil constitutionnel examinera dans des délais variés ces requêtes. Quelques jours peuvent suffire lorsqu'elles n'appellent aucune instruction ; plusieurs mois peuvent être nécessaires lorsqu'une instruction contradictoire est nécessaire.

MICHEL KAJMAN.

L'exemple Tapie

Pour tenter d'obtenir l'annulation de l'élection de M. Guy Teissier, UDF-PR, qui l'a devancé de 84 voix le 12 juin dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône, M. Bernard Tapie affirme que 746 des 1 026 suffrages nuls du second tour correspondent à des enveloppes vides, ce qui les rend invérifiables.

Ce fait a du reste entraîné une observation de la commission de recensement des votes, qui a noté que *« les enveloppes portent rarement la signature des scrutateurs »*. Dans treize bureaux de vote, tous les suffrages déclarés nuls sont des enveloppes vides. Dans les *autres bureaux, à cinq exceptions* près, c'est le cas de bon nombre de suffrages nuls.

Il est évident, aux yeux de M. Tapie, *qu'« une part importante des bulletins déclarés nuls a été détruite »*. Le candidat battu fait encore observer qu'au *premier* tour 429 bulletins nuls avaient été relevés alors que le nombre de votants n'a progressé d'un tour à l'autre que de 10 % environ.

M. Tapie conteste d'autre part la validité des résultats calculés dans un bureau de vote (n° 966). Dans ce bureau, M. Teissier est crédité de 609 suffrages et M. Tapie de 287 voix, alors qu'au terme du dépouillement avait été rendu *public un écart de 170 voix seulement*. Le procès-verbal de ce bureau aurait été modifié frauduleusement, affirme M. Tapie.

Le candidat de l'« ouverture présidentielle » relève encore l'utilisation de procurations irrégulières au cours du second tour et invoque les effets sur le déroulement du scrutin de plusieurs faits qui l'ont précédé : attentat contre sa permanence, recours par M. Teissier à une propagande *électorale ciblée* grâce aux moyens logistiques de sa mairie du neuvième arrondissement de Marseille.

M. K.

Politique

L'installation de l'Assemblée nationale

Les socialistes laissent deux présidences de commission à l'opposition divisée sur la réponse à leur donner

Peut-on, quand on est dans l'opposition, accepter la présidence d'une commission de l'Assemblée nationale ? L'UDF et l'UDC répondent par l'affirmative, le RPR par la négative. L'analyse des partenaires de l'URC est, sur ce point, complètement divergente, et cela depuis longtemps.

En mars 1978, après les élections législatives, le président Valéry Giscard d'Estaing avait déjà souhaité que l'opposition détienne des présidences de commission (il y en a six permanentes à l'Assemblée nationale). Il faut, avait-il dit, que *« la cohabitation se manifeste de façon pratique »*. M. Jacques Chirac n'y était pas hostile, mais estimait qu'offrir des présidences de commission à l'opposition était incongru. Pour l'ancien premier ministre, l'organisation de la majorité passait avant celle de l'opposition. En outre, il ne souhaitait pas que l'équilibre politique de la conférence des présidents, qui rassemble présidents de groupe et présidents de commission pour examiner notamment l'ordre du jour, soit modifié au détriment de la majorité RPR-UDF de l'époque.

Ce vieux débat rebondit avec la proposition faite par le groupe socialiste de laisser deux présidences de commission à l'opposition. Le vendredi 24 juin, M. Louis Memaz, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a réaffirmé que cette offre était faite de façon *« ferme et définitive »*. La porte est donc ouverte à l'opposition à la commission des affaires étrangères et à celle des affaires sociales. A elle de choisir pour ces postes qui bon lui semble.

Les deux députés de l'opposition pressentis pour ces fonctions, qu'ils ont déjà exercées, sont MM. Valéry Giscard d'Estaing (UDF) et Jacques Barrot (UDC). Les deux hommes avaient fait savoir, il y a une semaine, qu'ils n'étaient pas hostiles à cette idée. Ils estimaient que le fait d'accepter de participer ainsi à la vie parlementaire n'avait rien d'une trahison de leur camp. *« Il y a bien des vice-présidents de l'Assemblée nationale qui dirigent les débats et qui sont issus de l'opposition. Personne ne songe à contester leur indépendance »*, estime M. Pierre Méhaignerie (UDC). Bref, une vision décrispée de la vie parlementaire, estime-t-on à l'UDF et à l'URC, devrait permettre d'accepter une telle proposition sans pour autant mettre le doigt dans l'engrenage gouvernemental. *« Il y a bien des rapporteurs de budget ou de projets de loi qui sont issus de l'opposition »*, ajoute un élu UDF.

Le RPR veut piéger ses partenaires

Le RPR campe sur des positions bien différentes. Il y a quelques semaines, M. Jacques Toubon avait catégoriquement rejeté la proposition socialiste. M. Bernard Pons, président du groupe RPR, a cherché, pour sa part, ces derniers jours à mettre en place une position commune avec l'UDF et l'URC afin de les lier.

Sur le fond, le RPR récuse totalement l'idée que des députés de l'opposition puissent accéder à ces fonctions. Vendredi, dans les couloirs de l'Assemblée, MM. Pons et Séguin étaient à l'unisson. *« Le groupe RPR n'accepte pas les présidences octroyées ; ce sont des oboles »*, expliquait le premier. *« Nous ne sommes pas les nouveaux pauvres de la politique »*, s'exclamait le second, en rejetant avec dédain l'avance socialiste. *« Nous sommes un groupe d'opposition. Chacun doit prendre ses responsabilités. Pas de confusion »*, ajoutait-il, tandis que M. Pons estimait que les commissions étant *« le prolongement de l'action institutionnelle du gouvernement, il n'était pas cohérent de songer à en occuper les présidences »*.

Partant de là, l'ancien ministre des DOM-TOM a souhaité que l'UDF et l'UDC adoptent avec le RPR une attitude commune consistant à présenter, mardi, dans les six commissions, un candidat unique URC. Au-delà des divergences de fond entre les composantes de l'URC il s'agit, du côté du RPR comme de l'UDF, de se démarquer de son partenaire sans pouvoir être accusé de faillir à l'union.

En proposant de briser le pacte de bonne conduite avancé par le PS, le RPR veut piéger ses partenaires. Ou ils acceptent la proposition dure d'entrée de jeu, ou ils refusent et ils seront accusés de pactiser avec l'ennemi. *« Si MM. Giscard d'Estaing et Barrot sont malgré tout élus, ils le seront avec les voix socialistes. Nous ne manquerons pas de le faire savoir »*, explique un élu du RPR.

A l'UDF et à l'UDC, on a bien sûr vu venir le coup. Dès jeudi soir, les centristes MM. Méhaignerie et Barrot ont tenté de le parer en proposant au RPR de demander aux socialistes non pas deux mais trois commissions sinon rien : une pour le RPR, une pour l'UDF, une pour l'UDC. Le raisonnement était le suivant : le rapport général du budget, qui sera dévolu à un socialiste, vaut *bien une présidence de commission.* L'opposition aurait donc trois postes contre quatre à la majorité, ce qui ne modifierait pas l'équilibre qui existe dans l'hémicycle.

Le PS ne veut pas entendre un tel raisonnement. Il estime avoir déjà fait beaucoup. Il a, en outre, déjà désigné un candidat pour la présidence de la commission de la production et des échanges (M. Jean-Marie Bockel, « chevènementiste ») qu'il avait proposée au PCF qui n'en a pas voulu.

Le RPR fait la sourde oreille. Les responsables de l'UDF et de l'UDC devaient donc se retrouver, lundi, pour tenter de dégager une solution.

PIERRE SERVENT.

La nouvelle pochette de M. Barre

LYON
de notre bureau régional

Au lendemain même de l'installation de la nouvelle Assemblée nationale, il était là. Tranquillement assis au deuxième rang de l'hémicycle, juste derrière le siège réservé au député UDF de l'Ain, M. Charles Millon, muet mais attentif.

De clins d'œil en apartés et de sourires entendus en rumeurs, la seconde journée de la session de printemps du conseil régional Rhône-Alpes a ainsi été marquée par la présence discrète, taciturne mais d'autant plus massive, de M. Raymond Barre. Secrètement ravi, sans doute, de pouvoir changer l'histoire déjà ancienne du lièvre et de la tortue contre celle — à rebondissements — du chat et de la souris, le député du Rhône a su cependant éviter tous les pièges.

Invité, à la pause de midi, à choisir une pochette de couleur offerte par les professionnels du tourisme de la région, il rejeta le petit foulard bleu aux couleurs de sa récente campagne, puis la pochette rouge qui lui était complaisamment présentée. *« Je n'ai pas de conversion si rapide »*, dit-il dans un sourire avant d'opter, finalement, en signe de neutralité bienveillante, pour un petit bout de soie blanche.

Sans avoir rien dit d'autre de toute la journée, l'ancien premier ministre quitta, dans la soirée, le conseil régional du même pas tranquille. Et, comme il croisait sur son chemin les groupes des élus communistes et socialistes de la région qui venaient de quitter la séance à l'occasion d'une intervention musclée d'un conseiller du Front national consacrée à la célébration du bicentenaire de la Révolution de 1789, il laissa simplement tomber cette réflexion énigmatique sur le ton de son ami Barzy à la télévision : *« Quelle philippique... Gestapistes de tous les pays, unissez-vous ! »*

JEAN-LOUIS SAUX.

Composition du bureau

La composition du bureau de l'Assemblée nationale a été rendue publique, vendredi 24 juin, par le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius. En l'absence de candidatures « sauvages », il n'a pas été nécessaire de procéder à un vote en séance publique. Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Laurent Fabius.

Vice-présidents : MM. Alain Billardon (PS) ; Claude Labbé (RPR) ; André Rossinot (UDF) ; Loïc Bouvard (UDC) ; Michel Coffineau (PS) ; Georges Hage (PCF).

Questeurs : MM. Philippe Bassinet (PS) ; Michel Cointat (RPR) et Gilbert Bonnemaison (PS).

Secrétaires : MM. Jean-Marie Caro (UDF) ; Michel Jacquemin (UDC) ; Marc Laffineur (UDF) ; Mme Marie-France Lecuir (PS) ; MM. Georges Lemoine (PS) ; Arnaud Lepercq (RPR) ; Pierre Mauger (RPR) ; Henri Michel (PS) ; Mme Christiane Papon (RPR) ; MM. José Rossi (UDF) ; Roger-Gérard Schwartzenberg (PS) ; Marie-Josèphe Sublet (PS).

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

La naissance de la République gaullienne

LA Ve République est née il y a trente ans. Ce serait déjà une bonne raison de revenir sur les circonstances de sa naissance mais il y en a au moins une autre qui procède de l'actualité politique. Après l'élection présidentielle et les élections législatives qui viennent d'avoir lieu, les institutions, jusqu'alors très efficaces et respectées, de la Ve République sont susceptibles d'être utilisées de manière différente. Plusieurs choses ont, en effet, changé dans le paysage politique.

L'influence du gaullisme, qui s'est prolongée au-delà de la disparition de son inspirateur, paraît s'essouffler. Non seulement le parti gaulliste n'est plus représenté à la tête de l'Etat depuis deux septennats, non seulement il ne figure plus au gouvernement, mais, en plus, il cède le pas à son partenaire UDF au sein de l'opposition parlementaire.

Tassement quantitatif qui va de pair avec un recul de l'orthodoxie institutionnelle gaulliste : en 1986, le RPR montait à l'assaut de la majorité parlementaire, alors détenue par la gauche, comme première étape d'une reconquête de l'Etat, en 1988 il faisait campagne sur le thème d'un nécessaire rééquilibrage des pouvoirs, entre l'exécutif et le législatif, entérinant ainsi des conceptions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont pas dans l'esprit des institutions de la Ve République. Un autre signe de flottement apparaît dans les débats en cours sur la nature du mouvement et l'opportunité d'une fusion avec la droite classique alors que l'originalité du gaullisme fut de se démarquer de celle-ci en puisant ses forces dans toutes les couches de la société, dans « le populaire ».

A son actif, on pourrait faire valoir, à juste titre, que si la nécessité du gaullisme est moins ressentie aujourd'hui, c'est parce que son apport dans des domaines essentiels (institutions, défense, politique étrangère) a été largement récupéré par d'autres. On le mesurera mieux en se reportant aux débuts de la Ve, tels que les décrit l'historienne Odile Rudelle dans un ouvrage intitulé *Mai 58, de Gaulle et la République.*

Odile Rudelle puise largement dans les écrits de jeunesse de Charles de Gaulle pour montrer comment s'est formée la pensée politique du fondateur de la Ve République. En réalité, cette république aurait dû naître bien avant, car en 1958 le général de Gaulle a repris les choses où il les avait laissées en 1946, lorsqu'il quittait la direction du gouvernement. Rejeté dans la solitude de sa « traversée du désert », il n'en restait pas moins un recours aux yeux de nombreuses têtes politiques de l'époque, à commencer par celle du dernier président de la République de la IVe, René Coty, ou de celle de Pierre Mendès France. Ce qui frappe, aussi, dans le récit de la crise et de son dénouement, c'est de constater combien la transition d'une république à l'autre, sous la pression de l'armée d'Algérie et d'activistes de tous bords, s'est opérée avec le souci des formes républicaines. Les plus « factieux » avaient le souci de la légalité.

L'auteur décrit avec force détails, grâce à de nombreux témoignages, les événements fiévreux qui se déroulaient à Alger, en opposition avec la circonspection ou l'attentisme de Paris, tandis que se multipliaient les liaisons plus ou moins clandestines entre les deux pôles de la crise. On comprend, dès lors, qu'il y ait eu plusieurs interprétations à chaud de cet épisode de l'histoire de France et, comme le dit Odile Rudelle, qu'il y ait eu méprise sur sa véritable signification. Selon elle, cette crise atypique de l'histoire française a surpris les contemporains parce qu'elle se situait au carrefour de plusieurs mémoires, la républicaine et la gaulliste, celles de la guerre civile et de l'union nationale, de l'armée et de l'empire colonial.

Le général de Gaulle a saisi l'occasion — à laquelle il ne croyait plus guère — de reprendre l'initiative, il s'est auto-investi, mais, *« en stratège de la légitimité »*, il organise les ralliements à sa personne et s'inscrit dans la tradition républicaine. *« Loin de se comparer à Bonaparte, le destin de Charles de Gaulle devient donc, en cette fin de siècle, celui d'un Washington français... »*, conclut Odile Rudelle.

★ *Mai 58, de Gaulle et la République*, par Odile Rudelle. Plon, 317 p., 180 F.

En compétition avec M. Pezet pour la mairie de Marseille

M. Vigouroux récuse la procédure de désignation du candidat

La compétition pour la candidature socialiste à la mairie de Marseille est entrée dans une nouvelle phase avec l'échec, le vendredi 24 juin, de la conciliation tentée par le bureau exécutif du PS.

La réunion, qui a duré trois heures et demie, vendredi matin, dans le bureau du premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, n'a pas abouti à la clarification escomptée.

M. Louis Mermaz, qui avait été investi par le bureau exécutif, le 15 juin, d'une mission de « déminage », mais qui est devenu, entre-temps, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, n'a pu assister qu'à une partie de la réunion, à laquelle participaient MM. Robert Vigouroux, maire de Marseille, Michel Pezet, patron de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône et candidat à la mairie, Yves Vidal, premier secrétaire fédéral jusqu'à son élection comme député le 12 juin, et Philippe Sanmarco.

Le bureau exécutif avait décidé d'avancer la procédure de désignation du candidat à la tête de la liste socialiste pour les élections municipales de mars 1989 à Marseille. M. Pezet s'était aussitôt porté candidat à la candidature.

M. Vigouroux s'était, lui, déclaré candidat, non pas à la candidature, mais aux élections municipales. Il s'est prévalu de cette distinction, vendredi, pour récuser la procédure de désignation, qui doit aboutir, le lundi 27 juin, à un vote des militants socialistes marseillais, en suggérant que les méthodes d'attribution des cartes d'adhérent ne laissent pas d'être douteuses.

Un comité de soutien pour le maire actuel

MM. Pezet et Vidal estiment que M. Vigouroux doit encore préciser s'il retire formellement sa candidature, auquel cas, selon les statuts marseillais, le vote n'aura pas lieu, le comité de ville proclamant désigné le seul candidat déclaré, M. Pezet. Dans le cas contraire, les militants voteront, et M. Vigouroux, en ne se soumettant pas à leur verdict, présumé défavorable, se placerait hors du parti.

M. Vigouroux, qui, appuyé par un comité de soutien, a lancé sa propre campagne (*le Monde* du 21 juin), entend imposer sa candidature hors d'une procédure fédérale dont il sait que le résultat est acquis d'avance pour M. Pezet.

La solution pourrait consister en ce que MM. Pezet et Vigouroux assurent chacun la direction d'une liste dans un des secteurs municipaux de Marseille, la désignation du maire se jouant ensuite au conseil municipal, comme cela avait été le cas après la mort de Gaston Defferre. En clair, quelle que soit l'issue du processus qui doit se clore lundi, le nom du véritable candidat socialiste à la mairie de Marseille n'est pas près d'être connu.

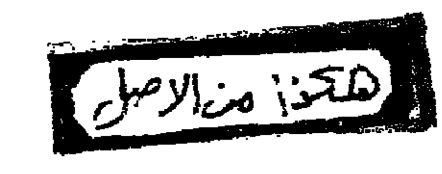
P. J.

● **RECTIFICATIF. —** C'est par erreur que nous avons indiqué dans *le Monde* du 23 juin que M. Jacques Roger-Machart, député PS de la 5e circonscription de Haute-Garonne, est également premier secrétaire fédéral du PS de ce département. M. Jean Carassou occupe cette fonction.

● **Hommage aux militaires morts en Nouvelle-Calédonie. —** M. Jacques Lafleur, député RPR de Nouvelle-Calédonie, a assisté, le vendredi soir 24 juin, à Orléans, à une messe célébrée à la mémoire des militaires et gendarmes tués en Nouvelle-Calédonie, en présence de près de trois cents personnes.

Tous les députés RPR du département, MM. Claude Charrié, Xavier Deniau, et Eric Doligé, ainsi que le maire d'Orléans, M. Jacques Douffiagues (UDF-PR), ancien ministre, qui avait demandé une suspension de séance du conseil municipal siégeant en réunion publique, ainsi que des responsables du Front national, ont assisté à cette cérémonie.

Interrogé sur la signification de sa présence, M. Lafleur a déclaré : *« Je suis venu pour les morts de Nouvelle-Calédonie et pour témoigner mon soutien à ceux qui ont été injustement accusés lors des événements d'Ouvéa. C'était le minimum que je pouvais faire. »*



MÉDECINE

La transfusion sanguine à l'horizon 1993

L'« Europe rouge » risque de se heurter à de puissants intérêts économiques

Les responsables nationaux et internationaux de la transfusion sanguine sont doublement inquiets : à cause de l'épidémie de SIDA et des bouleversements que va provoquer l'Acte unique européen sur le marché international du sang et de ses dérivés. Cette dernière question a été au centre des débats du quatorzième congrès de la Société nationale de transfusion sanguine qui a réuni à Rennes, du 22 au 24 juin, plus de six cents spécialistes français et étrangers.

RENNES
de notre envoyé spécial

Sous quelle forme l'« Europe rouge », celle du sang, pourra-t-elle voir le jour à l'aube du 1er janvier 1993 ? Comment parviendra-t-on à harmoniser des situations tout à fait différentes dans un domaine où la dimension symbolique – le sang, c'est la vie – est au moins aussi importante que les enjeux économiques et médicaux liés au commerce international du sang et de ses dérivés ? Réussira-t-on, en d'autres termes, à traduire dans un cadre juridique et commercial les principes éthiques et humanitaire, actuels ? Ces questions inquiètent l'ensemble des acteurs de la transfusion sanguine, qu'il s'agisse des associations de donneurs, des responsables médicaux ou des multinationales pharmaceutiques.

L'objectif à atteindre d'ici 1993 est apparemment simple : la libre circulation du sang au sein des douze pays de la CEE. L'« Europe rouge » viendrait ainsi compléter l'« Europe blanche » (celle des médecins et des médicaments). Il y a longtemps que, pour sa part, le Conseil de l'Europe a soulevé ce problème en soulignant la nécessité d'une coopération étroite dans tous les domaines relatifs aux droits de l'homme. Dès 1958 avait été prévue la possibilité d'une libre circulation du sang humain dans l'espace européen. *Il ne s'agissait toutefois*, dans l'esprit des responsables de l'époque, que d'échanges de nature exceptionnelle, lors de catastrophes naturelles par exemple. Le pays ou l'institution fournisseur s'engageait à céder le sang au prix coûtant (calculé sur la base des frais de collecte, de préparation et de transport), aucune taxe douanière ne pouvant être imposée.

C'est dans ce cadre que la Croix-Rouge suisse fournit depuis plus d'une dizaine d'années du sang – provenant de dons de citoyens helvétiques – à la Grèce pour la prise en charge médicale d'enfants victimes d'une grave maladie sanguine (thalassémie). De tels échanges sont toutefois rarissimes, les tentatives de collaboration avec l'Arabie saoudite et l'Algérie n'ayant pu, par exemple, se concrétiser.

Questions d'éthique

Actuellement, les principes éthiques ne sont définis à l'échelon international que par des organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge ou la Société internationale de transfusion sanguine. Il s'agit, pour l'essentiel, de principes fondés sur le don bénévole et volontaire du sang, le réseau transfusionnel devant par ailleurs être sous la tutelle d'organismes publics. Force est de constater que la France a su jouer – même si son système n'est pas sans défauts – à l'échelon international un rôle moteur dans la défense et l'application de ces principes éthiques. Comme elle le fait depuis plusieurs années dans le domaine des dons de sperme ou des dons d'organes.

Cette position « humaniste » *réussira-t-elle à s'imposer dans* l'espace marchand de la CEE ? Rien n'est moins sûr. Si une directive communautaire est actuellement en gestation, de puissants intérêts économiques peuvent s'opposer à une conception humanitaire, comme l'a clairement exposé à Rennes M. Jean Dhommeaux, professeur de droit public. C'est l'Allemagne fédérale qui pose le problème le plus sérieux, dans la mesure où elle ne parvient pas – à cause notamment du poids de son industrie pharmaceutique – à disposer des quantités suffisantes de plasma *humain, plasma qu'elle doit importer* en grande quantité de pays non européens. Or ce sont précisément les collectes de plasma *(le Monde* du 22 juin) qui soulèvent de sérieuses questions éthiques. Alors que les volumes de prélèvement autorisés se situent en Europe entre dix et quinze litres par an et par donneur, les Etats-Unis qui consomment, pour des raisons médicales et industrielles, environ 50 % du plasma mondial, autorisent actuellement jusqu'à cinquante ou soixante litres avec souvent une rémunération des donneurs, ce qui les expose à de graves risques médicaux (atteintes rénales notamment).

« *A l'échelon européen diverses conceptions cohabitent*, ont expliqué plusieurs spécialistes français et étrangers réunis à Rennes. *En France, on a adapté le volume des dons aux besoins de la collectivité. Ensuite, on collecte les mêmes volumes et on revend l'excédent. Aux Pays-Bas, on collecte le maximum, quitte à jeter ensuite le surplus. Par ailleurs, en France, il faut savoir que le don de sang peut correspondre à une demi-journée ou à une journée de congés payés, alors qu'en Allemagne fédérale le temps correspondant au don est retenu sur le salaire. Parviendra-t-on à convaincre le patronat allemand de s'aligner sur la position française ?* ».

En France, l'Acte unique aura aussi pour effet de briser le monopole actuel de la transfusion sanguine et donc de permettre par exemple à l'Institut Mérieux de vendre dans l'Hexagone les nombreux produits dérivés du sang qu'il fabrique depuis longtemps à Lyon à partir de placentas recueillis dans de nombreux pays. Les pouvoirs publics ont adopté jusqu'à présent une attitude hésitante. Ainsi, aux quatre-vingts questions écrites qui lui ont été posées sur ce sujet entre février et avril derniers par des députés et des sénateurs, Mme Michèle Barzac, alors ministre délégué chargé de la santé, a fait une réponse ambiguë autant que savoureuse. « *La compétitivité des produits français devrait leur permettre de s'imposer sur le marché national et exclure, par le jeu de la libre concurrence, les produits non conformes à l'éthique française*, expliquait-elle il y a quelques mois dans les colonnes du *Journal officiel. D'autre part, la mobilisation constante des donneurs de sang français devrait assurer le maintien des approvisionnements en sang et surtout en plasma nécessaires à la satisfaction des besoins du pays. Il deviendrait donc inutile d'avoir recours au plasma étranger et de courir le risque d'utiliser celui provenant de pays moins scrupuleux sur le respect des donneurs de sang.* »

« *En clair*, résume le professeur Dhommeaux, *dans l'esprit des responsables politiques français le problème ne se pose pas puisque nous sommes les meilleurs et que nous n'aurons pas besoin de sang étranger...* »

La crainte du SIDA

Pourra-t-on, dès lors, inciter les donneurs français à offrir leur sang et leur plama pour répondre aux besoins allemands ? Devra-t-on rester à la notion d'« *autosuffisance nationale* » défendue notamment par les Hollandais et vivement critiquée par la Ligue des sociétés de Croix-Rouge qui y voit une forme à peine déguisée d'« *égoïsme national* » ?

La progression de l'épidémie de SIDA et ses conséquences dans le monde de la transfusion sanguine donnent une autre dimension à ces questions. Certains responsables militent déjà ouvertement pour qu'on indique sur chaque flacon de sang ou sur chaque médicament dérivé du sang une contre-étiquette précisant si la substance provient ou non de donneurs bénévoles et volontaires, gage de sécurité vis-à-vis de contaminations post-transfusionnelles. L'épidémie de SIDA et les risques qu'elle fait courir aux receveurs – le congrès de Rennes a montré sans ambiguïté que les cas de contamination à partir de donneurs *a priori* séronégatifs étaient bien réels – aidera-t-elle à la constitution d'une « Europe rouge », en dépit des puissants intérêts pharmaceutiques ? Un blocus européen face au sang et au plama à risque provenant des continents américain et africain sera-t-il mis en place ? Cette épidémie contribuera-t-elle, au contraire, à établir des barrières de fait entre les douze Etats qui entendent pourtant assurer la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ?

JEAN-YVES NAU.

Les enfants d'Oméga

La tentative menée le vendredi 24 juin par un père de famille de Digne pour retirer ses deux filles mineures de quinze et dix-sept ans d'une secte installée au Pradet (Var) a échoué. En dépit de la décision prise par un juge des enfants de Toulon, la mère des deux jeunes filles, membre de la secte et séparée de son mari, a refusé de rendre les enfants, dont le père a normalement la garde durant les vacances scolaires.

La secte, appelée Oméga, est installée dans le domaine de La Sauverie. Elle est dirigée par Mme Nicole Calot, dite Sarah, quarante-neuf ans, originaire de la Meuse, qui affirme avoir exercé des fonctions de chercheur scientifique. Les adeptes d'Oméga seraient une cinquantaine environ, qui participent à des stages payants de « *méditation* ».

Le but de cette secte est la « *recherche appliquée en communication et créativité* ». Selon des témoignages de parents d'adeptes, Sarah, la « *prêtresse* », devrait « *disparaître normalement par vibrations avant la fin de ce mois de juin* ». La fin du monde était attendue pour le dimanche 26 juin. Seuls devaient être épargnés quelques centaines de privilégiés, dont les membres de la secte, « *qui se préparent psychologiquement à subir cette épreuve* ».

ENVIRONNEMENT

Leur présence coïncidant avec la campagne agricole

Les criquets menacent la sécurité alimentaire de plusieurs pays africains

Rome *(AFP)*. – Les invasions de criquets pèlerins menacent la sécurité alimentaire de plusieurs pays africains, de l'Atlantique à la mer Rouge, a affirmé, vendredi 24 juin, le directeur général de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) M. Edouard Saouma. « *La présence des criquets pèlerins au Sahel coïncide malheureusement avec la campagne agricole* », a-t-il précisé. D'où un objectif prioritaire : « *aider les pays affectés par ce fléau à protéger leurs cultures afin d'éviter dans toute la mesure du possible des pertes importantes de récoltes.* »

Des essaims de grandeur exceptionnelle, provenant d'Afrique du Nord-Ouest, ont envahi le Sahel occidental en avril et mai, indique-t-on à la FAO. Des invasions d'une telle ampleur et aussi précoces au Sahel, à partir d'aires de reproduction situées plus au nord, constituent un événement rare. Ces essaims se déplacent vert l'est, jusqu'au Soudan qu'ils ont atteint cette semaine. Les experts craignent qu'ils n'atteignent la mer Rouge, la Péninsule arabique et la Corne de l'Afrique.

La lutte contre les criquets est déjà menée depuis plusieurs mois au Maghreb, où près de cinq millions d'hectares ont déjà été traités dans les quatre pays les plus touchés (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie). Les experts estiment qu'il faudra en traiter au moins autant entre octobre 1988 et juin 1989 dans ces mêmes pays à cause des reproductions de l'été et des remontées probables vers le nord d'essaims venant du Sahel à l'automne.

Au Sahel, a précisé le responsable du centre d'intervention anti-acridienne M. Lukas Brader, le contrôle des essaims et des aires de reproduction est plus difficile, car les criquets pèlerins sont plus dispersés et constituent des objectifs moins précis. Les équipes terrestres et les unités aériennes devront donc faire un effort majeur pour obtenir le fort pourcentage de mortalité (90 %) nécessaire à la réduction des populations de criquets.

Face à l'ampleur du phénomène actuel, a déclaré M. Saouma, « *il y a peu d'espoir de pouvoir enrayer ce fléau dans un proche avenir. Il faudra donc prendre en compte le fait qu'une partie de l'Afrique va devoir vivre pendant plusieurs mois encore avec cette épée de Damoclès menaçant sa sécurité alimentaire* ».

Trois facteurs devraient déterminer *l'évolution de la situation* jusqu'en décembre prochain, a indiqué M. Brader : l'efficacité de la campagne actuelle dans le nord-ouest de l'Afrique ; la répartition et l'abondance des pluies (qui favorisent la reproduction) dans le Sahel et le Soudan ; le succès des opérations de lutte dans le Sahel et le Soudan au cours de l'été.

Société

L'assassinat du juge Michel

François Girard refuse d'être un bouc émissaire

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

« Attendu que la présence et l'audition de François Scapula n'apparaissent pas indispensables à la manifestation de la vérité (...), la cour dit qu'il sera passé outre à l'absence de François Scapula. »

Après un quart d'heure de délibérations, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône — seulement composée du président et de deux assesseurs, comme le prévoit la procédure lorsqu'il s'agit de statuer sur un incident — a rejeté, le vendredi 24 juin, la demande de renvoi du procès présentée par la défense.

La cour donnait donc satisfaction à François Girard, accusé d'avoir commandité l'assassinat du juge Pierre Michel. Dès la reprise de l'audience il avait dit : *« Je veux être jugé. »* Son défenseur, M[e] Pierre Blazy, avait pourtant soutenu un raisonnement différent : *« Il se sait innocent, mais il ne se rend pas compte : nous encourons un risque énorme. (...) Comment condamner quelqu'un sans entendre les personnes qui l'accusent ? Nous voulons voir Scapula ! »*

La cour en a décidé autrement, autorisant par là même la lecture des déclarations de Scapula faites en Suisse le 1[er] mai 1986 et qui sont, avec les aveux de Philippe Wisgrill (*le Monde* du 25 juin), à l'origine des poursuites engagées contre François Checchi, le tireur, Charles Altieri, le pilote de la moto, et François Girard, trafiquant de drogue, accusé d'être *« l'auteur intellectuel »* de l'assassinat. Dans sa déposition, Scapula, toujours emprisonné en Suisse, indiquait avoir rencontré en 1981 Charles Altieri, qui lui avait fait connaître un *« message »* transmis par Girard depuis sa prison, message où il demandait de tuer le magistrat. Comme l'avait rappelé M[e] Blazy, il s'agit, une fois de plus, d'accusations indirectes.

Cet aspect du dossier n'a pas entamé la conviction du juge d'instruction François Badie, invité à venir témoigner par le président Bernard Fayolle. Sa déposition s'est effectuée uniquement dans le sens de la culpabilité des accusés. Toutefois, M. Badie a éprouvé le besoin de justifier le fait que Scapula n'ait jamais fait l'objet de la moindre inculpation : *« il a une responsabilité morale. C'est un trafiquant de drogue qui a laissé assassiner un juge, sans s'en occuper. En droit, il faut des actes positifs. Là, il n'y en a pas »*, a soutenu le magistrat instructeur.

Lors de son intervention, François Girard avait contesté cette vision des choses : *« Moi, pour l'assassinat du juge, je ne sais rien de ce qui s'est passé, ni avant ni après. Je n'accuse personne. Mais on voudrait faire croire que Scapula, ce n'est rien du tout. La Mafia américaine allait tomber par hasard, comme ça, sur Scapula ? »* Malgré sa colère, Girard n'a pas pu porter d'accusations directes puisqu'il est censé tout ignorer de l'assassinat. Cependant, le tour pris par le procès depuis deux jours l'inquiète : *« Il s'agit de ma vie ; on est dans un pays démocratique, et vous c'est sur des « on-dit » que vous jugez »*, a-t-il protesté, avant d'évoquer la guillotine : *« S'il existait encore, le rasoir législatif, M. le procureur ne se serait pas privé de le demander. Quel est l'intérêt de la justice ? De trouver un bouc émissaire ? »*

C'était plus que le président ne pouvait en supporter. Martelant ses mots, il a déclaré : *« Sachez que j'attacherai le plus grand prix à ce que tout le monde soit jugé correctement devant cette cour d'assises, dans n'importe quelle affaire. Pour celle-ci, j'aurais trop peur que la mémoire du juge Michel ne soit ternie ou entachée par une erreur judiciaire. Ce serait quelque chose d'affreux »*.

MAURICE PEYROT.

Fausses factures en Franche-Comté

M. Thierry Saussez, conseiller en communication du RPR inculpé de faux et usage de faux en écritures privées

BESANÇON
de notre correspondant

M. Thierry Saussez, conseiller en communication, spécialisé dans la publicité politique pour le RPR et parfois pour l'UDF, et adjoint au maire (RPR) de Rueil-Malmaison, a été inculpé de complicité, de faux et usage de faux en écritures privées par M. Dominique Martin-Saint-Léon, juge d'instruction à Besançon.

Le directeur du cabinet parisien Image et Stratégie, appréhendé à Paris et placé en garde à vue pendant vingt-quatre heures avant d'être transféré le 24 juin à Besançon, serait impliqué dans un trafic de fausses factures pour lequel son collaborateur en Franche-Comté, M. Alain Mendel, avait fait l'objet d'une inculpation, une semaine plus tôt, au lendemain du second tour des élections législatives.

La police judiciaire de Besançon avait ouvert une enquête à la suite d'une plainte déposée le 18 mars par un concepteur publicitaire de cette ville, l'agence Graffiti. Chargée par une convention signée en 1983 avec le conseil régional, alors présidé par Edgar Faure, de promouvoir l'image de la région de Franche-Comté, la société Image et Stratégie devait faire réaliser différents documents publicitaires par des sous-traitants. Il semble que ces derniers aient été amenés à reverser des commissions au cabinet parisien sur les affaires que l'entreprise de M. Saussez leur confiait. Ces commissions étaient intégrées aux factures adressées au conseil régional sous forme de majoration des prestations fournies ou de prestations imaginaires. A son tour, et pour pouvoir encaisser ces fonds, Image et Stratégie aurait utilisé de fausses factures au nom des fournisseurs.

Etant donné l'engagement politique de M. Saussez, la question se pose aujourd'hui de savoir si les commissions ainsi prélevées n'ont pas servi à financer des campagnes électorales de l'ancienne majorité en Franche-Comté. Pour sa part, M. Mendel, en reconnaissant avoir usé de son influence auprès des fournisseurs de la région, a indiqué que l'*« argent n'était pas sur son compte »*. M. Saussez et M. Mendel ont été laissés en liberté.

CLAUDE FABERT.

REPÈRES

SIDA

Mort du sergent Matlovitch

Leonard Matlovitch, un ancien militaire américain qui était devenu un symbole du militantisme homosexuel aux Etats-Unis, est mort du SIDA, le mercredi 22 juin, à l'âge de quarante-quatre ans. Il avait eu droit à la « une » du magazine *Times* lors de son renvoi de l'US Air Force en 1975. Décoré du Purple Heart (pour s'être distingué au Vietnam) et de l'étoile de bronze (conduite exceptionnelle), Matlovitch avait, au bout de onze ans de carrière militaire, décidé de reconnaître publiquement son homosexualité. — *(AFP.)*

Religions

Deux nouveaux évêques auxiliaires à Paris

Le pape a nommé, le samedi 25 juin, les Pères Georges Soubrier et André Vingt-Trois évêques auxiliaires du cardinal Lustiger, archevêque de Paris. Avec Michel Coloni, Claude Frikart et Albert Rouet, les évêques auxiliaires de la capitale sont désormais au nombre de cinq.

[Né le 20 novembre 1933 à Thérondels (Aveyron), Georges Soubrier a fait ses études à Rodez et au séminaire universitaire de Toulouse, avant d'être ordonné prêtre en 1960. Il entre en 1961 dans la compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice. Docteur en philosophie, il enseigne dans les séminaires de Toulouse et d'Albi, avant de devenir, en 1972, supérieur du séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux, qui forme les prêtres de la région parisienne. Depuis 1983, il est supérieur du séminaire universitaire des Carmes à l'institut catholique de Paris.]

[Né le 7 novembre 1942 à Paris, André Vingt-Trois, licencié en théologie, prêtre depuis 1969, est jusqu'en 1974 vicaire de la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal, dans le seizième arrondissement de Paris, dont le curé est alors le Père Lustiger. Il devient professeur de théologie morale et directeur au séminaire d'Issy-les-Moulineaux. Depuis 1981, il est vicaire général du diocèse de Paris, chargé de la formation des séminaristes, des diacres permanents et des laïcs.]

Pollution

Nouvelle proposition pour les potasses d'Alsace

La France a fait de nouvelles propositions en vue de diminuer les rejets de sel dans le Rhin par les mines de potasse d'Alsace, indiquent des journaux néerlandais. L'information est confirmée de source diplomatique à La Haye. Deux millions de tonnes de sel par an seraient stockées sur le sol alsacien à partir de 1989. La montagne de sel ainsi constituée, dont une faible partie pourrait servir au salage des routes, serait progressivement rejetée dans le Rhin à partir de 1998, après l'arrêt de l'une des deux mines de potasse, ce qui réduirait la pollution du fleuve. La France a diminué de 1 million de tonnes les rejets de sel en 1987 — les mines de potasse en produiraient chaque année sept millions — et s'est engagée à diminuer les rejets à partir de 1989, aux termes d'une convention signée à Bonn en 1976. Il était alors envisagé d'enfouir le sel dans le sous-sol alsacien, ce qui a provoqué l'opposition des populations locales.

Un orage magnétique perturbe les ondes

Une forte éruption solaire, la plus importante depuis quatre ans, s'est produite, vendredi 24 juin, et entraînera, lundi 27 juin, un violent orage magnétique qui devrait perturber certaines communications terrestres, a annoncé l'administration nationale américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA). Le flux de particules et de rayons X émis dans cette éruption est sans conséquence pour les hommes, y compris les deux Soviétiques actuellement en orbite dans la station MIR. En revanche, l'orage magnétique devrait perturber les ondes courtes, les liaisons téléphoniques longue distance, les communications entre la Terre et les satellites et entre les avions et les contrôleurs aériens. — *(AFP.)*

L'affaire du commissaire Jobic

Une troisième personne inculpée de subornation de témoins

Interpellé mercredi par la section de recherches de la gendarmerie de Versailles, Ahmed Ben Arbia a été placé, vendredi 24 juin, sous mandat de dépôt par le juge d'instruction Jean-Michel Hayat. Inculpé de subornation de témoins, Ahmed Ben Arbia, surnommé l'« Indien », est soupçonné d'avoir fait pression sur des prostituées pour qu'elles retirent leur témoignage défavorable au commissaire Jobic, inculpé de proxénétisme aggravé et écroué à la prison de Bois-d'Arcy. Deux autres personnes, Boumedine Ouchent et Bernard Lemouton, sont inculpées pour les mêmes motifs et écrouées depuis mardi et mercredi.

Contrairement au syndicat des commissaires qui a pris fait et cause pour le commissaire Jobic, plusieurs organisations syndicales ont, ces derniers jours, manifesté plus de retenue. La Fédération autonome des syndicats de police (FASP), majoritaire parmi les gardiens et gradés en tenue, rappelle ainsi qu'elle est *« particulièrement attachée au strict respect de la séparation des pouvoirs »* et qu'elle ne saurait interférer *« dans une action judiciaire en cours »*. La FASP réaffirme à cette occasion la nécessité d'une *« plus grande transparence de l'action policière par le moyen de la création d'un conseil supérieur de l'activité policière dont elle est l'initiatrice »*.

Pour la CFDT Police, *« les démêlés du commissaire Jobic avec la justice s'apparentent davantage à un écheveau d'intrigues et de pressions qu'à une procédure judiciaire qui suit un cours normal »*.

L'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), de son côté, *« s'étonne »* des propos tenus par le syndicat des commissaires après l'incarcération, mardi, du commissaire Jobic. L'AFMI *« constate avec stupeur que le juge d'instruction est mis en cause dès lors qu'il gène en accomplissant son travail d'investigation et en utilisant à cette fin tous les moyens que lui donne le code de procédure pénale »*. *« La démocratie*, ajoute l'AFMI, *suppose que tous les citoyens soient traités d'une manière égale, dans le respect des droits de la défense »*.

POLICE

Poursuites demandées contre la revue de la FPIP

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, vient de saisir le garde des sceaux afin qu'il engage des poursuites contre les responsables de la publication de *Police et sécurité*, organe officiel de la FPIP. Plusieurs numéros du journal sont visés par cette demande pour des articles considérés comme incitatifs à la haine et à la discrimination raciale.

Le numéro de mai de *Police 93*, bulletin départemental de la FPIP, devrait, pour les mêmes raisons, également faire l'objet de poursuites. Reproduit en tracts affichés dans les locaux de la police de Neuilly-sur-Marne et de Bobigny, le journal avait publié de violents propos sur les immigrés.

M. Joxe a demandé à M. Yvan Barbot, directeur général de la police nationale, de saisir l'inspection générale afin que des poursuites administratives soient engagées contre les auteurs des articles et que l'affichage en soit interdit dans les locaux de police.

Le secrétaire général de la FPIP interpellé

Tir en état d'ivresse

Secrétaire général de la Fédération professionnelle indépendante de la police (organisation marquée à l'extrême droite, 5,18 % des suffrages aux dernières élections professionnelles), l'inspecteur Serge Lecanu a la gachette facile. Même contre les étoiles.

Dans la nuit de jeudi 23 au vendredi 24 juin, il sortait d'un bon repas abondamment arrosé. Il était aux alentours de 2 h 45 et l'inspecteur reprenait ses esprits du côté de la porte des Poissonniers, à Paris (18[e]). Bien que détaché syndical permanent — n'ayant donc pas de nécessité professionnelle d'être armé, — l'inspecteur Lecanu porte toujours sur lui son arme administrative, un révolver Manurhin n° C 2039, calibre 38.

Or cette nuit-là, alors qu'il attendait un taxi, il a vu une *« voiture louche »* passer à sa hauteur. L'inspecteur n'a pas hésité : il a sorti son arme et a tiré. Heureusement en l'air.

Une patrouille de police qui passait non loin a entendu le bruit et l'a interpellé. *« Il y avait des gens de couleur dans la voiture*, a expliqué l'inspecteur dans les locaux de la 2[e] DPJ où, menottes aux poignets, il a été conduit pour audition, *j'ai paniqué. »* L'alcootest s'est révélé positif.

Il y a quelques semaines, l'inspecteur Lecanu, comme d'autres responsables syndicaux, avait fait un exposé de présentation de son organisation aux élèves policiers de l'école de Toulouse. A cette occasion, il avait exhibé son arme, accompagnant son geste de propos appuyés sur la virilité des policiers qui osent encore s'en servir.

G. M.

Le procès des trafiquants de cocaïne à Grenoble

Dix-huit condamnations à des peines de prison ferme

GRENOBLE
de notre bureau régional

Le tribunal correctionnel de Grenoble a condamné, vendredi 24 juin, à des peines de prison ferme dix-huit des vingt-quatre membres du réseau de trafic de cocaïne qui avaient comparu du 7 au 10 juin (*le Monde* du 10 juin) devant cette juridiction. Le procureur de la République avait requis de fortes peines de prison, cent quatre-vingt-treize années au total, contre les vingt-quatre inculpés.

Le tribunal s'est montré plus modéré. L'un des responsables du réseau, Rojas Sanchez, en fuite, a été condamné par défaut à vingt ans de prison. Au-delà, la plus forte condamnation a été prononcée à l'encontre de Jean-Paul Robert, ancien directeur d'une agence de publicité et créateur du réseau, qui s'est vu infliger une peine de douze ans de prison. Le second de Jean-Paul Robert, Jean-François Jabin, ancien directeur financier d'une importante entreprise de nettoyage industriel, a été condamné à dix années d'emprisonnement, peine ramenée par le tribunal à cinq années en raison des dénonciations volontaires faites par ce prévenu, dénonciations qui permirent le démantèlement du réseau.

Autres protagonistes de l'affaire, Christian Bourgeois-Pin, technicien en électronique et ancien responsable départemental du Service d'action civique (SAC) dans l'Isère, et René Lancebien, une de ses relations du milieu grenoblois, ont été condamnés chacun à huit années d'emprisonnement. Les revendeurs de la cocaïne, dont deux récidivistes, Jean-Auguste Foxley et Gérard Gnassia, ont été condamnés à sept années d'emprisonnement, tandis qu'un proxénète, René Lance, se voyait infliger une peine de huit ans de prison.

C. F.

● **ASSEDIC de Lyon : jugement en délibéré.** — Quatre jours pleins de débats auront été nécessaires à la cinquième chambre correctionnel du tribunal de grande instance de Lyon pour examiner le dossier des détournements de fonds au préjudice de l'ASSEDIC de Lyon et du Groupement informatique inter-ASSEDIC (*le Monde* des 23, 24 et 25 juin). Après le réquisitoire très dense de M. Bernard Rabatel, premier substitut, les douze avocats se sont succédé à la barre du jeudi 23 juin au vendredi soir 24 juin pour plaider en faveur des dix-sept prévenus. Pour six d'entre eux, le ministère public a requis des peines de prison ferme échelonnées de un à cinq ans. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au jeudi 28 juillet. — *(Bur. rég.)*

● **Réquisitoire au procès d'Action directe.** — L'avocat général Daniel Barreyre a requis, vendredi 24 juin, à Paris, devant la cour d'appel, la confirmation des peines prononcées le 12 février par le tribunal correctionnel de Paris à l'encontre des treize membres d'Action directe qui avaient comparu notamment pour *« association de malfaiteurs »* et qui avaient fait appel de ce jugement (*le Monde* du 22 juin). La cour, présidée par M. Jacques Séguin, rendra son arrêt le 4 juillet.

Communication

Un débat sur la presse satirique

« Détective privé » contre « The Chained Duck »

Débat insolite, le mercredi 22 juin, entre deux enfants terribles de la presse européenne. A l'initiative de la chambre de commerce franco-britannique, des responsables du bimensuel anglais *Private Eye (Détective privé)* et du *« Journal satirique français* paraissant le mercredi », *le Canard enchaîné* ont croisé le fer sur le thème du journalisme d'investigation. Mais la joute annoncée a tourné à l'assaut d'amabilités, et on sentait plutôt deux complices ligués contre l'ennemi commun : la bêtise humaine.

Après avoir retracé l'histoire de *Private Eye* — fondé en 1961 par des étudiants d'Oxford qui admiraient *le Canard* — le rédacteur en chef, Ian Hislop, a énuméré, dans un ordre décroissant, les cibles préférées de son journal : les hommes politiques (y compris les femmes, car, dit-il, *« M[me] Thatcher est au pouvoir depuis que je suis en âge de voter ! »*) ; la famille royale (*« sujet tabou chez un peuple très royaliste »*) ; les hommes d'affaires (avec une prédilection pour les papivores Jimmy Goldsmith et Robert Maxwell) et, enfin, les étrangers (parmi lesquels Ronald Reagan et Jean-Marie Le Pen figurent en bonne place).

De son côté, le rédacteur en chef du *Canard enchaîné*, Erik Emptaz, glosa sur la devise d'un des titres les plus anciens de la presse française, fondé en 1916 — *« La liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas »* — en rappelant que c'est le seul journal qui vit, plutôt confortablement du reste, sans recourir à la publicité.

Au-delà du genre humoristique qui dresse une frontière entre Français et Anglais — ce qui explique pourquoi, aux yeux des intervenants, on ne verra jamais un journal satirique européen — les points communs entre les deux titres l'emportent sur les divergences. Et les deux rédacteurs en chef de souligner le rôle capital joué par leurs publications dans la révélation exclusive de scandales en tous genres. Avec une différence, cependant : les Anglais sont très friands des turpitudes sexuelles de leurs dirigeants, alors que les Français préfèrent les « affaires » politiques ou financières.

Cette indépendance se paie chèrement, notamment sous forme de dommages et intérêts, lors de procès en diffamation. *Le Canard* dut verser



« Présent au débat, Cabu donne sa version de l'entente cordiale »

100 000 francs à M. Le Pen pour *« atteinte à la vie privée »* (une photo du député sur une plage dans le plus simple appareil) et *Private Eye* fut condamné à payer 250 000 livres (2,5 millions de francs) pour avoir prétendu que M. Maxwell voulait acheter un titre de noblesse...

Mais leur succès (*le Canard* tire à 450 000 exemplaires, et *Private Eye* à 200 000) permet à ces journaux de constituer un « trésor de guerre » pour de telles éventualités. Et leur pouvoir est redoutable, car le ridicule peut tuer. Après avoir perdu les élections de 1981, M. Giscard d'Estaing n'a-t-il pas reconnu avoir *« sous-estimé les forces de la dérision »* ?

ALAIN WOODROW.

La 5 et le respect des œuvres

Bataille judiciaire autour d'un film « colorisé »

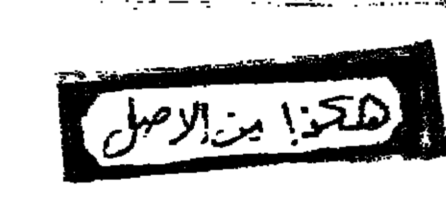
Dans la polémique sur la « colorisation » des films en noir et blanc (*le Monde* du 25 juin), la première manche a été gagnée par les puristes. La 5 s'est, en effet, vue interdire, le 24 juin par le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, la diffusion prévue pour dimanche soir à 20 h 30 de la version « colorisée » du film de John Huston *Asphalt Jungle (Quand la ville dort)*. Dans son ordonnance, le juge a déclaré que cette décision *« s'inspire d'un équilibre entre la nécessaire protection* [du droit moral de l'auteur], *tant que le juge du fond ne se sera pas prononcé »*.

Alors que la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) saluait aussitôt cette *« première victoire »*, réaffirmant *« la primauté du droit moral de l'auteur »*, la société américaine Turner Entertainment Company (propriétaire du film de John Huston) faisait savoir qu'elle demanderait, samedi 25 juin, devant la cour d'appel de Paris, que la 5, qui avait fait appel, soit autorisée à diffuser le film. L'affaire devait être examinée samedi en fin d'après-midi par la cour d'appel.

Regrettant, pour sa part, *« de voir trancher par le droit un problème de culture qui intéresse tous les téléspectateurs français »*, M. Philippe Ramond, directeur général de la 5, avait annoncé qu'au cas où la cour d'appel confirmerait le jugement du tribunal de grande instance, la 5 diffuserait dimanche le film de Francis Ford Coppola, *Rusty James*, film en noir et blanc, mais dont la dernière image est en couleurs...

A. W.

★ Lire le dossier du *Monde Radio-Télévision*, sur les films colorisés.



Culture

La politique culturelle de la France

Sous l'œil de l'Europe

Quatre enquêteurs (un Belge, un Britannique, un Suédois et un Suisse) ont été chargés par le Conseil de l'Europe d'examiner la politique culturelle de la France depuis... André Malraux. Cette enquête est devenue un livre que son rapporteur, Robert Wangermée, a présenté jeudi 23 juin, à l'hôtel de Massa, siège de la Société des gens de lettres.

Depuis quelques années, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) évalue la politique de ses membres en matière d'éducation. Le Conseil de l'Europe, qui regroupe vingt pays, a décidé de suivre le même chemin dans des domaines bien particuliers. Son premier objectif : la culture. Son premier « cobaye » : la France. Un cobaye parfaitement volontaire.

La méthode d'analyse est simple : on choisit trois ou quatre experts internationaux qui sont censés connaître, pour les avoir fréquentés, les rouages de la culture. On panache les *sensibilités* politiques et on dépêche les enquêteurs sur le terrain. Sont donc partis Frédéric Dubois (centre droit), ancien directeur de l'Office fédéral de la culture helvétique, Carl-Johan Kleberg (social-démocrate), Suédois, auteur d'un rapport destiné à l'UNESCO sur « L'évolution des politiques publiques en matière de culture », John Myerscough (conservateur), qui travaille en Grande-Bretagne à l'Institut for Politic Studies, et le rapporteur, belge, Robert Wangermée (socialiste), musicologue, professeur à l'université libre de Bruxelles et ancien directeur de la Radio-télévision belge.

Mais si l'on demande à ces *missi dominici* d'analyser trente ans de politique culturelle française, le temps dont ils disposent – deux semaines environ – est infiniment trop court. Ils auront beau se montrer d'une conscience à toute épreuve et avaler des mètres cubes de documents, leur vision sera fatalement limitée. De plus, les rencontres, sur lesquelles seront fondées leurs conclusions, se limiteront à ceux qui sont – ou ont été – chargés d'élaborer et d'appliquer cette politique. Parmi les quarante-six personnes citées en annexe du rapport, moins d'une demi-douzaine échappent à ce profil.

Enfin, faute de temps (?), des volets aussi importants que le patrimoine et l'action internationale ont été volontairement négligés. Le premier – 40 % du budget de la rue de Valois – a pourtant été le cheval de bataille de François Léotard, quant au second – la défense de la culture française dans le monde, – c'est une obsession partagée par toutes les sensibilités politiques, avec d'autant plus de constance que celle-ci s'amenuise, hélas ! inexorablement au fil des ans.

Exposer et inciter

Cependant, le champ d'investigation de nos enquêteurs reste considérable. C'est un quart de siècle de politique culturelle qu'il leur faut passer au tamis. Même si les années Lang et Léotard sont particulièrement visées. Et comme ces Maigret de la culture sont extrêmement perspicaces, ils découvriront le fil qui court à travers les ministères successifs, maintenu sans rupture, en dépit des alternances, des soubresauts et les chutes de tension. *« La période 1982-1985 n'a pas marqué une rupture radicale avec les années précédentes. Les orientations nouvelles ont dû s'inscrire dans des fonctions qui avaient un caractère permanent. et selon des options antérieures qu'on ne pouvait remettre en cause. »* Ces options tiennent en trois mots : démocratisation, décentralisation et création.

Démocratisation : Malraux pensait qu'il suffisait d'exposer les trésors de la culture mondiale au plus grand nombre pour que celui-ci se précipitât dans les temples qu'il voulait leur consacrer. Au service de cet idéal, l'*« ardente obligation du plan »* devait aplanir tous les obstacles matériels. Le mythe fit long feu dès les années 70. La gauche avait compris que l'*exposition* quasi religieuse ne suffisait pas à drainer un nouveau public. Il fallait fortement *inciter* ce dernier à profiter des richesses proposées. Une démarche longue et coûteuse.

Aussi Jack Lang fit-il doubler le budget de son ministère ; depuis lors maintenu à la même hauteur en dépit d'une légère baisse de pression en 1987 et 1988. Certains obstacles ont pu ainsi être réduits, reconnaissent nos enquêteurs, mais les handicaps sont loin d'être abolis : si la nature des spectacles a changé, le public du théâtre ne s'est pas élargi ; les visiteurs des musées sont plus nombreux mais le nombre accru des entrées serait essentiellement dû à l'afflux des touristes étrangers ; le prix unique du livre n'a pas empêché les petites librairies de s'amenuiser, ni les concentrations de s'accélérer dans l'édition. L'appel à l'élargissement des bases culturelles est resté lettre morte : les institutions lourdes ont continué de bénéficier majoritairement de la manne étatique.

La décentralisation fut, elle aussi, entreprise avec Malraux. Ses maisons de la culture devaient irriguer toutes les régions. Il en résulta une simple déconcentration. Les hommes et les moyens étant toujours octroyés par la capitale. Si, à partir de 1982, la volonté de développer les moyens de cette décentralisation culturelle ne peut être mise en doute, *« le pouvoir central n'a pas renoncé à l'idée qu'il doit guider les progrès de la culture dans l'ensemble du pays »*, affirment les examinateurs.

Ce pouvoir craint toujours que les collectivités locales abandonnées à elles-mêmes ne ralentissent les efforts d'équipements culturels et de fonctionnement, au profit d'autres secteurs jugés prioritaires. Un souci d'ailleurs partagé par un grand nombre de responsables culturels régionaux.

Aussi *« un seul transfert de compétence accompagné de transfert de ressources a été effectué : il concerne les bibliothèques centrales de prêt »*. La formule des financements croisés persiste donc, comme auparavant. Plus que jamais, Paris nomme et énonce les normes à appliquer. Le fossé entre la capitale et les régions aurait même été élargi à la faveur de l'augmentation du budget de la culture. Les principaux responsables en seraient les grands travaux : 20 milliards de francs ont été dépensés par l'Etat, à ce titre, dans Paris contre 200 millions de francs en province.

La liberté et le soutien

Mais pour avoir fait un rapide détour par Lyon, Annecy et Caen, les enquêteurs ont quand même remarqué l'intérêt nouveau des élus locaux pour le domaine culturel, et l'effort d'équipement qui l'accompagne. Le modèle parisien n'est peut-être pas toujours négatif.

Dernière option : la création. Comment conjuguer l'élémentaire liberté de l'artiste et le soutien dont il a besoin pour s'épanouir ? L'Etat hésite depuis toujours entre deux stratégies : le saupoudrage ou la concentration, un académisme relatif ou une audacieuse avant-garde. Dans le domaine des arts plastiques, les conservateurs de musées, saisis par la fièvre de l'« immédiateté », jouent un rôle important dans l'émergence des nouveaux courants, remarquent nos détectives.

Dominique Bozo, ancien responsable du Musée d'art moderne, leur déclare fièrement qu'il n'y a guère, de par le monde, que quelques experts qui puissent porter un jugement valable sur l'art contemporain. C'est vraisemblablement ce que devait penser, en toute bonne foi, vers 1890, son homologue, Léonce Bénédite, qui présidait alors aux destinées du Musée du Luxembourg, avec le bonheur que l'on sait.

Mais la culture, c'est aussi une part non négligeable de l'industrie. Là encore, des secteurs entiers, comme le cinéma, ont besoin de l'aide de l'Etat pour faire face à une puissante concurrence internationale, largement dominée par le monde anglo-saxon. Le système mis au point de longue date par le Centre national du cinéma est efficace : la production française s'est maintenue à un niveau supérieur à celui des autres pays européens. En revanche, il est impuissant à enrayer la chute dramatique du nombre des spectateurs.

C'est là un problème que personne n'a pu résoudre à ce jour : comment faire se rencontrer l'œuvre et son public ? Celui de la musique contemporaine est toujours aussi étroit. Les bibliothèques sorties de leur sous-développement par le ministère Lang n'ont pas suscité de nouveaux lecteurs. La formation artistique, domaine négligé par tous les gouvernements successifs, est donc un élément capital pour l'avenir. Une loi d'orientation sur les enseignements artistiques, déposée par François Léotard, a été votée en décembre 1987. Encore faut-il qu'elle trouve un champ d'application réel.

Il faut noter enfin que les examinateurs, Hurons débarqués en terre gauloise, s'étonneront, tout le long de leur rapport, de la toute-puissance du ministre et de la lourdeur de son administration – 16 000 agents – ainsi que de la quasi-absence de débats au Parlement en matière de politique culturelle. Ils ignorent peut-être notre lourd héritage : celui de Colbert et celui des *Jacobins de 1793*, aggravés par la lourde patte de Napoléon.

EMMANUEL DE ROUX.

★ *La Politique culturelle de la France*, La Documentation française. 394 pages, 95 F.

CINÉMA

Un entretien avec Daniel Toscan du Plantier

(Suite de la première page.)

» Unifrance est une organisa*tion qui a quarante* ans, elle a été créée pour favoriser la promotion et l'exportation du cinéma français à l'étranger, et dispose actuellement d'un budget de 20 millions de francs. C'est un parlement dont les adhérents versent une cotisation et qui est composé de membres de toute la profession, producteurs, exportateurs, dirigeants de la Société des réalisateurs de films, acteurs.

» Ces gens ont fait un travail très sérieux d'implantation de bureaux dans la plupart des grands pays. Il y a également des correspondants partout, souvent liés à l'Alliance française ou aux attachés culturels. Ça, c'est l'outil, et l'outil est bon. Ce qui ne fonctionne pas – et c'est sans doute pourquoi on m'a appelé – c'est la promotion de l'outil même.

– Quelle serait, idéalement, votre première opération ?

– Prendre d'abord conscience que notre action doit être bilatérale, comme celle du Festival de Cannes. C'est-à-dire assurer la promotion du cinéma mondial et en retour, celle du cinéma français. Si nous voulons qu'un grand cinéaste indien présente le prochain film de Rohmer à Delhi, il faut s'occuper ici de son film à lui. On ne peut entrer dans un discours impérialiste. Nous ne sommes pas la MPA (Motion Picture Association) américaine. Notre force, c'est l'échange. On nous donnera ce que nous donnerons.

» Disons qu'après la MPA, Unifrance est probablement l'association la plus puissante. En termes qualitatifs. Face au géant américain, nous n'allons pas entrer en guerre. Nous avons essayé, c'est inutile. D'autant que New-York, où nous avons la chance d'avoir un bureau puissant, reste pour le cinéma étranger le point G, le point *« glamourous »* du monde. Il faut passer par là, même si ce n'est pas l'endroit où nous feront les plus grosses affaires. *L'acheteur* japonais commence par lire *Variety*, et si *Variety* lui dit : *« Ce film français marche bien dans le West Side »*, il l'achètera...

– On connaît vos goûts en matière cinématographique... A la tête d'Unifrance, ne serez-vous pas tenté de ne promouvoir qu'un certain cinéma, d'auteur, et pas tout le cinéma français ?

« Cette partialité, c'est mon engagement »

– Le propre d'un président, c'est de se mettre un peu en avant. Je crois en effet qu'en me nommant on s'est adressé à quelqu'un de sectaire, de partial. Et que cette partialité, c'est mon engagement. Je pense qu'aujourd'hui le cinéma a un avenir considérable qui est d'être la haute couture de l'audiovisuel. J'essaye d'être l'héritier le plus fidèle de ceux qui ont fait la révolution du cinéma en France, autour de l'idée que le film est une œuvre. C'est une idée française. En face, il n'y en a qu'une autre : l'idée américaine, elle veut que le film soit un produit. Il faut donc que l'association de défense du cinéma français véhicule cette utopie qui est une utopie de progrès.

– Comment la véhiculer, pratiquement ?

– En élargissant le travail déjà entrepris. On ne peut ajouter grand-chose à la gloire de François Truffaut, Eric Rohmer ou Alain Resnais à l'étranger. Mais on peut faire davantage pour Michel Deville, Alain Cavalier ou Maurice Pialat. Et pour d'autres cinéastes, plus jeunes, qui ont manifestement déjà une œuvre, André Téchiné, ou Jacques Doillon... Il est temps de s'occuper d'eux, en organisant des rétrospectives de leurs films partout où cela compte. Y compris à l'Est.

» Notre chance, c'est que le cinéma français c'est un festival en soi. Dans le monde entier, ce concept mobilise. Il faut s'accrocher à notre réputation, elle nous précède, et elle est bonne. Contrairement à ce qu'on raconte à Paris. Les Français sont les seuls à expliquer que ce qu'ils font n'est pas bien. Nous sommes là à dire : *« Ah ! les Japonais. Ah ! les Américains ! Ah ! les Allemands !... »* Pardon, le cinéma allemand n'est connu qu'à Paris, et se renouvelle difficilement. On dit, il y a un merveilleux renouveau du cinéma espagnol. Soit. Mais à Cannes on voit toujours le dernier film de Carlos Saura... Et l'agonie du cinéma italien est bien réelle. En Europe il n'y a qu'un lieu où la création ne désarme pas, c'est la France. L'intelligence des pouvoirs publics a fait que, lorsque la fréquentation s'est effondrée, est né un système de financement du cinéma – que d'ailleurs tout le monde dénonce avec énergie – grâce auquel les films se font encore. Parce que le problème n'est pas que de mauvais films se fassent. C'est qu'il faut en faire beaucoup de mauvais pour qu'il y en ait quelques-un de bons.

» En France, on continue donc a faire des films, et à en parler. Dans le *Times* de Londres, la rubrique cinématographique est reléguée sous la rubrique nécrologique. Symbolique, non ?

» Il faut véhiculer l'idée que le cinéma passe par un système de protection écologique. Protéger la création, c'est comme protéger les arbres. Au début, ça a l'air d'un gadget, à l'arrivée c'est vital. Nous sommes devant deux problèmes énormes. D'un côté, l'efficacité américaine, incontestable. De l'autre côté, l'« ennemi intérieur », c'est-à-dire l'efficacité de la machine audiovisuelle.

» On voudrait, de temps en temps, signaler à ceux qui nous parlent d'Audimat que, pour qu'il y ait Delon, il faut qu'il y ait Visconti. Pour qu'il y ait Belmondo, il faut qu'il y ait Godard. Visconti et Godard, ça n'est pas « prime time ». Oui, mais ce qu'ils ont enfanté l'est.

» Je voudrais dire aussi quelque chose aux patrons de l'audiovisuel, privé et public. Surtout public. Leur rappeler que chez L'Oréal, par exemple, on finance la recherche avant de lancer sur le marché des petits pots de crème de beauté à cinq cents millions d'exemplaires. La recherche audiovisuelle s'appelle le cinéma.

– Quelles aides attendez-vous dans votre mission ?

– En France, nous avons aussi la chance d'avoir un ministre de la culture qui est une vedette médiatique mondiale, et je compte bien lui demander de devenir le premier représentant de commerce du cinéma français.

– C'est une offre d'emploi à Jack Lang ?

– Tout à fait ! Une de mes idées consiste à établir avec lui un programme qui le ferait voyager entouré de comédiens, de metteurs en scène. Des commandos de talents. Où la famille du spectacle, plus unie qu'on ne le croit au-delà des idéologies, se retrouverait. Je suis persuadé qu'Alain Delon est prêt à partir demain pour le Japon. Avec Jack Lang... »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.

● **Le nouveau bureau de l'association Unifrance Film international vient d'être élu.** – Daniel Toscan du Plantier devient président, en remplacement de Gilbert de Goldschmidt, élu président d'honneur. Alain Jessua et Alain Katz sont vice-présidents, Raymond Danon, trésorier, Patrice Legendre, secrétaire, Evelyne Dress et Christine Gouze-Rénal, membres du bureau.

MUSIQUE

Le « Requiem » de Verdi à Notre-Dame de Paris

Jean-Albert Cartier pense avec raison que son Festival de Paris doit s'adresser aux grandes foules de la capitale, au même titre qu'une manifestation de rock ou de variétés. La soirée de clôture, le 1er juillet, réunira un vaste public au pied de la colonne Vendôme, autour de l'Orchestre de Paris, qui jouera, sous la direction de Solti, *la Symphonie héroïque*, de Beethoven, inspirée précisément par Bonaparte.

Le 22 juin, quelque 12 000 Parisiens investissaient Notre-Dame et son parvis pour un *Requiem* de Verdi exceptionnel, donné par les musiciens de la Scala de Milan et retransmis sur la place sur un écran géant. Concert gratuit, financé par de puissants mécènes *(1)*.

Les chœurs et l'orchestre de la Scala massés à la croisée du transept sous un dais de toile blanche resplendissaient sous la baguette de leur chef, Riccardo Muti, silhouette fine, prestance de torero, gestes d'une suprême élégance qui déchaînaient des cataclysmes dans le vaisseau de Notre-Dame mais aussi des prières de lumineuse confiance.

Tous les effets dramatiques étaient prolongés, magnifiés par l'acoustique généreuse, saturée quelquefois par les masses sonores mais qui restaient claires dans l'ensemble, même dans le maelström du *« Dies irae »* avec l'éblouissant concert de trompettes du *« Tuba Mirum »*.

Les voix des solistes semblaient sortir d'une fournaise ou de la gueule du Léviathan, surpuissantes, tordues par la douleur ou raidies comme des statues de docteur aux piliers des cathédrales : Evgueni Nesterenko basse prophétique, Chris Merritt ténor d'un superbe métal aspirant à la lumière dans *« Hostias »* et Dolora Zajic, mezzo *impressionnante* de foi et d'équilibre dans le *« Recordare »*.

Ce cadre exceptionnel, propice aux effets romantiques, a cependant l'inconvénient de diluer, par l'amplification des résonances, la personnalité et le caractère unique des interprétations. Et malgré la beauté des masses chorales et orchestrales, malgré la pureté, la sveltesse des phrasés de Muti, nous n'avons pas ressenti la même émotion, la même instantanéité abrupte devant ces cris du génie que jadis, dans des salles de concert, avec un Markevitch, un Karajan ou un Giulini.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Béghin-Say, groupe Ferruzi, groupe bancaire Cariplo et Europe 1.

★ Un superbe enregistrement du *Requiem* de Verdi, avec Cheryl Studer, Dolora Zajic, Luciano Pavarotti, Samuel Ramey, dirigé par Riccardo Muti, est récemment paru chez EMI (2 CD).

« La Sorcière » de Marco Bellocchio

Fumante



Béatrice Dalle

Entre psychanalyse et sorcellerie, entre le dix-septième et le vingtième siècle, le film de Bellocchio finit par se perdre et le spectateur par ne plus s'y retrouver.

Au dix-septième siècle, dans une ville d'Italie, la foule essaie en vain de rôtir une sorcière sur le bûcher. Par trois fois, l'orage l'éteint. La sorcière file sur un cheval noir. Nous sommes en fait, de nos jours, dans le rêve d'un psychiatre, David (Daniel Ezralow), chargé d'examiner une jeune fille, Maddalena (Béatrice Dalle), accusée de meurtre et qui prétend être une sorcière. David voyage avec sa femme Cristina (Corinne Touzet), et c'est Omero Antonutti, sorti indemne de l'*Eldorado* de Carlos Saura, qui l'accueille d'un air patelin à son arrivée. L'entretien avec Maddalena se passe plutôt mal, pour le psy, complètement retourné par la beauté brutale de son sujet, et le film commence à perdre les pédales en même temps que David.

Il ne sait plus trop ce qu'il fait, et sa femme s'en rend compte. Leur ménage de quinze ans est balayé en un jour par cette grande bringue brune et fêlée – c'était fatal, à force de fréquenter des fous. David n'a plus de goût que pour les détraqués (et pourtant Cristina est sûre d'avoir un grain : *« Tu fais trop confiance à ma normalité »...*). Trop tard. David et les spectateurs sont entraînés dans un infernal va-et-vient entre aujourd'hui et le dix-septième siècle, une partie de flipper spatio-temporel où notre raison est censée vaciller douloureusement. Il y a une longue, très longue, scène de sabbat, pas polissonne pour un sou, mais agitée de hoquets et accompagnée de violons miauleurs du pire effet.

Quand le patron de David, le professeur Cado (Jacques Weber, seul homme de l'affaire à saisir l'humour très fort de Béatrice Dalle) procède à l'examen de l'inculpée, on a droit un moment de détente bien venu. *« Quelle est votre date de naissance ? – 8 janvier 1611. J'ai trois cent soixante-quinze ans – Ah ? Et qu'est-ce que vous avez fait pendant tout ce temps ? – J'ai rencontré Napoléon, pendant la retraite de Russie. Il m'a demandé de lui recoudre un bouton – Où ça ? – Chez moi. »* Et hop, on remonte dans le train fantôme dix-huitième-dix-neuvième siècle, dans de longues étreintes David-Maddalena (elle accepte enfin) filmées soft, loin du sulfureux petit exercice de Maruschka Detmers dans *le Diable au corps*.

Comme, là aussi, Bellocchio fait un peu long, on a tout le temps de méditer sur les rapports de la sorcellerie, de l'érotisme et de la psychanalyse (il ne semble pas que le réalisateur ait terminé la sienne, bien qu'il en parle volontiers) et d'en tirer de subtiles conclusions ou non. A vrai dire, ce vertige onirique, il semble qu'on l'ait déjà beaucoup vu, y compris chez Bellocchio et en mieux, comme dans le titre susnommé. Ça fait vieillot.

Reste pour les amateurs de sensations fortes à redécouvrir l'imputrescible Dalle dans le plus simple appareil. On ne peut s'empêcher de penser, à l'écouter parler, à certains regards, qu'au lieu de la dévêtir sauvagement et de la forcer à pousser des cris féroces les metteurs en scène seraient bien inspirés de lui proposer un rôle dans une comédie. Elle a une gouaille et une insolence bien intéressantes.

MICHEL BRAUDEAU.

Spectacles

Samedi 25 - Dimanche 26 juin

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

LA LÉGENDE DU CHEVALIER NOIR. Arènes de Lutèce (42-77-92-26). Samedi à 21 h ; samedi et dimanche à 15 h.

CONCOURS DE CIRCONSTANCES. Théâtre Fontaine (48-74-74-40) : sam. 18 h et 21 h.

LE BOURGEOIS GENTILHOMME. Comédie-Française (40-15-00-15). Samedi 20 h 30.

Les autres salles

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 21 h, dim. (dernière) 15 h 30.

ARÈNES DE LUTÈCE (42-77-92-26). La Légende du chevalier noir Théâtre. Musique, Danse dans la ville : 15 h et 21 h, dim. 15 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Gros Chagrins Suivi de Armistice au pont de Grenelle : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). La Double Inconstance : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Pot pourri des thèmes d'un auteur inconnu : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (42-71-82-20). Sourire des mondes souterrains Underjordens Leende : 17 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Ateliers du théâtre-Ecole Catherine Brieux : 20 h 45, dim. 17 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Le Bourgeois gentilhomme : 20 h 30. ▷ Dim. Les Femmes savantes : 20 h 30. La Poudre aux yeux suivi de Mr de Pourceaugnac : 14 h. Monsieur de Pourceaugnac précédé de la Poudre aux yeux : 14 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

ESPACE ACTEUR (42-23-90-90). Le Prince travesti IVe Festival de la butte Montmartre : 21 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). La Mouette : 20 h 30, dim. 19 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Le Montreur : 20 h 30, dim. (dernière) 17 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Chant dans la nuit : 15 h, dim. 15 h, mer., ven. 18 h 30. Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). You're a good man Charlie Brown : 20 h 30.

GALERIE ART (47-37-31-36). Dialogue sur Minetti : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Basse Epoque : 20 h 30.

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). L'Epreuve : 20 h 30. A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Voyage autour de ma chambre : 19 h 30. Trois voyageurs regardent un lever de Soleil : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Les Voisins : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Il y a des salauds qui pillent le cœur des femmes : 20 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 15 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 18 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Nous les Tziganes : 21 h, dim. (dernière) 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, mer., ven., dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). La Force de tuer : 18 h.

ODÉON-THÉATRE DE L'EUROPE (43-25-70-32). La Mouette : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Petite salle. J'ai pas le choix, je chante Boby Lapointe : 20 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

PLACE SAINT-SULPICE (Rens- sur place). VIe Marché de la poésie XIe Festival de la foire Saint-Germain : 12 h, dim. (dernière) 12 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Frio-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Finie la comédie : 20 h 30, dim. 16 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Va donc mettre au lit tes ratures : 18 h 30. Enfin Bénureau : 20 h 30, dim. 16 h. 22, v'la du fric : 22 h, dim. 14 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. L'Etranger : 20 h 30. L'Ecume des jours : 22 h. Salle II. Génération 45 ou la Véridique Histoire de la famille Fauculard : 20 h 30, dim. (dernière) 17 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). Aimer sans savoir qui Festival du jardin Shakespeare : 20 h 45.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Le Défunt, le Sacrifice du bourreau, Deux Femmes pour un fantôme : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Jeanine Truchot a disparu : 18 h 30. Mr Banal : 20 h 15. Sucré-Salé : 21 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Comédie musicale

THÉATRE MOGADOR (42-61-19-83). Nous les Tziganes, 21 h, sam., 16 h, dim. (dernière). Mise en scène de Nikolaï Slitchenko. Par le théâtre Romen de Moscou.

THÉATRE TRISTAN BERNARD (45-22-08-40). Bagatelle. 19 h, sam. Opérette d'Offenbach. Mise en scène J.-M. Lecoq, dir. musicale L. Dunoyer de Segonzac, avec J. Sand, L. Durand, V. Vittoz, B. Valdeneige, I. Grandet (piano).

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). La Norma. 19 h 30, sam. Opéra en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani. Mise en scène P.-L. Pizzi, dir. musicale M. Valdes. Avec G. Giacomini, D. Kavrakos, M. Lagrange, M. Dupuy, 3 h 15.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse. 19 h 30, sam. Opéra semi-seria en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale I. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Shimell, A. Rinaldi, 3 h 30.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE. Il Giardino d'amore (le week-end). 17 h., sam., dim. (sous réserve). Opéra baroque de Haendel, par la compagnie Devaux-Daumas. Mise en scène Christian Daumas.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (42-78-19-54). L'Apothicaire. 21 h, sam. Opéra de Joseph Haydn. Orchestre de la Camerata de Versailles, mise en scène E. Navratil, dir. musicale A. du Closel. Avec A. Aubin, S. Bertho, P. Catala, C. Jean.

Les concerts

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE (entrée libre). Jacques Henion. 16 h 30, dim. Orgue. Entrée libre.

DUNOIS (45-84-72-00). Samedi, 20 h 30 : Quintette de cuivres du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France (œuvres du XVIe au XXe siècle).

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS. The International Consort of Viols. 18 h, dim. Dir. H. Miloradovitch, C. Portois (soprano). Œuvres de Charpentier, Roberday, Bouzignac. Entrée libre.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03). Jacques Amade, Frédéric Presle. 16 h, dim. Orgue, trp. Œuvres de Messiaen, Tomasi, Rogg, Pichaureau. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE (43-96-48-48). Chœur d'hommes de Varsovie). 21 h, sam.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Louis Petit. 21 h., sam., « Les Quatre Saisons », de Vivaldi

Quintette de l'académie Sainte-Cécile de Rome. 17 h, dim. D. Bellardini (clar.), R. Saluzzi et F. Ginanneschi (vl), G. Tambe (alto), B. Penazzi (cello). Œuvres de Mozart, Brahms.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14). Amick Chartreux, Benoît Duteurtre. 16 h, dim. Piano, E. Conquer (vl), E. Watelle (vlc). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS (Entrée libre). Pierre Astor. 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Leguay, Marchand. Entrée libre.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Marcel Quillévéré. 21 h, sam. 11 h, dim. (en navigation). « La Mer des Saudades. »

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre du Mai musical de Florence. 20 h 30, sam. Dir. Zubin Mehta, Y. Loriod (piano), J. Loriod (ondes Martenot). Œuvres de Messiaen. Dans le cadre du Festival de Paris.

Jeune Philharmonie franco-allemande. 20 h 30, dim. Chœur Montjoie et chœur d'oratorio, dir. Justus von Websky. « Carmina Burana » de Carl Orff.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Messieurs les ronds-de-cuir (1936), d'Yves Mirande, 15 h ; le Cheval de bois (1950, v.o.), de Jack Lee, 17 h : les Forbans de la nuit (1950), de Jules Dassin, 19 h : la Cinémathèque de la danse présente, 21 h.

DIMANCHE

Le Cabinet du docteur Caligari (1919), de Robert Wiene, 15 h ; la Symphonie nuptiale (1928), d'Erich von Stroheim, 17 h ; les Chemins de la Haute ville (1959, v.o.), de Jack Clayton, 19 h ; le Silence de la colère (1959, v.o.), de Guy Green, 21 h 15.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : Sous le ciel de Paris (1950), de Julien Duvivier, 14 h 30 ; les Dragueurs (1959), de Jean-Pierre Mocky, 17 h 30 ; le Carrosse d'or (1952), de Jean Renoir, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : le Comte de Monte Cristo, 14 h 30 ; le Comte de Monte Cristo, 17 h 30 : Nuit et Brouillard (1955), de Alain Resnais, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Chanson kitsch : Rita Pavone chante Bonjour la France (1971) de David Boyer, le Chanteur de Mexico (1956) de R. Pottier, 14 h 30 ; Christo : Empaquetage du Pont-Neuf (1985) de A. Esmery, Christo : le Pont Neuf empaqueté (1985) de Christophe Loizillon, Interview de Christo (1987) de la Vidéothèque de Paris, Une promenade entre deux ponts (1985) de Dominique Guyot, 16 h 30 ; Godard : Jean-Luc Godard (1965) d'Hubert Knapp, Charlotte et son Jules (1958) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; Auteurs : Arthur Adamov 1906-1970 (1971) de Guy Demoy, Entretien avec Eugène Ionesco (1980) de Pierre Vatteone, Julio Cortazar (1980) de Alan Caroff, 20 h 30.

DIMANCHE

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Nouvelles Palettes : Blesse Béton (1985) de Marianne Gosset, Pièces à conviction (1985) de Maurice Benayoun, le Passage de Georges Luneau, 14 h 30 ; Latinos : Querelle de jardins (1982) de Raul Ruiz, les Trottoirs de Saturne (1985) de Hugo Santiago, 16 h 30 ; Montparnos : Chronique du Montparnasse 14-18 (196) de Jean-Marie Drot, Enquête sur Modigliani (1963) de Jean-Marie Drot, 18 h 30 ; Ateliers d'artistes : la Nouvelle Réalité (1979) de Carlos Vilardebo, Vingt-deux adresses pour une impasse (1977) de Marie-Josèphe Dubergey. 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BEAU-PÈRE (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LE BONHEUR SE PORTE LARGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CORPS Z'A CORPS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

JEUX D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA JOYEUSE REVENANTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

PRISON (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRAQUÉE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

URGENCES (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES FILMS NOUVEAUX

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN. Film américain de Danny DeVito, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANIAC COP. (*) Film américain de William Lustig, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MÈRE TERESA. Film britannique de Ann Petrie et Jeanette Petrie, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

POLICE ACADEMY 5. Film américain d'Alan Myerson, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT. (*) Film français de Jess Franco : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PYRAMIDES BLEUES. Film franco-mexicain d'Arielle Dombasle : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SANGUINES. Film français de Christian François : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA SORCIÈRE. Film italo-français de Marco Bellocchio, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 27 JUIN

« L'Opéra », 11 heures, sur les marches (Paris passion).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures ; « Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 45, boulevard Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le Marais, de l'hôtel de Soubise à l'hôtel de Gourgues », 13 h 45, sortie métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Le Palais de Justice en activité », 14 h 30, 2, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Les Flâneries).

« La maison professe des jésuites », 14 h 30, 99, rue Saint-Antoine (M.-G. Leblanc).

« Découverte du quartier Saint-Germain », 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-des-Prés (Arts conférences).

« Ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et place de Furstemberg », 14 h 30, devant l'église (E. Romann).

« Mystérieuse abbaye de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, sortie métro Saint-Germain-des-Prés (Isabelle Hauller).

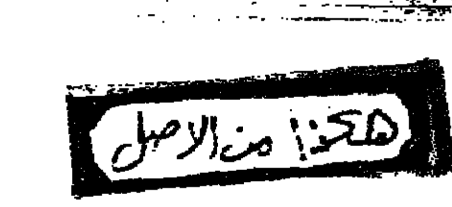
« Notre-Dame », 15 heures, portail central (Dominique Fleuriot).

« La chapelle dite expiatoire », 15 heures, 36, rue Pasquier (Paris et son histoire).

« Des Epinettes aux Batignolles, la Cité des Fleurs », 18 h 30, métro Porte-de-Saint-Ouen, angle rue Belliard (M.-G. Leblanc).

CONFÉRENCES

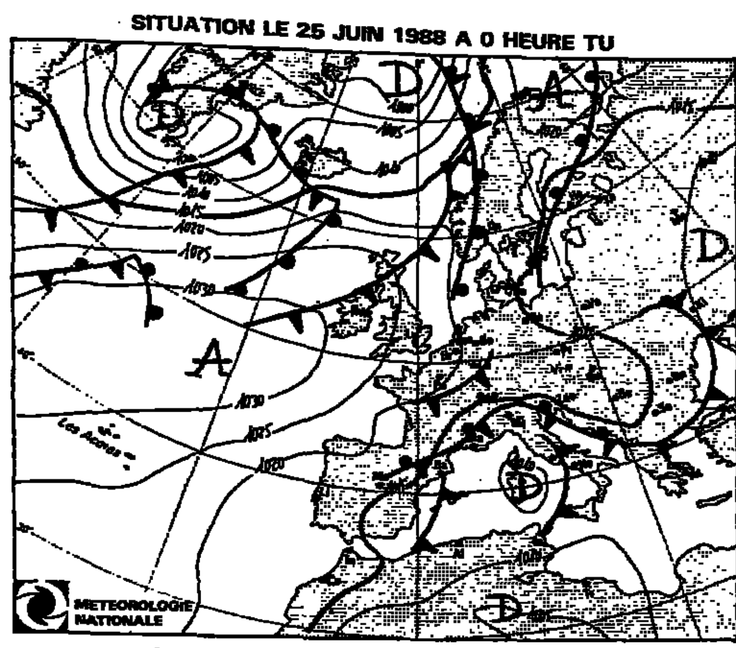
Centre Georges-Pompidou (petite salle, premier sous-sol), 21 heures : « L'Europe au risque des cultures », avec Y.A. Ding, Alain Finkielkraut, Alain Le Pichon, Pascal Ory, Joseph Sayeg.



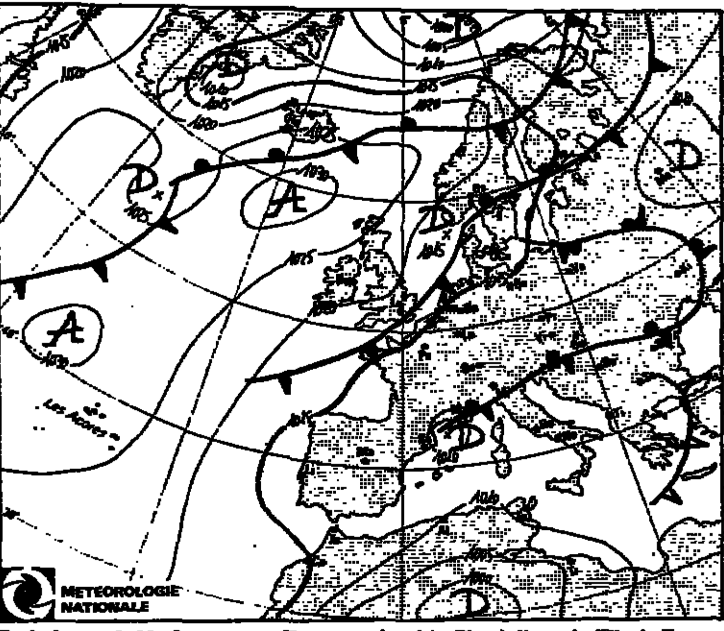
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 JUIN 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 27 JUIN A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 25 juin à 0 heure et le dimanche 26 juin à minuit.

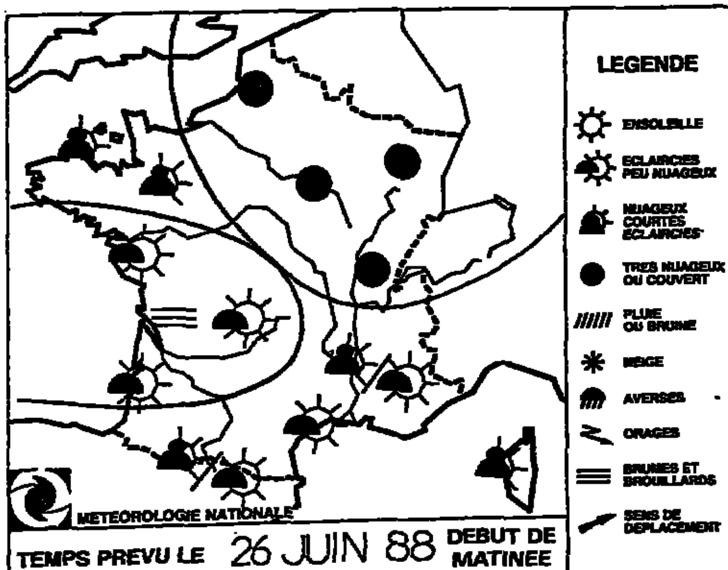
Une goutte froide sur l'Europe centrale dirige sur le nord-est du pays des masses d'air nuageux, instable. Le courant perturbé atlantique, contournant l'anticyclone des Açores, touche le Nord-Ouest. Au sud de la goutte froide, persistance de la situation orageuse sur la moitié Sud.

Dimanche, sur la moitié nord du pays, au nord d'une ligne La Rochelle-Lyon : le matin le ciel sera généralement couvert. En Bretagne, en Basse Normandie, en Mayenne, la couverture nuageuse sera un peu plus discontinue. Il fera de 10 à 13 degrés au minimum. Un petit coin de ciel bleu, après dissipation de bancs de brouillard, du sud de la Bretagne au Poitou et au Limousin.

Au cours de la journée des éclaircies se développeront. En Bretagne, en Normandie et en Nord-Picardie, ces éclaircies resteront rares, il fera frais (17 à 20 degrés). Plus à l'est, de l'Ile-de-France et du Centre aux Vosges et au Jura, les éclaircies seront plus franches mais on ne sera pas à l'abri d'une ondée passagère dans l'après-midi. Il fera au maximum, selon les éclaircies, entre 20 et 24 degrés.

la vallée de la Loire entre Blois et l'Atlantique, la Vendée, le Poitou, le nord du Limousin, garderont leur beau soleil du matin, malgré le développement de nuages ; avec des températures entre 23 et 25 degrés.

Sur la moitié sud il fera assez beau, et chaud l'après-midi : 24 à 27 degrés. Ciel dégagé le matin, après des bancs de brouillard, de l'Atlantique à l'ouest du Massif Central. Ailleurs on aura des passages nuageux, et près de la Méditerranée des ondées. Au fil de l'après-midi le temps se fera lourd, et l'on risquera un orage. En Aquitaine et en Charentes le risque d'orage sera faible, les orages toucheront surtout le relief, et les régions méditerranéennes.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-6-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-6-1988 à 6 heures TU et le 25-6-1988 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	28	19	O
BIARRITZ	20	17	C
BORDEAUX	25	14	D
BOURGES	23	10	C
BREST	20	11	D
CAEN	16	11	C
CHERBOURG	16	11	B
CLERMONT-FERR.	22	12	C
DIJON	23	12	D
GRENOBLE St-M-H	26	24	C
LILLE	16	13	P
LIMOGES	22	11	D
LYON	25	16	C
MARSEILLE-MAR.	24	17	N
NANCY	21	11	C
NANTES	22	14	N
NICE	25	18	P
PARIS-MONTS.	20	14	C
PAU	22	13	N
PERPIGNAN	26	20	P
RENNES	20	13	C
ST-ETIENNE	23	12	C
STRASBOURG	22	11	D
TOURS	21	14	C
TOULOUSE	26	15	D
POINTE-A-PITRE	32	23	N

ÉTRANGER			
ALGER	28	16	D
AMSTERDAM	17	13	P
ATHÈNES	27	19	D
BANGKOK	35	27	C
BARCELONE	25	20	C
BELGRADE	20	11	N
BERLIN	17	13	C
BRUXELLES	17	13	P
LE CAIRE	32	20	D
COPENHAGUE	25	16	P
DAKAR	32	23	N
DELHI	35	30	C
DJERBA	29	23	N
GENÈVE	25	13	D
HONGKONG	27	26	A
ISTANBUL	25	17	D
JÉRUSALEM	23	13	D
LISBONNE	21	17	D
LONDRES	21	16	N
LOS ANGELES	21	15	D
LUXEMBOURG	15	12	C
MADRID	25	15	C
MARRAKECH	31	15	D
MEXICO	24	12	O
MILAN	23	19	O
MONTRÉAL	21	7	C
MOSCOU	27	17	D
NAIROBI	24	13	C
NEW-YORK	31	17	D
OSLO	26	17	N
PALMA-DE-MAL.	30	19	A
PÉKIN	26	22	D
RIO-DE-JANEIRO	28	22	C
ROME	27	19	N
SINGAPOUR	31	27	N
STOCKHOLM	23	15	D
SYDNEY	19	8	D
TOKYO	23	19	P
TUNIS	31	21	N
VARSOVIE	16	12	C
VENISE	24	13	N
VIENNE	17	14	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4773

HORIZONTALEMENT

I. Quelqu'un qui a l'habitude de montrer les dents. Bien présenté parce qu'ayant été repassé. – II. On ne perd rien à ne l'écouter que d'une oreille. Des fruits plus ou moins juteux. – III. Conduit au pire. Pour le réconfort après l'effort. – IV. Pronom. Qui ne sauraient être vues d'un mauvais œil. Donnent lieu à différentes interprétations. – V. Fut amené à quitter le foyer. Possessif. Le grand air lui fait du bien. – VI. Où l'on en apprend tous les jours. Ne grandit pas quand on mange trop. Fait le tour du sujet. – VII. Lieu de formation. D'un auxiliaire. Fin de participe. Ne sont pas reluisants et donc incapables de briller. – VIII. Amenées à se plaindre. Fait dire à certains qu'ils ne mangent pas de ce pain-là. Doit son apparition à des esprits moqueurs. – IX. Fit connaître un avis contraire. Incite à employer la douceur. Avait de grands enfants. – X. Nombreux, lors d'une hécatombe. Supplice de cancre. – XI. Prendre une sérieuse option sur la victoire. Qu'on n'a donc pas laissées mourir. – XII. Est digne d'éloges. Occasion de manger le morceau. – XIII. Sur lequel c'est peut-être écrit noir sur blanc. Qui a donc fini par se montrer. Etait au bras de bien des hommes. – XIV. Conjonction. Est donc appelé à suivre des cours. Est placé dans une fosse. – XV. Vit. Telles qu'on n'est donc pas resté les bras croisés.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II							■								
III									■						■
IV			■							■					
V					■			■						■	
VI				■								■			
VII				■				■			■				
VIII					■							■			
IX		■				■							■		
X								■		■					■
XI	■						■								
XII			■		■									■	
XIII							■		■			■			
XIV			■								■				
XV				■		■								■	

VERTICALEMENT

1. Tourne après que l'on a tourné. Bouche des petits trous. – 2. On peut y voir de jolis bouquets. Obtenus grâce à un travail d'équipe. – 3. *Peut se faire aborder par maints* hommes. A peut-être été utile à celui qui revient de loin. – 4. Où l'on a plus d'une fois perdu la tête. Quand il est là, on ne peut évidemment pas dire qu'il n'y a pas un chat. – 5. Sous les ponts de Limoux. Note. A consommer avec modération! Visible sur une « fiole ». – 6. Sur lequel de nombreux « trains » s'activent. Passe dans l'est de Nort. – 7. Eux, ils ne sont pas dans la course. Démontre. – 8. Telle qu'on a peut-être tiré sur la corde. Fait passer de bons moments. Fait grossir la liste. – 9. Préfixe. Spécialité de courges. Représente un peu plus d'une demi-borne. – 10. A eu une vie exemplaire. Ce n'est pas à la bouche qu'il met l'eau. Donne à entendre. – 11. Fait desserrer les lèvres. Utile à celui qui a du travail sur la planche. – 12. Aimait à ce qu'on fasse bonne mesure. Utilisé en *parlant ou maniée en travaillant*. Note. – 13. Sont visibles sur des terriers. Telles qu'il y a donc une certaine entrée. – 14. Fait changer de direction. Mène une vie de chien. Adverbe. – 15. Sont transmis de père en fils. On ne peut certes pas dire qu'il n'en fiche pas une secousse. La température y est régulièrement en hausse.

Solution du problème n° 4772

Horizontalement

I. Porteur. – II. Apion. Ure. – III. Litière. – IV. Mo. Me. Né. – V. Imitation. – VI. Pâle. Eres. – VII. Enée. Nô. – VIII. Dé. Saunas. – IX. Sein. – X. Soues. ENA. – XI. Caresses.

Verticalement

1. Palmipèdes. – 2. Opiomane. Oc! – 3. *Rit. Ile. Rua.* – 4. Toi. Tees. Er. – 5. Enéma. Asse. – 6. Retenue. – 7. Rue. Ironies. – 8. Noé. Anne. – 9. Dépenses. As.

GUY BROUTY.

Faits divers

Près de Marseille

Un jeune malfaiteur mortellement blessé par un policier

Un jeune malfaiteur, Olivier Oliot, vingt-et-un ans, grièvement blessé par un policier alors qu'au volant d'une voiture volée, il avait tenté d'échapper, vendredi 24 juin à 1 heure du matin, à un contrôle de police devant la gare de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), est décédé vendredi soir à l'hôpital *Sainte-Marguerite de Marseille où il* avait été admis. Le jeune homme, atteint d'une balle à la tête, avait été hospitalisé dans un état désespéré.

Selon les policiers, Olivier Oliot, qui conduisait la voiture volée, refusant d'obtempérer à un contrôle, avait tenté de s'enfuir, heurtant avec le véhicule un des policiers, M. Jean-*Louis Schou, le blessant à la* jambe et à la tête. Ce policier aurait alors fait usage de son arme. Les deux jeunes gens qui se trouvaient en compagnie d'Olivier Oliot ont été interpellés. Les enquêteurs ont trouvé à l'intérieur du véhicule volé un pistolet d'alarme modifié pour tirer à balles réelles, mais dont le barillet était vide. Cette arme avait été, selon le policier blessé, braquée dans sa direction par l'un des trois jeunes.

Vols d'antiquités

Mille cinq cents objets d'art découverts après l'arrestation d'un brocanteur receleur

Les policiers de l'Office central pour la répression des vols d'œuvres et d'objets d'art (OCRVOOA) ont, au terme d'une longue enquête, interpellé un receleur, brocanteur au chômage, qu'ils surveillaient depuis plusieurs semaines et qui s'est révélé être « le pivot » d'un trafic d'objets volés de très grande ampleur.

L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, était placé au centre d'un vaste trafic d'antiquités et d'objets d'art volés ces dernières années en France. Après une série de perquisitions, dans des garages à Saint-Ouen et à Paris et dans un entrepôt dans l'Ain, près de Lyon, les policiers ont ainsi trouvé mille cinq cents antiquités et objets d'art, meubles estampillés, pendules, bronzes, porcelaines, faïences, tableaux, y compris quelques merveilles, comme une commode signée Boulle et des objets de haute-époque.

Les policiers de l'Office central, qui ont réalisé une documentation photographique des objets d'art saisis, lancent, pour les besoins de l'enquête, un appel aux victimes potentielles. Celles-ci sont invitées à prendre contact avec l'OCRVOOA en téléphonant au 42-68-03-03, poste 4006, du lundi au vendredi.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 24 juin 1988 :

DES DÉCRETS :

● N° 88-771 du 22 juin 1988 modifiant le décret n° 72-670 du 13 juillet 1972 relatif à l'usage du titre de conseil juridique, et le décret n° 78-305 du 15 mars 1978 instituant les commissions régionales et une commission nationale des conseils juriques.

● Du 21 juin 1988 portant changement de nom de communes.

Le Carnet du Monde

Décès

– Nous avons la douleur d'annoncer le décès de

M. Gabriel ARACTINGI,
ingénieur civil,

survenu le 23 juin 1988, à Cannes.

Une messe sera célébrée le lundi 27 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre (Paris-5e).

De la part de
Mme Claire Aractingi,
son épouse,
Jacques, Pierre, André, Jean-Marc,
ses enfants,
Et leurs familles.

20, rue de l'Abbé-de-l'Epée,
75005 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 23 juin 1988, de

Mireille BOTTON,

A une pensée pour elle, on associera le souvenir de

Paul et Luce MOULIA,
et de
Alberto et Emy ALFANDARI.

3, rue de Belloy,
75116 Paris.

– Mme Caperan,
Le conseil d'administration et le personnel de l'AMF,
La société Toit et Joie,
L'association sportive des P et T,
L'association des orphelins de Cachan,
L'amicale des chefs d'établissement des P et T,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile CAPERAN,
président de l'Assurance mutuelle des fonctionnaires,

survenu à Dijon, le 24 juin 1988.

Les obsèques auront lieu, le mardi 28 juin, au cimetière parisien de Bagneux, 1, avenue Marx-Dormoy, 92120 Montrouge.

On se réunira à 16 heures au cimetière.

Ni fleurs ni couronnes.

Les témoignages de sympathie peuvent être faits auprès des associations de recherche sur le cancer.

– François et Dominique Delachaux,
Jacqueline et Michel Hennebert,
Alain et Véronique Delachaux,
Catherine et Michel Devos,
Yves et Yvonne Delachaux,
Marc et Béatrice Delachaux,
ses enfants,
Emmanuelle,
Claire et Joanne Delachaux,
Caroline et Alexandre Pain,
Marie-Sophie, Charlotte
et Romain Delachaux,
Nicolas, Benjamin
et Emmanuelle Devos,
Christophe Delachaux,
Yolaine de Montmarin,
Marine et Valérie Delachaux,
ses petits-enfants,
Jean et Geneviève Delachaux,
leurs enfants et petits-enfants,
Pierre et Jacqueline Delachaux,
leurs enfants et petits-enfants,
André et Eliane Delachaux,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères,
Les familles Mathieu,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe DELACHAUX,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 juin 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Grez-sur-Loing (Seine-et-Marne), le mardi 28 juin, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Paris. Saint-Raphaël. Cannes. Vence. Fontenay-le-Fleury.

M. Louis Fauconnier,
Mme Marguerite Broussaudier,
ses grands-parents,
M. et Mme Michel et Paule Fauconnier,
ses parents,
Mlle Florence Fauconnier,
Helsinki,
sa sœur,
M. Jean Marline,
son compagnon,
ont la peine de faire part du décès de

Annick FAUCONNIER,
ingénieur ENAC,

survenu le 23 juin 1988.

Une cérémonie est organisée le mardi 28 juin 1988, à 14 h 30, à l'amphithéâtre de l'hôpital Antoine-Beclère (accès *par la rue des Carnets, 92140 Clamart*), où l'on se réunira.

Des dons, en sa mémoire, peuvent être adressés au Comité catholique contre la faim et pour le développement.

4, rue Jean-Lantier,
75001 Paris.
32, avenue de Provence,
06140 Vence.
7, avenue Saint-Nicolas,
06400 Cannes.
4, square Couperin,
78330 Fontenay-le-Fleury.

– Le président,
Et les membres du Monde-Entreprises,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre GUICHARD,
officier de la Légion d'honneur,
président du conseil de surveillance des établissements économiques du Casino,
président d'honneur
et fondateur de l'Association sportive de Saint-Etienne,
administrateur du Monde-Entreprises,

survenu le dimanche *19 juin 1988.*

Les obsèques ont eu lieu le mardi 21 juin, en l'église de Salt-en-Donzy, par Feurs (Loire).

[Pierre Guichard, dont *le Monde* a rappelé le 21 juin le rôle dans le développement de la chaîne des hypermarchés Casino et la passion pour le sport, avait tenu à participer à titre personnel, dès sa fondation en 1985, au capital de la SA Le Monde-Entreprises, qui détient 8 % de *notre journal. Nommé administrateur de cette société,* il avait fait bénéficier avec beaucoup de gentillesse et d'alacrité son président Roger Fauroux et la direction du *Monde* de ses conseils éclairés, dont nous lui sommes très reconnaissants. Que Mme Pierre Guichard et les siens veuillent bien trouver ici l'expression de nos sentiments de vive sympathie. – *A.F.*]

– Mme Armand Rochat,
Mme Daniel Rochat-Jolliet,
Philippe et Sylvain Rochat,
sa mère, son épouse et ses enfants,
Les familles Rochat, Bruneel, Bonnet, Combaz, Jolliet,
Parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Daniel ROCHAT,
conservateur à la bibliothèque de l'université de Poitiers,

survenu le 12 juin 1988.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la plus stricte intimité, le 15 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, allée Charcot,
86280 Saint-Benoît.

– Mme Jacques Waline,
son épouse,
M. Guillaume Waline,
son fils,
Mlle Alix Waline,
sa fille,
Mme Marcel Waline,
sa mère,
M. et Mme Claude Ramadier,
ses beaux-parents,
M. et Mme Michel Cornevin
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Waline,
M. Rémi Waline,
M. et Mme Alain Thomazeau
et leurs enfants,
M. et Mme Francis Waline
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Waline,
M. Pascal Ramadier,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jacques WALINE,
ingénieur civil de l'aéronautique,
directeur des services immobiliers du GAN,

survenu le mercredi 22 juin 1988, dans sa quarante-septième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 27 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

59, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
79, rue Michel-Ange,
75016 Paris.
3, place du Panthéon,
75005 Paris.

[Né le 19 février 1942, à Poitiers, Jacques *Waline était ingénieur de l'aéronautique civile.* De 1971 à 1976, il a travaillé à la direction de l'aménagement foncier et urbain où il suivait les dossiers du développement des villes moyennes au plan culturel et économique. De 1976 à 1981, il a été chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), où il était responsable des investissements étrangers en France. Il dirigea ensuite l'équipe industrielle de la DATAR, et en 1984, parallèlement, fut conseiller au cabinet de M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie et de la recherche. Depuis le début de 1985, *il était directeur des services immobiliers du* Groupe des assurances nationales (GAN).]

– La direction et le personnel du *Groupe des assurances nationales* (GAN)
ont le regret de faire part du décès de

M. Jacques WALINE,
directeur des services immobiliers du GAN.

Les obsèques auront lieu, le lundi 27 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou,

92, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

Remerciements

– Vesoul (Haute-Saône).

Mme Marcellin Carraud,
Et les familles Carraud, Baranger, *Barrault, Gagey, Jacquey, Dupont*, Collard,
profondément touchées par toutes les marques de sympathie qu'ils ont reçues lors des obsèques de

M. Marcellin CARRAUD,

remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et messages de condoléances se sont manifestées.

A tous ils adressent l'expression de leur profonde gratitude.

Régions

PREMIÈRES RÉACTIONS AU SONDAGE CSA POUR « LE MONDE » ET « SUD-OUEST »

Comment gérer les services publics locaux ?

Le sondage réalisé par CSA pour « le Monde » *et* « Sud-Ouest » *sur les services publics locaux, dont nous avons publié les principaux résultats dans* « le Monde » *daté 19-20 juin, a suscité de nombreuses réactions parmi nos lecteurs. Voici les points de vue d'un maire, d'un concessionnaire et d'un syndicat.*

UN MAIRE : se méfier des pièges des concessions

Jacques Santrot, maire de Poitiers depuis 1977, député PS de la Vienne, a répondu à nos questions.

« On dit souvent qu'aujourd'hui une commune doit être gérée comme une entreprise et les services qu'elle assure comme ceux d'une entreprise. Votre opinion ?

– Une commune ne sera jamais une entreprise. Elle n'a pas la même finalité, ses responsables ne sont pas soumis aux mêmes sanctions : ce n'est pas le marché qui les juge mais leurs électeurs. Cela dit, il y a certaines activités de la commune qui peuvent être gérées à peu près comme les activités d'une entreprise. Ce sont les activités techniques et ce que l'on appelle les services marchands. Un service des eaux, un service d'assainissement et, pourquoi pas, les transports en commun peuvent être gérés suivant les mêmes critères qui jouent dans une entreprise. Et ces services, on peut très bien envisager de les affermer ou de les concéder.

– Quelle est la différence ?

– Dans une concession, le concessionnaire prend à sa charge à la fois le fonctionnement et les investissements à venir. Dans l'affermage, la collectivité locale conserve la charge de l'investissement et ne concède que le fonctionnement.

– A Poitiers, quels sont les services publics concédés ?

– Il y en a très peu. Les pompes funèbres le sont bien qu'elles pourraient ne pas l'être, comme c'est le cas à La Rochelle. Le service de l'eau et de l'assainissement, en revanche, est assuré par une régie municipale, comme l'est aussi la gestion des parkings. Le service des transports en commun est affermé à *une société d'économie mixte dans* laquelle le district de Poitiers est majoritaire et dont je suis le président.

– Mais est-ce que tous les services d'une commune ne doivent pas finalement rendre des services publics ?

– C'est exact, mais on peut considérer que l'équilibre de gestion de certains doit plus relever des contributions de l'usager que des contributions du contribuable. Par exemple, à Poitiers, le service de l'eau et de l'assainissement est entièrement équilibré par l'usager, mais *le service des transports en commun* est équilibré en partie par les usagers et par les contribuables.

– Et pour la restauration scolaire ?

– C'est un sujet qui, en France, est très souvent et très âprement débattu. A l'évidence, il s'agit d'un service marchand sur lequel peut intervenir une société privée. Et lorsque la commune veut favoriser telle ou telle catégorie d'enfants, elle peut tout à fait le faire à travers le contrat de concession.

» Mais ce que l'on remarque, d'après toutes les études disponibles, c'est que, *qu'ils soient concédés ou* non, les services de restauration scolaire ont un prix de revient au repas très semblable. On ne peut pas faire de miracle sur le prix des denrées et les salaires du personnel chargé de les préparer.

» D'après les propositions que j'ai pu recevoir des entreprises, il me paraît clair que celles-ci sont tentées de jouer sur le nombre de personnes *chargées d'encadrer les enfants* au moment du repas. Elles ont aussi tendance à payer leur personnel encore plus mal que nous. Et je reconnais ainsi que le statut de la fonction publique territoriale nous oblige à ne pas très bien payer les gens que nous employons. Un cuisinier, chez nous, va par exemple gagner de 10 à 15 % de plus que le SMIC.

– N'est-on pas obligé de reconnaître cependant qu'une commune n'est pas toujours aussi bien armée qu'une société privée pour gérer certains services marchands ?

– *Tout à fait d'accord.* A *chacun* son métier. Cela étant, nous pouvons nous doter, pour gérer certains services, d'une structure tout à fait comparable à celle d'une entreprise. Pour gérer notre service des eaux, rien ne nous empêche d'embaucher des ingénieurs très compétents, de monter des ateliers très efficaces. Et, en plus, on constate qu'en général le prix du mètre cube d'eau est dans les services en régie nettement inférieur à ce qu'il est dans les services concédés, surtout si on prend en compte la façon dont sont étalés les investissements.

– Cela dit, même si vous les concédez, vous conservez les moyens de contrôler la gestion des services publics locaux.

– Notamment grâce à la possibilité qui nous est désormais donnée de réduire la durée des concessions. Celles-ci étaient auparavant souvent faites pour trente ans ; nous pouvons maintenant concéder pour six ou sept ans.

» A Poitiers, nous avons affermé pour trente ans le service du réseau de chauffage collectif qui nécessitait des investissements très lourds. Mais, lorsque le contrat devra être renouvelé, je voudrais en porter la durée à douze ou quinze ans.

– Pouvez-vous intervenir aussi sur les garanties de prix ?

– Très fréquemment, dans les contrats de concession, vous avez des formules de révision ou de garantie de prix qui nous éloignent beaucoup de la loi du marché, sauf peut-être, actuellement, pour l'installation des réseaux câblés. Il y a *une telle concurrence et une telle* surenchère entre les câbleurs que les garanties demandées aux collectivités locales sont très inférieures à ce dont nous avions l'habitude jusqu'à présent. Cela fera peut-être école pour les autres concessions...

– Vous êtes donc plutôt en faveur d'une réduction au minimum des concessions de services publics locaux ?

– *Ce serait plutôt ma tendance,* mais il ne faut pas avoir de religion sur ce sujet. Chaque collectivité doit réfléchir cas après cas et comparer avant de décider. »

Propos recueillis par **J.-F. SIMON.**



Policiers à tout faire

56 % des personnes interrogées par les enquêteurs de CSA se déclarent favorables à l'idée qu'une police municipale recrutée par le conseil municipal remplisse des tâches de maintien de l'ordre.

DES MUTUALISTES : des fonctionnaires trop méconnus

La Mutuelle générale du personnel des collectivités locales (MGPCL, 500 000 personnes protégées) note, dans la lettre qu'elle nous a adressée, que, contrairement à une idée reçue, les Français sont en grande majorité satisfaits des services rendus par les agents communaux, qu'ils jugent « compétents », « accueillants » et « sympathiques ».

Ainsi, en dépit d'une rémunération moyenne inférieure à celle des salariés du privé, les agents des communes, par leur efficacité, ont gagné la confiance des administrés qui ne croient pas utile de privatiser des services dont le fonctionnement est assuré de façon satisfaisante dans le cadre du service public local.

Toutefois, les réponses concernant les avantages respectifs des employés communaux et des salariés du secteur privé témoignent d'une certaine méconnaissance du statut de la fonction publique territoriale.

En effet, 59 % des personnes interrogées estiment la protection sociale des agents communaux supérieure à celle des salariés du secteur privé. Or il faut savoir, à titre d'exemple, que, au-delà de quatre-vingt-dix jours d'arrêt de travail, l'agent perd la moitié de son salaire.

C'est précisément pour combler les lacunes de son statut que la MGPCL offre des garanties dont il peut bénéficier, en particulier pour maintenir son salaire à 100 % en cas d'arrêt de travail.

UN CONCESSIONNAIRE : des professionnels au service de la liberté communale

par JÉROME MONOD (*)

Dans la plupart des pays industrialisés, et en particulier en France, l'organisation et la bonne marche de ces services relèvent de la responsabilité des collectivités locales afin d'être le plus proche possible des usagers. *La qualité de l'eau brute,* « matière première de l'eau potable », peut en effet varier à quelques kilomètres de distance, de même que les conditions techniques de la distribution : il est donc naturel que les élus locaux aient la responsabilité et la maîtrise directe de ce type de services.

En France et dans un grand nombre de pays étrangers, la loi prévoit aussi que la collectivité puisse en déléguer la gestion à des sociétés privées spécialisées. C'est la raison pour laquelle un groupe comme celui de la Lyonnaise des eaux a, pour l'essentiel de ses activités, le maire *comme interlocuteur et qu'il* exerce pour le compte de celui-ci en quelque sorte une mission de service public.

Cela implique attitudes d'esprit, comportements et quelques règles simples de bonne conduite – en fait une véritable culture – spécifiques à ce type d'activités.

Une collectivité locale qui fait appel à une société privée attend de celle-ci qu'elle apporte des solutions à ses problèmes ; cette société ne cherche pas à « remporter » un contrat ou « prendre » une ville, *mais à lui apporter ses compétences,* son savoir-faire, le professionnalisme de ses hommes.

Une collectivité locale souhaite avoir en face d'elle un interlocuteur responsable qui affiche une stratégie claire : la Lyonnaise des eaux a choisi de se consacrer aux seules activités de services et pour cela a cédé durant ces dernières années l'ensemble de ses autres activités d'*entreprise.*

Les bienfaits de la compétition

Une collectivité souhaite avoir à ses côtés un partenaire professionnel dans son métier, plus qu'un « spécialiste des collectivités locales », qui soit conscient qu'un contrat se *mérite chaque jour et pas seulement* au moment de sa signature ou de son renouvellement éventuel. Un partenaire qui soit capable de résoudre l'ensemble des problèmes posés, à la satisfaction de l'usager, c'est-à-dire :

– D'investir pour relayer un budget local que le maire souhaite consacrer à d'autres opérations plutôt qu'au fonctionnement quotidien d'un service collectif. Les investissements dans le secteur de l'eau, par exemple, peuvent être très importants : la Lyonnaise y consacre 500 millions de francs chaque année ;

– De résoudre les problèmes de plus en plus techniques que pose par exemple l'élimination des déchets encombrants et toxiques ou bien celle des micropolluants qui sont à l'origine de goûts ou d'odeurs désagréables dans l'eau potable. La *Lyonnaise consacre 150 millions* de francs chaque année à la recherche et fait bénéficier ses cocontractants des développements qu'elle engendre ; trois usines pilotes traiteront prochainement de l'eau potable en utilisant la technique des membranes que nous mettons actuellement au point dans le cadre du projet Eurêka ;

– D'être loyal et « transparent », c'est-à-dire de rendre régulièrement des comptes à la collectivité et de pratiquer de justes tarifs. Les prix que nous proposons en France, adoptés par les conseils municipaux, nous servent de référence dans l'élaboration des propositions que nous faisons lors de nos négociations *internationales. Les contrats que* nous remportons sont le signe qu'ils sont extrêmement compétitifs. Rien de tel d'ailleurs que la compétition internationale pour mesurer sa politique de prix et son niveau de compétence technique. Il n'y a pas en ce domaine de rente de situation durable.

Vérité économique et clarté des comptes constituent souvent un élément décisif pour la commune qui choisit de déléguer la gestion de son service. Le budget général de la commune n'en supporte plus le fonctionnement et l'usager paie alors, en fonction de sa consommation réelle, ce que le contribuable prenait précédemment en charge.

– De mobiliser et de motiver ses hommes : bien formés (la Lyonnaise consacre 4 % de sa masse salariale à la formation), ceux-ci doivent pouvoir évoluer dans leur carrière et élargir leurs compétences. Cette possibilité est systématiquement offerte au personnel communal qui choisit de s'intégrer au service privé.

La souplesse de la gestion privée peut donc apporter aux collectivités locales une solution performante aux problèmes de fonctionnement de services qui doivent en permanence s'adapter à l'évolution des besoins des usagers et des modes de vie urbains.

En fait, la vocation d'un groupe comme la Lyonnaise, c'est d'être des professionnels au service de la liberté communale, avec comme objectif l'amélioration du bien-être des individus.

La commune qui opte pour la gestion déléguée – mais le maire, rappelons-le, reste le véritable patron – se libère des charges de financement, ainsi que des contraintes de la gestion quotidienne qui exige des hommes disponibles et de plus en plus spécialisés, de la technologie qui évolue très vite, des relations suivies avec les usagers.

Un homme politique disait récemment à des élus locaux réunis en congrès : « *Faites de la politique.* » C'est-à-dire consacrez-vous aux problèmes *cruciaux de* votre commune. La délégation de gestion de leur service peut leur en donner le temps et la disponibilité.

(*) Président-directeur général de la Société lyonnaise des eaux.

DES SYNDICALISTES : le discours sur la privatisation n'a pas convaincu

par JACQUES NODIN et HENRI-JEAN SALVANS (*)

Ainsi, les Français apprécient *leurs services publics locaux et* ceux qui y travaillent. Le sondage réalisé par CSA pour *le Monde* arrive à point nommé pour redresser un certain nombre d'idées reçues. La politique de privatisations, menée tam*bour battant dans nombre de* communes au nom de l'intérêt des citoyens et de la lutte contre la bureaucratie, est donc moins populaire que ne le prétendent des édiles souvent inspirés par des considérations financières à court terme.

En premier lieu, les Français ont une connaissance relativement bonne de la manière dont fonctionnent leurs services publics locaux. Ils s'estiment par ailleurs sous-*informés sur les coûts et le fonction*nement de leurs services, et le déplorent. Les élus devront en tenir compte. L'image que les citoyens se font des services locaux est bonne. Ils les voient d'emblée comme des services de proximité, indispensables à la vie quotidienne, à forte technicité, modernes.

Second constat intéressant : le discours sur la rationalité de la privatisation n'a pas vraiment convaincu. *La moitié des personnes interrogées* pensent que la prise en charge des services locaux par une entreprise privée revient plus cher à l'usager. Et à peine un tiers estiment que le service, dans ces conditions, sera meilleur. Conclusions qui corroborent les observations faites par la CFDT sur plusieurs centaines de cas de privatisations intervenus ces dernières années.

Mis à part les services qui, comme la télévision par câble et la téléalarme, ne font pas encore partie de la vie quotidienne de chacun d'entre nous, la préférence pour la gestion publique est nettement affirmée... sous réserve que les impôts n'augmentent pas ! Le rôle redistributeur de la fiscalité apparaît aussi clairement puisque les deux tiers des réponses attestent une préférence pour un financement au moins partiel des services par l'impôt. La modulation du coût demandé à l'usager en fonction de ses revenus *apparaît normale à la majorité.*

Des bons fonctionnaires compétents, mais qui payent la stabilité de leur emploi par bien des inconvénients : salaires inférieurs à ceux du privé, travail de faible intérêt, possibilités restreintes de formation et de promotion. Telle est l'image, conforme à la réalité, que le sondage nous renvoie des employés municipaux.

A noter que, si ce fonctionnaire est crédité d'un certain nombre de qualités, l'impartialité lui est largement contestée. A la nécessité d'une fonction publique territoriale recrutée sur le seul critère de la compétence, les maires ont souvent opposé la liberté de choisir leurs collaborateurs, ouvrant ainsi la porte au reproche de clientélisme. Cela les amènera-t-il à réfléchir ?

Efficacité économique et efficacité sociale

Autre point noir : la productivité du fonctionnaire est jugée faible ! Cela nous renvoie à tout ce qui constitue la motivation du salarié : ses responsabilités, sa formation, ses chances de promotion, son salaire...

Depuis 1981, les rapports entre les communes et l'Etat, entre les communes et les citoyens, entre les communes et leurs employés, ont changé. La CFDT, qui a été de tous les combats pour la décentralisation, y est pour quelque chose. Les élus locaux ont acquis d'autres pouvoirs, les initiatives locales se sont valorisées. En même temps, une véritable fonction publique territoriale a vu le jour. Les principales propositions de la CFDT sont entrées dans les faits. Le caractère spécifique de cette fonction publique a été reconnu dans le cadre du statut commun à *tous les fonctionnaires ; la stabilité* de l'emploi a été consacrée par les textes ; les comités techniques paritaires, les plans de formation, le droit d'expression ont ouvert la porte a de possibles transformations des *rapports hiérarchiques.*

Ces moyens nouveaux dont disposent les élus locaux, il s'agit maintenant de les utiliser au mieux pour le développement de notre pays et la satisfaction des besoins des citoyens.

La transformation des structures sociales a fait naître de nouveaux besoins, venant notamment de l'enfance et du troisième âge. Il faut y répondre. Les changements dans les modes de consommation ont rendu les usagers *plus exigeants. Il* faut que le service public s'adapte, se modernise pour faire face à cette exigence nouvelle de qualité.

L'avenir du service public local réside dans sa capacité à lier efficacité économique et efficacité sociale. Sans doute de nouveaux modes de gestion, permettant une coopération plus étroite des élus, des usagers et des salariés, doivent-ils être trouvés.

La gestion des collectivités locales doit gagner en autonomie et en responsabilité. Par quels moyens ? En assouplissant les règles de la comptabilité publique – suppression de la séparation des ordonnateurs et des comptables – au profit d'un contrôle *a posteriori* plus strict de la part des chambres régionales des comptes ; en développant la coopération intercommunale ; en réformant la fiscalité locale dans le sens d'une plus grande solidarité entre les *collectivités territoriales ; en favori*sant la participation des associations d'usagers et de consommateurs ; en permettant l'élaboration de plans locaux pluriannuels pour les gros investissements.

Un vaste champ de développement existe. Des collectivités ont créé leurs propres services de recherche. Ceux-ci interviennent dans des domaines aussi divers que le nettoiement, la distribution de *l'eau, la restauration, les* parcs *et* jardins... Pourquoi le service public n'exporterait-il pas son savoir-faire vers les pays en voie de développement ?

Une rencontre à l'automne

Pour réaliser ses promesses, le service public local doit attirer les meilleurs professionnels. La *politique* salariale actuelle dévalorise les métiers publics au regard du secteur privé et des services d'autres pays européens. Il faut réévaluer les salaires, notamment les bas salaires, *qui représentent 85 % de la fonction* publique territoriale. La CFDT donne aussi priorité à la revalorisation des carrières des techniciens supérieurs, recrutés avec un niveau de deux ans d'études supérieures.

Le service public local pourrait être aujourd'hui un vaste chantier où prendraient forme sous nos yeux le développement et les solidarités de demain.

*Cela ne se fera que par la coopé*ration de tous les acteurs. Pourquoi les syndicats, les pouvoirs publics et les élus, représentés par l'Association des maires de France, ne se rencontreraient-ils pas, dès l'automne prochain, pour jeter les bases de cette nécessaire modernisation ? La CFDT, pour sa part, y est prête.

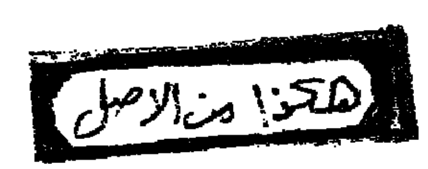
(*) Secrétaire général et secrétaire de la fédération Interco-CFDT.

Des fonctionnaires ou des salariés privés ?

Une erreur de transcription a rendu incompréhensible un des tableaux reprenant les réponses des personnes interrogées dans le cadre du sondage CSA sur le statut des personnes gérant les services publics municipaux. Le revoici.

Selon vous, les personnes qui travaillent aux services municipalités sont-elles...

	%
● DES FONCTIONNAIRES	65
● DES EMPLOYÉS A STATUT PRIVÉ	11
– Cela dépend	19
– Ne se prononcent pas	5
TOTAL	100



L'affaire de la Société générale de Belgique

Les milieux financiers s'interrogent sur la stratégie de Suez

BRUXELLES
de notre correspondant

Ah ! les braves gens. Vendredi 24 juin, à la même table, les trois nouveaux vice-présidents de la Société générale de Belgique ont donné une conférence de presse conjointe. Carlo De Benedetti — aussi bronzé mais encore plus souriant que d'habitude, — Renaud de La Genière — presque décontracté, — et Maurice Lippens, porte-parole des intérêts belges et apparemment ravi d'être là. Oubliées les petites phrases assassines décochées pendant des mois. Retirées les actions en justice. Evanouies les polémiques. *« Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire M. de La Genière »*, répétait le « condottiere ». *« Je parle sous le contrôle de M. De Benedetti »*, renchérissait l'ancien gouverneur de la Banque de France. L'industriel italien a même inventé pour la circonstance un nouveau concept économique : *« Nous sommes*, a-t-il dit, *des partenaires de référence. »*

Leur accord, il est vrai, paraît bien ficelé. Suez avec (ou même sans) ses alliés belges détient maintenant une confortable majorité au sein de la société. A tel point que la compagnie de la rue d'Astorg songe à se défaire d'une partie de ses actions, soit en les vendant sur le marché, soit en les cédant à des investisseurs européens. Carlo De Benedetti déclare, mais sans encore le prouver, avoir fait une bonne opération financière. De plus, comme « deuxième » (sur deux, il est vrai) actionnaire de la société, il semble avoir encore un rôle important à y jouer. Délié de ses propres alliés belges (MM. Leysen, de Gevaert, et Scohier, de la COBEPA, ont rétrocédé leurs actions), il est maintenant enfin dans la place. Quant à M. Maurice Lippens, il peut se féliciter d'avoir fait le bon choix et d'avoir sauver les intérêts belges.

La Compagnie financière de Suez est maintenant placée devant un choix fondamental. Jouera-t-elle le rôle, entièrement nouveau pour elle, d'actionnaire principal d'un holding à vocation certes financière mais aussi industrielle ou se contentera-t-elle de tirer le maximum de bénéfices de la Société générale, quitte à vendre celle-ci « par appartements » ? Apparemment, les dirigeants de la compagnie ont choisi la première solution en reconnaissant, comme Gérard Worms, que c'était un *« important changement de doctrine »* et qu'ils devaient maintenant *« prouver leur capacité à gérer un tel ensemble »*. Carlo De Benedetti, pour sa part, acceptera-t-il de rester longtemps numéro deux, lui qui a tellement insisté sur la nécessité d'être le manager de l'affaire ? Se retirera-t-il progressivement de la Société générale ? Attendra-t-il un faux pas de ses nouveaux amis ? Ou bien mettra-t-il ses talents d'organisateur au profit du nouvel ensemble ?

Vitrine ou conseiller ?

Quant à Maurice Lippens, quel rôle exact jouera-t-il auprès de la Compagnie financière de Suez : « vitrine belge » pour sauvegarder les apparences ou bien conseiller écouté et animateur « de plein droit » ? La nature du holding que les Assurances générales présidées par M. Lippens et Suez s'apprêtent à créer la semaine prochaine pourrait donner un début de réponse.

Il faudra enfin savoir ce que vont faire ceux qui, directement ou indirectement, ont joué ou vont jouer un rôle dans cette affaire, et notamment Robert Maxwell qui vient de faire une irruption fracassante dans le monde belge de la communication, et dont on dit encore qu'il pourrait entrer dans le capital de la Générale.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

La répartition du capital

La nouvelle répartition du capital de la Société Générale de Belgique est la suivante :

	(en millions d'actions)
Suez	10,5
CERUS (Carlo De Benedetti	6,5
AG (+ partenaires belge, luxembourgeois et suisse)	5
Lyonnaise des Eaux	0,5
CGE	1
SODECOM (1)	18
Divers	0,5
Total	42

(1) Le capital de la SODECOM est détenu à 38 % par Suez, 20 % par les AG et le reste par différents investisseurs belges.

Cerus renonce à l'émission d'obligations convertibles

Suite à l'accord intervenu entre Cerus et Suez à propos de la Société générale de Belgique, Cerus, le holding français de M. De Benedetti a décidé de renoncer à son projet d'émission d'obligations convertibles pour 1,5 milliard de francs. Cette opération, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire de Cerus la semaine dernière à Paris, s'inscrivait dans un ensemble destiné à renforcer les fonds propres du holding. — *(AFP.)*

RECTIFICATIF

L'accord entre Maxwell et Bruxelles Lambert

Contrairement à ce que nous avions annoncé sur la foi d'une dépêche d'agence (*le Monde* du 24 juin), le magnat de la presse britannique, M. Robert Maxwell, n'a pas racheté 50 % du groupe belge Jean Dupuis. L'accord signé le 23 juin avec M. Albert Frère, président du groupe Bruxelles Lambert, actionnaire de Dupuis, porte exclusivement sur l'imprimerie en héliogravure qui fabrique les principaux titres de presse du groupe (*Bonnes Soirées, Moustique, Ciné Revue, Humour*). M. Maxwell et les actionnaires de Dupuis ont décidé d'investir à parité dans la construction d'une nouvelle imprimerie pour un montant de 800 millions à 1 milliard de francs belges. Les actionnaires de *Dupuis* (*Hachette* et Bruxelles Lambert) restent propriétaires à 100 % des autres filiales du groupe : l'imprimerie offset, les éditions Dupuis et la société audiovisuelle SEPP.

La Belgique va réglementer les OPA

Sur proposition du ministre des finances, M. Philippe Maystadt, le conseil des ministres belge a approuvé, vendredi 24 juin, un projet de loi réglementant les offres publiques d'achat. Selon ce texte, toute personne morale ou physique ayant acquis 5 % ou plus des titres d'une société (au capital minimum de 250 millions de francs belges) devra avertir celle-ci ainsi que la Commission bancaire. Le projet prévoit que nul ne pourra prendre part au vote de l'assemblée générale d'une société pour un nombre de voix supérieur à celui qu'il a déclaré quarante-cinq jours avant cette réunion. Ce projet devrait être soumis au Parlement dans les prochaines semaines.

ETRANGER

TVA sur le téléphone aux Pays-Bas

Les Néerlandais qui, avec les Allemands de l'Ouest, sont actuellement les seuls à ne pas payer de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur leur note de téléphone dans la Communauté européenne, se verront *« très certainement »* infliger cet impôt supplépentaire dès 1992, a indiqué, le vendredi 24 juin, à La Haye, un porte-parole du ministère des *finances*. Les autorités répondent ainsi à la proposition de la Commission européenne visant à une certaine harmonisation des tarifs de TVA sur les télécommunications au sein de la CEE. Les particuliers seront les seules victimes de cette nouvelle taxe (20 %), les entreprises pouvant se faire rembourser.

● **Pharaon devient majoritaire chez Primistères.** — A la suite d'un *« réaménagement dans la structure de l'actionnariat »*, la société Pharaon Holding vient de prendre la majorité dans le groupe français de distribution Primistères. Déjà actionnaire minoritaire de Primistères (avec 26 % du capital détenu par son PDG, le Saoudien M. Gaith Pharaon), Pharaon s'est rendu propriétaire du groupe français en prenant le contrôle du groupe Danilow de Genève, qui détient 64 % de Primistères. Cette opération intervient au terme d'une crise de plusieurs semaines dans le groupe de distribution, consécutive à l'annonce de trois cents licenciements et de la fermeture probable d'un grand entrepôt à La Courneuve.

Au cours de son quarante-neuvième congrès national

Le mouvement HLM se préoccupe de la concurrence que fera naître le marché unique

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Quelque peu rassurés par les décisions gouvernementales destinées à alléger leurs dettes alourdies par la désinflation (*le Monde* du 10 juin), les responsables du mouvement HLM réunis à Bordeaux du 24 au 27 juin, ont pu aborder avec plus de sérénité le thème officiel de ce quarante-neuvième congrès national : « HLM aujourd'hui : perspectives européennes ».

Relevant à la fois des règles du secteur privé et des réglementations publiques, les organismes d'HLM (offices publics, sociétés anonymes, sociétés de crédit immobilier ou sociétés coopératives) sont fondés à s'interroger sur les conséquences possibles pour eux du marché unique européen de fin 1992.

L'occasion était bonne d'entreprendre une étude comparative des systèmes qui régissent l'habitat social dans les douze pays de la Communauté (en y incluant la Suède qu'il est difficile d'oublier en la matière).

Au-delà de quelques constatations sur la convergence des évolutions dans la plupart des pays, comme la chute de la construction (1), la montée de la proportion des propriétaires occupants ou accédants à la propriété (2), la réhabilitation des logements tant dans le patrimoine public que privé, on observe une diversité très grande d'un pays à l'autre et même au sein de chaque pays dans la nature des ressources, dans les mécanismes de financement, dans l'importance des aides publiques.

C'est vers le logement locatif social que se dirige l'essentiel des aides de l'Etat ou des collectivités locales, beaucoup plus que vers l'accession à la propriété. La durée des prêts, dans les deux cas, est plus courte en France pour l'accession à la propriété : quinze à vingt ans contre vingt à vingt-cinq ans en Grande-Bretagne, vingt à trente ans en Allemagne fédérale, trente ans au Danemark. En locatif social l'écart est tout aussi important : trente-quatre ans en France, trente-cinq en Allemagne fédérale, trente-cinq à cinquante ans au Danemark, soixante-six ans en Belgique. Quant aux taux d'intérêt, la France a privilégié depuis 1977 les annuités progressives tandis que la plupart des autres pays ont une pratique plus affirmée des prêts à taux variables.

Les aides fiscales très répandues

Le financement du logement est plus décentralisé ailleurs qu'en France, et le montant global des aides publiques varie fortement d'un pays à l'autre. En francs 1983, l'aide publique est de 1 035 francs par habitant en Allemagne fédérale, de 1 760 francs en France, de 2 140 francs aux Pays-Bas, de 2 250 francs au Danemark, de 2 300 francs en Grande-Bretagne et de 3 300 francs en Suède. Dans le patrimoine existant par rapport à l'ensemble des résidences principales, le logement locatif social est inexistant en Grèce, réduit à 2 % en Espagne, à 5 % en Italie et au Portugal, à 7 % en Belgique, mais atteint 15 % en France, 17 % en Allemagne fédérale et au Danemark, 30 % en Grande-Bretagne, 31 % aux Pays-Bas et 38 % en Suède (y compris un secteur coopératif important).

En matière d'accession à la propriété les aides directes à la pierre sont présentes dans tous les pays et essentiellement dirigées vers les ménages modestes, et, si les aides à la personne sont principalement destinées aux locataires — la France étant l'exception qui en a systématiquement élargi le bénéfice aux accédants à la propriété, — les aides fiscales sous différentes formes sont très répandues.

La durée des prêts, on l'a vu, est plus courte en France, mais dans la plupart des pays, sauf en France, en Grande-Bretagne et en Italie, une épargne préalable est exigée pour pouvoir s'engager dans une opération d'accession à la propriété. En général cet apport personnel tourne autour de 20 % du coût du logement.

Le rôle des banques

Certains intervenants se sont préoccupés de règles du jeu à mettre en place pour demeurer concurrentiels. Les organismes collecteurs du 0,72 % sur les salaires (le fameux « 1 % logement » qui représente la contribution des entreprises à l'effort de construction) peuvent ainsi se demander si la mobilité de l'emploi ne conduira pas les salariés des pays voisins, surtout dans les zones frontalières, à chercher à bénéficier de ces subsides sans que la réciproque soit vraie — puisque dans tous les autres pays les entreprises contribuent au logement de leurs salariés.

Dès 1992 les pratiques des banques européennes conduiront à réexaminer aussi bien les modalités de prêt que de refinancement. Et c'est surtout en matière de prestation de services que la concurrence devrait se développer rapidement entre établissements prêteurs. Les sociétés de crédit immobilier, dont la fonction principale reste la distribution des prêts aidés, sont directement concernées par cette évolution dans leurs activités de sociétés financières.

Bien sûr la concurrence s'exercera d'abord en direction des clientèles aisées, mais les établissements européens, entraînés depuis longtemps à gérer des prêts aidés par les pouvoirs publics, peuvent être tentés d'élargir leur clientèle en profitant du marché unique européen. C'est dès maintenant que les sociétés de crédit immobilier doivent songer aux moyens de rester compétitives ainsi qu'aux possibilités d'aller, elles aussi, jouer dans la cour des autres.

Le thème du congrès HLM n'est qu'une première approche des diversités que le marché unique européen rendra demain plus évidentes. Au-delà, tous les pays de la Communauté sont confrontés aux mêmes problèmes de l'aide croissante à donner aux populations défavorisées, du vieillissement de la population, des quartiers urbains en dégradation. La comparaison des solutions adoptées par les uns et par les autres ne peut qu'être enrichissante pour tous.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) De 1973 à 1987 le nombre de logements construits a chuté de 500 000 à 310 000 en France, mais de 674 000 à 250 000 en Allemagne fédérale, de 330 000 à 200 000 en Grande-Bretagne.

(2) 75 % en Espagne (en raison en partie de l'effet « héritage »), 66 % en Italie, 65 % en Grande-Bretagne, 51 % en France, 44 % aux Pays-Bas, 42 % en Allemagne fédérale.

SOCIAL

La hausse de 0,8 % du chômage masque une amélioration du marché de l'emploi

Pour la première fois depuis plus d'un an, le chômage a fortement augmenté au mois de mai en données corrigées. La hausse a été de 0,8 %, selon les statistiques publiées, le vendredi 24 juin, par le ministère des affaires sociales, avec 2 558 800 demandeurs d'emploi, soit 20 200 de plus que le mois précédent. En données brutes, comme il est habituel en cette saison, le nombre des chômeurs a baissé (— 1,9 %). Il était de 2 432 200 à la fin du mois. Sur un an, en données brutes et corrigées, le recul est de 3,6 % mais le taux de chômage, par rapport à la population active, passe, lui, de 10,3 % à 10,4 % en un mois.

Attendue, cette aggravation est cependant moins forte qu'il n'était prévu. Depuis des mois, maintenant, le marché du travail ne se détériore plus et le mouvement de création d'emplois amorcé au deuxième trimestre de 1987, timide mais sensible, paraît se poursuivre. Durant les trois premiers mois de 1988, selon l'enquête trimestrielle sur les conditions de main-d'œuvre du ministère des affaires sociales, les effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles se sont accrus de 0,3 %. La tendance s'améliore dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

Les pertes de l'emploi industriel se ralentissent (— 0,1 % contre — 0,5 % à — 0,7 % auparavant), le bâtiment et les travaux publics progressent de 0,7 % et, surtout, les commerces et les services affichent de bons résultats (+ 0,7 %).

Cette orientation paraît confirmée par les statistiques de l'UNEDIC qui ne divergent plus comme les fois précédentes. Selon l'organisme central du régime d'assurance-chômage, les effectifs auraient augmenté de 0,3 % au premier trimestre également, et la hausse serait de 0,2 % sans les stages d'initiation à la vie professionnelle, de 0,4 % avec ceux-ci, pour l'ensemble de l'année 1987.

Cette situation amène M. Michel Delebarre, ministre des affaires sociales, à estimer que *« la hausse*, indique-t-il dans son communiqué, *est pour l'essentiel imputable à des sorties de stages non compensées par un volume équivalent d'entrées, du fait du fort ralentissement de ce programme de stages. »* Certaines évaluations donnent la mesure du déficit intervenu en mai. Il y aurait eu 14 000 entrées en stages et 18 000 sorties, pour les chômeurs adultes. 2 000 entrées et 18 000 sorties pour les jeunes.

Les nouvelles inscriptions sur les listes de l'ANPE ont diminué de 4,8 % en données corrigées, au mois de mai, mais elles restent à un niveau très élevé. Avec 369 600 nouveaux chômeurs, l'augmentation est de 5,6 % sur un an. L'importance des entrées à la fin d'un contrat à durée déterminée en est la cause (+ 16,3 % en un an), ainsi que l'arrivée, longtemps retardée, des jeunes à la recherche d'un premier emploi ou le retour d'anciens stagiaires (+ 23,4 %).

Parallèlement, le *nombre des sorties* de l'ANPE fléchit de 8 % en un mois et de 4,1 % en un an, toujours en données corrigées. Cela est dû à la chute des inscriptions en stage alors que les reprises d'une activité ou d'un emploi semblent marquer le pas. Les prochains mois risquent d'être difficiles.

Pour les mêmes raisons, l'ancienneté du chômage fait un bond de sept jours, avec une attente qui dure en moyenne 370 jours. Le volume d'offres d'emplois enregistrées au cours du mois de mai par l'ANPE a augmenté de 0,2 % en un mois et de 9,6 % en un an, en données corrigées. Avec 44 300 propositions d'emplois, l'indice paraîtra ridiculement faible. Il confirme cependant qu'un tout petit frémissement continue à se manifester.

ALAIN LEBAUBE.

● **Salaire ouvriers : + 3,3 % en un an.** — Le salaire horaire ouvrier a augmenté de 0,8 % au premier trimestre 1988, selon l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Cette hausse est identique à celles des trois trimestres précédents. Sur un an, d'avril 1987 à avril 1988, le salaire horaire ouvrier a donc progressé de 3,3 % en moyenne, contre 2,5 % pour les prix, soit un gain de pouvoir d'achat de 0,8 %. L'année précédente (avril 1986-avril 1987), la hausse du salaire horaire était de 3,4 %, contre 3,5 % pour les prix.

Aux Chantiers de l'Atlantique

Une grève de deux semaines partie de la base

SAINT-NAZAIRE
de notre correspondant

Les métallos des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire devraient entrer, lundi 27 juin, dans leur troisième semaine de grève. Le plus long conflit au chantier de construction navale nazairien depuis 1967 est né de la décision de licencier 135 salariés, âgés de moins de quarante-huit ans, sur 4 800, la direction voulant réduire de 20 % les coûts de fabrication des navires pour arriver au niveau des concurrents européens.

Les licenciements (sous forme de congés-conversion de deux ans) s'accompagnent d'autres mesures : réorganisation de services, lutte contre l'absentéisme, etc.

Plusieurs plans de réduction d'effectifs ont été appliqués aux Chantiers de l'Atlantique ces dernières années sans aucune réaction. C'est pourquoi la grève générale a pris tout le monde au dépourvu, et notamment les syndicats, qui avaient appelé à un débrayage le 15 juin.

Depuis, le travail n'a pas repris; le paquebot *Fair Majesty*, destiné à la compagnie nord-américaine Sitmar Line, élève sa grande coque en acier brut au-dessus de l'eau, vidée des 1 500 ouvriers chargés de son aménagement.

Peu à peu, les syndicats ont encadré ce mouvement spontané. Ils jouent le jeu de la « démocratie » avec des assemblées générales quotidiennes sur le terre-plein de Penhoët, devant les chantiers. La CGT a trouvé un écho à ce qu'elle réclame au plan national : la suppression des blocages de salaires et une organisation du travail prenant plus en compte les hommes que les machines.

Cela rejoint en profondeur les préoccupations des métallos nazairiens au-delà du refus des licenciements : *« de meilleurs salaires et un plus grand respect de l'homme »*.

La CFDT raisonne plus en termes d'économie et de concurrence : elle demande une réorganisation du chantier et des assurances sur le maintien du site nazairien. Malgré une apparence d'unité sur le terrain, les deux syndicats s'observent, soucieux d'éviter les faux pas. Dans ce jeu où la parole est d'abord à la base, il sera difficile de sortir de la grève alors que les vacances approchent pour la moitié du personnel. Une manifestation interprofessionnelle unitaire CGT-CFDT à l'appel des unions départementales, est prévue lundi à Saint-Nazaire.

Mais certains parlent de risques de « suicide » pour le dernier grand chantier naval français. C'est l'avertissement de M. Jean-Noël d'Acremont, son directeur, qui a invité à reprendre le travail lundi, affirmant qu'*« il n'est pas question de revenir sur la décision »*. La direction a annoncé toutefois qu'il n'y aura pas d'autres suppressions d'emplois d'ici à juin 1989, que les trente-deux salariés de quarante-huit à cinquante-trois ans qui doivent être reclassés le seraient sur le chantier même, et enfin que les trente-deux départs, volontaires, en congé de fin de carrière des salariés de plus de cinquante-trois ans, seraient compensés par trente et une embauches. Quant au maire socialiste de Saint-Nazaire, M. Joël Batteux, il a appelé à la négociation, *« par crainte d'entrer dans un processus destructeur »*.

MICHEL LE TALLEC.

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Exxon Chemical à la recherche du « progrès continu »

La société française Exxon Chemical (chimie, activités plastiques, etc.), qui employait mille deux cent soixante-quatorze personnes au 31 décembre 1987, a lancé une démarche de « progrès continu », afin de répondre aux objectifs de son projet d'entreprise. Décrite dans le rapport annuel 1987, cette approche consiste à *« analyser en groupe, remettre en question et améliorer en permanence, à tous les niveaux, les processus de fonctionnement techniques, administratifs et commerciaux »*. Des « Groupes naturels de progrès » (GNP) ont été mis en place avec le double but de favoriser l'expression des salariés et de rechercher systématiquement la qualité.

En 1987, Exxon Chemical a ainsi lancé un programme de formation à la qualité totale, qui s'est poursuivi cette année. 2 167 actions de formation ont été lancées en 1987, représentant 7 406 jours de stage, dont ont *bénéficié près des trois quarts de l'effectif en France*. Les dépenses de formation ont représenté 5,2 % de la masse salariale (contre 5 % en 1986). L'absentéisme est passé de 2,8 % des jours théoriques de travail en 1986 à 2,3 % en 1987. Sur un an, l'augmentation moyenne des rémunérations a été de 6,4 % pour l'effectif permanent. La rémunération mensuelle moyenne d'un cadre a été de 27 847 F pour un homme et de 19 006 F pour une femme.

● **Moins d'accidents chez Pernod-Ricard.** — En 1987, le groupe Pernod-Ricard (10 111 salariés, soit une baisse des effectifs de 2,86 %) a constaté une légère diminution de l'absentéisme (de 4,83 % à 4,73 %), due essentiellement à celle du nombre de jours d'absence relatifs aux accidents de travail et de trajet. Sur cent jours d'absence en 1987, 12,8 étaient occasionnés par un accident au lieu de 14,7 en 1986. D'une année à l'autre, le nombre d'accidents du travail et de trajet est passé de 798 à 757 et le nombre de jours d'arrêt de 18 439 à 15 574. Les taux de fréquence et de gravité sont également à la baisse. A suivre.

● **Objectif formation dépassé à la CSEE.** — Il est rare qu'une entreprise dépasse les objectifs fixés en matière de formation. Pourtant, c'est ce qu'a réussi la Compagnie de signaux et d'équipements électriques (CSEE). En 1987, la société a dépensé 12,3 millions de francs pour 50 000 heures de formation consacrées en particulier aux nouveaux outils informatiques de conception et de production, soit 3,71 % de la masse salariale. Or, l'objectif fixé était de 40 000 heures, correspondant à 2,75 % de la masse salariale.

● **Participation en réserve au Crédit foncier.** — Au Crédit foncier de France (3 648 agents), l'exercice 1987 a dégagé, au titre de la participation, une réserve de 39 millions de francs, qui représente environ 5,3 % de la masse salariale. Le personnel féminin représente 60 % des agents et 29 % des cadres, contre 22 % il y a dix ans.

● **SMIC : la hausse serait de 0,6 % ou 0,7 % au 1er juillet.** — Conformément à la loi, l'évolution du salaire minimum va être examinée, mardi 28 juin, lors de la réunion de la commission nationale de la négociation collective. Le relèvement du SMIC au 1er juillet devrait être de 0,6 % ou 0,7 %, si aucun « coup de pouce » n'est donné par le gouvernement, selon que la hausse définitive des prix de détail en mai, mesurée par l'indice INSEE, aura été de 0,2 % ou de 0,3 %.

En effet la loi prévoit que *« l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne peut être inférieur à la moitié du pouvoir d'achat des salaires ouvriers moyens »* au cours de l'année, donc 0,4 % actuellement. A ce 0,4 % s'ajouterait la répercussion du glissement des prix sur le mois de juin, soit prévoit-on, 0,2 % ou 0,3 %. La hausse totale « mécanique » du SMIC serait donc de 0,6 % ou 0,7 %.

Économie

CEE

Sidérurgie : la fin des quotas

Les ministres de l'industrie de la CEE ont décidé, le vendredi 24, la libération complète du marché de l'acier au début du mois prochain. C'est la Commission européenne qui a contraint les Douze à accepter l'opération.

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)
de notre envoyé spécial

La production sidérurgique a été contingentée, devant l' *« état de crise manifeste »* à plus de 70 % en octobre 1980. Elle a commencé à être libérée il y a deux ans. Aujourd'hui le contrôle porte sur 45 %. Restaient sous quota les larges bandes à chaud (30 % des fabrications totales), les poutrelles (10 %) et les profilés lourds (5 %).

L'exécutif communautaire estimait qu'une demande soutenue et des prix rémunérateurs justifiaient l'abandon des contingents pour la première catégorie, même si elle considère toujours comme nécessaire la réduction de 7 millions de tonnes des capacités.

Pour les deuxième et troisième catégories, Bruxelles était disposé à prolonger jusqu'en 1990 la limitation de la production, à la condition qu'Eurofer, – l'association qui regroupe la majorité des maîtres de forges des Douze – prenne des engagements fermes sur la fermeture d'installations (4,5 millions de tonnes pour les poutrelles et 1,5 million de tonnes pour les profilés lourds).

Les sidérurgistes européens n'ont pas répondu à l'attente des responsables de la CEE. Aussi ces derniers ont-ils opté pour la manière forte en proposant l'ouverture pure et simple du marché. Le rejet du projet de Bruxelles requérait l'unanimité des Etats membres. Or le Danemark, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne étaient favorables sans équivoque aux propositions de la Commission.

Eviter les ententes

Afin de décourager les entreprises de conclure des accords de production, M. Peter Sutherland, commissaire chargé des affaires de la concurrence, a clairement annoncé que ses services suivraient attentivement les politiques suivies par les groupes sidérurgistes dans le but d'éviter des ententes. Il a précisé qu'en cas de cartellisation la Commission sanctionnerait les fauteurs de troubles par de fortes amendes.

Les Français et les Allemands, qui souhaitaient une sortie de crise en douceur, ont tout de même obtenu de Bruxelles l'engagement de tenir compte de l'évolution de la situation. Ainsi, Bruxelles procédera à un examen mensuel des fabrications et des livraisons et renforcera sa coopération avec les entreprises.

Un premier bilan sera dressé à l'automne prochain. La Commission a manifesté en outre son intention de proposer aux gouvernements la prolongation pour trois ans des aides nationales destinées à contribuer aux dépenses de recherche et aux coûts des fermetures et de leur corollaire les mesures de reconversion.

Deux volets du dossier sont toutefois restés en suspens. Les Douze ont renvoyé après les grandes vacances la question des fonds communautaires en faveur des travailleurs sidérurgiques.

Pour 1988 et 1989, la Commission envisage une enveloppe de 255 millions d'ECU (1,5 milliard de francs environ), mais les capitales européennes ne sont pas d'accord sur les modalités de financement de cette enveloppe.

En outre, le conseil doit aussi régler au plus vite le problème de Finsinder, la sidérurgie publique italienne, qui, en dépit des dispositions actuelles du code des aides de la CEE, bénéficie toujours de subventions à la production et au fonctionnement.

Bruxelles doit établir, en liaison avec Rome, un plan d'assainissement – nécessitant l'accord unanime des ministres de l'industrie – qui devrait conduire à une forte réduction des capacités et du nombre d'emplois (près du tiers des postes de travail).

MARCEL SCOTTO.

Une conséquence de la sécheresse aux Etats-Unis

La Communauté européenne consommera plus de céréales

La sécheresse qui frappe les Etats-Unis et provoque une flambée des prix du soja va inciter les éleveurs de la CEE à réduire leurs importations de soja en provenance d'outre-Atlantique et à puiser dans les stocks européens de blé fourrager et d'orge.

A Bruxelles, on estime que 3 à 6 millions de tonnes de céréales supplémentaires d'origine européenne seront ainsi consommées dans la CEE.

Les Douze devraient, cette saison, obtenir une récolte de céréales voisine de 160 millions de tonnes.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 20 au 24 juin

Les feux de la saint-Jean

LA Bourse brûle-t-elle ? La question aurait sérieusement pu se poser à la veille du week-end. Les journées furent, en effet, chaudes cette semaine rue Vivienne, très chaudes même avec, bien sûr, la montée du thermomètre sous les verrières ; mais avec aussi la grève générale de quarante-huit heures déclenchée par les syndicats de personnel pour faire aboutir les négociations sur l'intégration des « grats » (prononcez grattes) ou gratifications aux salaires ; les multiples alertes à la bombe, quatre au total, œuvre du ou des maniaques, qui depuis des années s'amusent à faire périodiquement évacuer le palais ; enfin, la hausse insolente des valeurs françaises, véritable point d'orgue de cette symphonie boursière hebdomadaire.

Cette semaine n'avait pourtant pas trop bien commencé. Encore choqué par la révélation sur le trou énorme creusé dans le trésor de l'ex-chambre des agents de change, à la suite d'une spéculation inconsidérée sur le MATIF, le marché avait eu, en début de semaine, un moment de flottement, d'autant plus compréhensible que la hausse des taux d'intérêt inclinait plutôt à la prudence.

Lundi 20 et mardi 21 juin, les cours s'étaient un peu alourdis (1 % environ). Mais, mercredi, pour la fin du mois boursier, le mouvement de hausse, interrompu quatre séances, reprenait de plus belle dans l'après-midi (+ 1,8 %), malgré le déclenchement de la grève, contribuant à rendre encore plus chatoyante la liquidation générale de juin (+ 12,93 %), la deuxième meilleure de l'année après celle de février (18,43 %). Jeudi, dans une Bourse déserte, en raison de la grève, les valeurs françaises du règlement mensuel (RM), toutes désormais cotées en continu sur le système informatique, poursuivirent allègrement leur avance (+ 1,93 %). La reprise du travail à la veille du week-end ne modifia pas ces bonnes dispositions et, pour la troisième journée consécutive, la Bourse monta (+ 1,55 %).

Bref, d'une semaine à l'autre, les divers indices ont progressé d'environ 5 %. Il n'est pas exagéré de dire que pour la saint Jean, la Bourse a brûlé les planches. Elle se retrouve désormais à moins de 3 % de ses niveaux du 16 octobre 1987, c'est-à-dire juste avant le krach. La performance est jolie. Mais elle n'est pas le fruit du hasard. A la lumière des dernières statistiques américaines (ralentissement de la hausse des prix à la consommation, baisse des commandes de biens durables), l'économie des Etats-Unis n'est plus directement exposée au danger de la surchauffe. Malgré la sécheresse, la crainte d'une reprise de l'inflation et, partant, d'un relèvement des taux d'intérêt, s'est donc sensiblement atténuée. Les Japonais ne s'y sont pas trompés, qui, pris à revers, et pour profiter des rendements élevés au Nouveau Monde, se sont mis à ramasser des fonds américains. L'effet a été immédiat. Dopé, le dollar a grimpé. Le marché obligataire new-yorkais et Wall Street ont été à la hausse et la plupart des *grandes places financières internationales ont* suivi le mouvement.

Les bonnes nouvelles arrivant rarement seules, l'administration américaine a laissé entrevoir pour 1988 une croissance plus forte que prévu (+ 3,5 % au lieu de 2,9 %).

Paris s'est redressé d'autant plus vite que, si l'on en croit les spécialistes, toutes les conditions sont déjà réunies en France pour enclencher la hausse. Dans sa dernière note de conjoncture, la société de Bourse JFA Buisson et Cie met l'accent sur l'importance des liquidités, consécutive à la fin des privatisations, et à la multiplication des OPA, ce, au moment même où l'offre de titre diminue. *« Le risque de dérapage inflationniste n'est pas à craindre,* écrit le rédacteur, *compte tenu de l'évolution des coûts salariaux (+ 2,5 % au plus bas en 1987), qui justifie une croissance modérée du pouvoir d'achat en 1988. Le marché boursier français avait anticipé les élections. Il apparaît toujours sous-évalué dans la mesure où les résultats des sociétés seront meilleurs que prévu. Pour la première fois depuis 1955, le rendement réel des actions est supérieur au taux d'inflation. »*

Et d'ajouter que la situation technique du marché est également favorable : *« les investisseurs français sont sous-investis et n'ont fait que prendre la relève »*... des étrangers. *« L'horizon paraît par conséquent favorable à 6-9 mois ».* Plus globalement, Shearson Lehman Hutton, première banque d'affaires américaine, est résolument confiante dans l'économie française. Dans un long rapport sur notre pays, elle note que devenue très concurrentielle, *« la France vit une nouvelle révolution »*, qui prépare son entrée dans le marché unifié de l'Europe de 1993. Parmi les raisons fondamentales de détenir des actifs français, le rapport place la forte croissance bénéficiaire des entreprises depuis 1982 avec pour perspectives 1988 des progressions de 12 % à 15 %, un niveau de marges bénéficiaires de 5 % à 10 % et une productivité qui classe la France au deuxième rang après le Japon et avant les Etats-Unis et la RFA. Le rapport fait état du bon comportement *du franc, de la relative stabilité des prix et du* niveau d'inflation réduit. *« Au-delà de la confiance restaurée, il existe un potentiel de baisse des taux d'intérêt et une perspective de croissance des investissements des entreprises. »*

Faut-il dans ces conditions s'étonner du comportement assez remarquable de la Bourse de Paris ? Un banquier de la place est d'avis que, pour l'instant, avec l'entrée dans la période de versement des dividendes, rien ne peut contrarier l'optimisme, qui règne rue Vivienne, sauf peut-être le dollar à vouloir trop monter.

La liquidation de juillet devrait, selon lui, être encore *« significativement gagnante »*. Ce n'est pas l'opinion d'un ancien agent de change, qui voit plutôt une consolidation se profiler et le marché plafonner maintenant que la plaie ouverte par le krach est presque cicatrisée. Ce qui n'est pas le cas pour le fonds de garantie de l'ex-chambre, qui d'après la COB continue à fuir. La perte ne serait pas loin de 600 millions de francs.

Le nouveau directeur général de la Société des Bourses françaises, M. Gérard de la Martinière, semble décidé à crever l'abcès. Et avec le concours de tous, il se propose de relever trois défis : *« Surmonter l'événement avec de nouveaux dirigeants, de nouveaux capitaux dans un cadre nouveau d'entreprise et non d'administration ; réorganiser le mode fonctionnement de notre maison en suite d'une triple réflexion sur notre mission, nos moyens humains et nos ressources financières ; tirer tout le parti possible de la réforme engagée pour développer notre marché au service de la communauté économique et financière, tant française qu'étrangère. »* Une révolution culturelle en quelque sorte. Souhaitons-lui bonne chance.

Des événements de la semaine on retiendra la hausse spectaculaire de Roussel-UCLAF (+ 32 %), qui après deux années difficiles, entre dans une nouvelle phase d'expansion ; la vingt-cinquième OPA depuis le début de l'année lancée par la firme américaine Vishay Technology sur SFERNICE au prix de 848 F (dernier cours 785 F) ; enfin, la victoire du Midi sur Generali, qui s'est vu interdire par la Chambre de commerce de Paris de présenter plus de 10 % de ses droits de vote (au lieu de 20,8 %). Son mariage du Midi avec AXA est donc virtuellement consommé, et le nouveau groupe arrivera au deuxième rang en France derrière l'UAP.

Notons enfin que, le 1er juillet, le marché en continu s'enrichira de soixante-dix valeurs du comptant. L'entrée se fera les mois suivants au rythme d'une centaine de valeurs par mois. La mutation complète devrait être achevée au 31 décembre. Il ne restera plus qu'a trouver les moyens de maintenir en Bourse une activité relationnelle entre les professionnels, la clientèle et les médias, dont tout le monde a besoin et dont l'existence est menacée par l'informatique. La balle est dans le camp du nouveau président du conseil des Bourses de valeurs.

ANDRÉ DESSOT.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Or fin (kilo en barre) ...	84 900	86 200
– (kilo en lingot) ...	85 050	86 400
● Pièce française (20 fr.)	500	503
Pièce française (10 fr.) .	351	353
Pièce suisse (20 fr.) ...	531	528
Pièce latine (20 fr.)	492	500
● Pièce tunisienne (20 fr.)	494	498
Souverain	619	630
● Souverain Elizabeth II ..	621	621
● Demi-souverain	380	381
Pièce de 20 dollars	2 815	2 985
– 10 dollars	1 400	1 512
● – 5 dollars	927	980
– 50 pesos	3 180	3 210
● – 20 marks	625	625
– 10 florins	512	521
● – 5 roubles ...	340	341

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20 juin	21 juin	22 juin	23 juin	24 juin
RM	799 124	1 405 795	1 952 765	–	–
Comptant					
R. et obl. .	7 620 025	11 225 743	9 888 448	–	–
Actions ..	27 095	146 452	102 190	–	–
Total	8 446 244	12 777 990	11 943 403	–	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	121,9	120,7	122,2	123,4	–
Étrangères	inc.	113	inc.	inc.	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance .	127,9	126,9	128,3	132,6	133,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	346,1	343,8	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 juin 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 88	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	105,30	103,90	102,80	101,90
+ bas	105,10	103,55	102,55	101,70
Dernier	105,30	103,85	102,70	102,75
Compensation	105,30	103,85	102,75	101,80

Nombre de contrats : 50 035.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 24-6-87

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept. 88 ..	93,15	93,08	93,11	008
Déc. 88 ...	92,86	92,86	92,86	001
Mars 89. .	92,65	92,65	92,65	999

En raison des perturbations causées par la grève générale de quarante-huit heures des personnels de Bourse, la Cote bleue, filiale de la Société des Bourses françaises (SBF), n'a pas été capable de nous fournir les tableaux de cours et les diverses statistiques compilées par le service informatique de la SBF. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ce manquement, indépendant de notre volonté.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Hausse

Bonne semaine pour Wall Street, qui malgré quelques ventes bénéficiaires enregistrées au cours des deux dernières séances, a monté d'environ 2 %. Vendredi, l'indice des industrielles s'établissait à 2 142,96 (+ 38,94 points).

La situation économique paraît se clarifier et avec la publication des dernières statistiques (hausse ralentie de 0,3 % des prix à la consommation, baisse de 2,2 % des commandes de biens durables), le spectre de la surchauffe s'éloigne, atténuant la crainte d'une hausse des taux d'intérêt. La ruée des Japonais sur les Fonds d'Etat a eu en outre un effet dopant sur le dollar et les obligations, qui s'est transmis aux actions. Enfin la prévision d'une croissance accrue pour 1988 a produit une impression d'autant meilleure que le phénomène a toutes les chances de se dérouler en l'absence d'une véritable inflation.

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Alcoa	52	52 3/4
ATT	27 1/8	26 3/4
Boeing	54 7/8	57 7/8
Chase Man. Bank ..	28 3/4	29 7/8
Du Pont de Nemours	89 5/8	91 3/8
Eastman Kodak ...	44 7/8	45 5/8
Exxon	46 7/8	46 3/8
Ford	52 3/4	52 1/8
General Electric ...	43 1/4	43 3/4
General Motors ...	80 1/8	79 1/4
Goodyear	66	65 5/8
IBM	117 1/2	125 1/4
ITT	51 1/4	52 1/4
Mobil Oil	45 7/8	44 3/4
Pfizer	51 1/2	51 3/8
Schlumberger	36	34 1/2
Texaco	48 1/4	48 1/2
UAL Corp. Allegis .	86 3/4	95 3/4
Union Carbide	21 5/8	23 3/8
USX	31 3/8	32 5/8
Westinghouse	54 1/2	55 3/4
Xerox Corp	54 1/2	55 1/4

LONDRES

Plus 1 %

Le bilan de la semaine a été positif (+ 1 %). Mais ce résultat n'est guère significatif vu l'évolution très irrégulière suivie par les cours. Le marché craint, en effet, un relèvement supplémentaire des taux d'intérêt. Il attend, en outre, la publication des résultats du commerce extérieur pour mai.

Une forte activité a régné dans le secteur alimentaire en liaison avec la décision de Rowntree de recommander à ses actionnaires l'OPA de 2,55 milliards de livres lancée par Nestlé. Suchard se retire de la bataille en revendant sa part à Nestlé et, dit-on, pourrait s'intéresser à Cadbury.

Indice « FT » du 24 juin : industrielles, 1 871,3 (contre 1 850,1) ; mines d'or, 213,3 (contre 215,5) ; fonds d'Etat, 88,45 (contre 89,35).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Beecham	471	465
Bowater	397	405
Brit. Petroleum ...	263	257
Charter	342	363
Courtaulds	342	335
De Beers (*)	11 3/4	11 1/2
Free Gold (*)	8 7/8	8 5/8
Glaxo	949	973
Gt. Univ. Stores ...	16 1/4	16 7/16
ICI	10 1/2	10 13/16
Reuters	537	535
Shell	10 21/32	10 5/8
Unilever	464	478
Vickers	169	170 1/2
War Loan	38 13/16	38 5/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Reprise en fin de semaine

Encouragé par Wall Street, le marché allemand a regagné, et même un peu au-delà, tout le terrain perdu en début de semaine. Mais la crainte d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt a réduit les initiatives.

Indice de la Commerzbank du 24 juin : 1 430,8 (contre 1 428,2).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
AEG	206,50	202,30
BASF	262,50	253,80
Bayer	293	284,50
Commerzbank	225,70	224,60
Deutschebank	441	439,50
Hoechst	269	267,70
Karstadt	437,50	436
Mannesman	159,10	158
Siemens	390	412,50
Volkswagen	256,30	264,70

TOKYO

La « déprime »

De toutes les places internationales, Tokyo a été la seule à réagir négativement à la montée de Wall Street et du dollar. En cinq séances et demi, le marché a baissé de 2,8 % environ. Les investisseurs nippons redoutent une reprise de l'inflation en liaison avec l'enchérissement des matières premières et, partant, un relèvement des taux d'intérêt.

Indices du 25 juin : Nikkei 27 556,21 (contre 28 342,46) ; général 2 162,67 (contre 2 219,33).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Akai	726	699
Bridgestone	1 470	1 440
Canon	1 230	1 190
Fuji Bank	3 190	3 190
Honda Motors	1 700	1 690
Matsushita Electric	2 530	2 480
Mitsubishi Heavy ..	839	816
Sony Corp.	5 170	5 100
Toyota Motors	2 290	2 270

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Très animé mais toujours bien fragile

Mesurée en dollars des Etats-Unis, l'activité primaire sur le marché international des capitaux aura progressé durant le premier semestre de cette année par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Globalement, le montant des émissions internationales qui ont vu le jour ces six derniers mois est d'environ 117 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 5,6 % par rapport aux quelque 111 milliards relevés à fin juin 1987. La progression est le fait de l'euromarché proprement dit (92 milliards de dollars contre 90) ainsi que des secteurs étrangers des grands marchés nationaux (25 milliards de dollars contre 21). Ces derniers sont en train de supplanter l'euromarché comme source principale de fonds pour les emprunteurs non-résidents, d'où le changement d'intitulé de notre rubrique (qui cesse de s'appeler « l'euromarché ». Cette semaine, les emprunts étrangers sur les marchés nationaux concernent *principalement les émissions* «yankee» lancées à New-York et celles en francs suisses, yens ou florins néerlandais.

L'impression laissée par la comparaison des statistiques à fin juin, compilées par IFR Bond Data Base, est certes rassurante dans la mesure où elle contredit celle de la seconde moitié de 1987. Le marché s'était alors étiolé à tel point que par moments on en était venu à se demander s'il existait encore. Le voir maintenant renouer avec la croissance dans des conditions difficiles, marquées par des incertitudes persistantes quant au niveau de l'intérêt, traduit un indéniable regain de confiance des prêteurs à l'égard des emprunteurs de qualité dans leur ensemble. Le souvenir est encore vif de l'attitude extrêmement prudente des investisseurs, qui, à la suite de l'effondrement boursier du 19 octobre dernier, ne voyaient plus d'autre havre pour leurs capitaux que les emprunts d'Etat.

Si réjouissantes que soient les conclusions immédiates tirées des statistiques semestrielles, elles ne sauraient toutefois masquer la fragilité de tout le système. L'activité primaire de ces dernières semaines ne s'est manifestée, en ce qui concerne les transactions de type classique, que par à-coups, au gré des occasions de swap ou d'autres opérations permettant aux banques chefs de file de discerner une demande bien spécifique.

Par ailleurs, l'accroissement récent du volume des émissions nouvelles est pour une large part dû au lancement d'obligations convertibles en actions ou munies de bons ou warrants offrant la faculté d'acquérir des actions. Les entreprises japonaises ont au premier chef fait usage de cette possibilité, sollicitant non seulement les compartiments du dollar et du franc suisse mais également ceux de l'ECU ou du florin. Le secteur de la livre sterling a lui aussi été abondamment utilisé pour des opérations de ce type pour le compte d'entreprises britanniques. Et, la semaine passée, des sondages étaient effectués auprès des grandes eurobanques pour tenter d'évaluer l'accueil qui serait réservé à d'éventuelles opérations obligataires en marks qui déboucheraient sur des titres à revenu variable de grandes sociétés allemandes.

Les avis sont extrêmement partagés à ce sujet. Nombreux sont ceux qui mettent en évidence l'attrait actuel des marchés des actions et leur potentiel de hausse. Mais nombreux sont également ceux qui considèrent la vague présente d'obligations convertibles ou munies de bons d'actions comme la marque d'une grande précipitation. La hâte des emprunteurs à profiter de la situation paraît suspecte aux plus pessimistes, qui font remarquer que l'année dernière les terribles événements du 19 octobre avaient été précédés d'une évolution semblable. Les emprunts convertibles et ceux munis de warrants d'actions représentent plus de 18 % de l'ensemble de l'activité primaire du marché international des capitaux au premier semestre de 1988, près de 20 % du seul marché euro-obligataire et plus de 43 % de l'ensemble des euro-émissions auxquelles le dollar des Etats-Unis a servi de support.

Trois emprunteurs français se sont présentés la semaine dernière sur trois marchés différents. La Compagnie de Saint-Gobain, par le truchement de Saint-Gobain Nederland, une filiale située aux Pays-Bas, a bien réussi son entrée sur le marché allemand. Sa première eurotransaction en marks se monte à 200 millions. Elle est tout ce qu'il y a de plus classique, et son produit n'est pas swappé. Les obligations rémunérées au taux facial de 5,75 % ont été émises à 101,75 %. Le coupon élevé, pour une durée moyenne fort prisée des prêteurs, a rencontré l'assentiment de nombreux investisseurs privés en Europe continentale, attirés par la qualité d'un nom connu. A la Deutsche Bank, qui dirige l'opération, on évoque également une bonne demande de la part d'investisseurs institutionnels. Sur le marché gris, les décotes se situaient vendredi à l'intérieur des commissions pour les *banques*, de 2 % au total.

Crédit local de France a choisi le compartiment de l'ECU, où, par deux fois cette année, cet emprunteur a déjà eu l'occasion de s'illustrer. Sa nouvelle proposition se présente ainsi : 150 millions d'ECU à quatre ans et trois *mois*, *les obligations* émises à 101,50 % étant munies de coupons de 7,625 %. Il s'agit d'une nouvelle transaction, une nouvelle « souche », sur laquelle, grâce à la technique de l'assimilation, des tranches fongibles pourront se greffer ultérieurement. Le produit de l'emprunt est swappé contre des fonds en ECU à taux flottants, à des conditions jugées unanimement excellentes, nettement inférieures au Libor. Il était encore trop tôt vendredi pour juger vraiment de l'accueil réservé à l'opération, qui venait tout juste de voir le jour. Les obligations se traitaient alors sur le marché gris avec une décote supérieure aux commissions totales, qui, pour les banques, se chiffrent à 1,625 %. Les emprunts du Crédit local (qui a succédé en quelque sorte au CAECL) sont suivis avec la plus grande attention.

Sans bénéficier spécifiquement de la garantie de la République française, leur notation par les agences américaines est la plus haute qui soit (AAA/Aaa). C'est la banque Paribas Capital Markets qui est à la tête du syndicat d'émission. Le programme d'emprunt du Crédit local est pour cette année de l'ordre de celui d'Electricité de France (5 milliards de francs en devises sur les marchés internationaux et environ cinq fois plus sur le marché *national français*).

Pour sa part, la Caisse nationale des télécommunications a émis un euro-emprunt de 1 milliard d'eurofrancs français à dix ans aux conditions suivantes : prix de 101,75 %, coupon de 9 %. Au pied des commissions pour les banques (de 2 % au total), le rendement des titres s'élève à 9,04 %. Cela correspondait mardi soir, quand la transaction a vu le jour, à une marge de 15 points de base, au-dessus des fonds d'Etat correspondants. Cette marge s'est élargie par la suite jusqu'à 22 points, conformément à une évolution générale qui reflète pour l'instant une nette préférence des investisseurs pour les titres d'Etat. Dirigé par le Crédit commercial de France, l'emprunt de la CNT a été bien accueilli par les investisseurs. Il est swappé contre des francs français à taux variable, la référence retenue en l'occurrence étant celle du taux *annuel monétaire*.

Les prérogatives d'un institut d'émission

Il se confirme que l'euromarché au sens strict et les grands marchés domestiques à caractère international peuvent se développer de concert. Faut-il pour autant les assimiler ou du moins les classer dans une même catégorie ? Cela n'est possible que jusqu'à un certain point.

Comme pour souligner le caractère national du marché des titres libellés dans sa monnaie, la Banque *nationale suisse vient ainsi* de *refuser* le montage d'un emprunt lié à l'or. La construction envisagée était originale puiqu'elle prévoyait un remboursement en or physique et que le coupon, de 4 % sur environ cinq ans, aurait été versé soit en or soit en espèces. Toutes les conditions de l'emprunt ont été dévoilées mardi dernier par la banque mandatée (Indosuez) et largement diffusées. Ce n'est que plus tard qu'a été sollicitée l'approbation de la banque centrale. Il n'y a pas de calendrier des émissions à respecter en Suisse, mais toute exportation de capitaux supérieure à 10 millions de francs est soumise à autorisation.

Tel qu'il est appliqué, le système est très libéral et consiste en pratique pour les autorités à vérifier si le projet est conforme à la législation et à la réglementation en cours. Dans la plupart des cas, tout se passe dans la plus parfaite des discrétions helvétiques, car, dans le doute, les établissements financiers s'assurent généralement de la justesse de leur projet avant de lancer une émission. Les refus semblent avoir été rares, ces dernières années.

Ce qui a motivé l'interdiction de lancer la transaction de 75 millions de francs telle qu'elle avait été annoncée pour le compte de la *société américaine* Galactic Ressources est le monopole de l'institut d'émission touchant la monnaie fiduciaire. L'article 65 de la loi sur la Banque nationale suisse est précis à ce sujet.

CHRISTOPHE VETTER.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar au-dessus de 6 F

« *C'est l'euphorie* » ! Les opérateurs, cette semaine, se sont précipités sur le dollar, qu'ils ont fait monter avec allégresse et avec ensemble. « *L'effet de la réduction du déficit de la balance commerciale américaine, annoncée le 14 juin, a joué avec retard mais avec d'autant plus de force* », notait un observateur sagace, ajoutant que l'effet « moutons de Panurge » a joué tout aussi vigoureusement.

En tout cas, le billet vert, recherché par tout le monde, s'est envolé. A Paris, il a retrouvé son cours de la fin octobre, passant au-dessus de 6 francs, après avoir touché 5,50 francs à la fin du mois de décembre dernier. A Tokyo, il a frôlé 130 yens, et, à Francfort, il a terminé la semaine à 1,80 deutschemark, niveau à partir duquel, dit-on, la Banque fédérale d'Allemagne commence à intervenir. Les dirigeants de la Bundesbank ont toujours considéré qu'un mark fort permet de juguler l'inflation en faisant baisser les prix des produits importés et en pesant sur les prix domestiques.

L'annonce, cette semaine, d'une croissance de la masse monétaire outre-Rhin bien supérieure à l'objectif *retenu pour 1988 (M 3 a augmenté* à un rythme annuel de 7,5 % sur les cinq premiers mois de l'année pour un objectif compris entre 3 % et 6 %) a alimenté leurs craintes.

En France « on réévalue ! »

Tout en décidant, mardi, une hausse de son taux d'intervention d'un quart de point, la banque centrale d'Allemagne fédérale a tenté de freiner la hausse du billet vert en vendant du dollar. En vain, puisque celui-ci termine la semaine à Francfort légèrement au-dessus de 1,80 DM. Un vif mouvement spéculatif propulsait même le dollar à 1,82 DM dans la matinée de vendredi à New-York, avant qu'il ne retombe autour de 1,81 DM.

A Tokyo aussi, la banque centrale japonaise est soucieuse de ne pas voir le dollar remonter trop haut, ce *qui compromettrait le rétablissement* de la balance commerciale américaine. Alors que le dollar, très demandé, approchait les 130 yens, un haut responsable de l'institut d'émission japonais déclarait, jeudi, que la parité dollar-yen était entrée dans « *une zone de danger* ». Une *déclaration sans effet non plus.*

En France, « *on réévalue !* ». La faiblesse du deutschemark aidant, le franc s'est vigoureusement raffermi par rapport à la devise allemande. Le cours de cette dernière est tombé sur le marché parisien de 3,3714 F à 3,3649 F. Cette fermeté comble d'aise M. Pierre Bérégovoy. Elle lui permet de promettre une nouvelle diminution du taux d'intérêt en France, malgré le mauvais tour que lui a joué la Bundesbank en relevant son taux d'intervention d'un quart de point.

A vrai dire, le franc peut supporter une nouvelle réduction de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne. Cette différence reste encore trop importante si on tient compte de la diminution de celle qui sépare l'inflation française de l'inflation allemande.

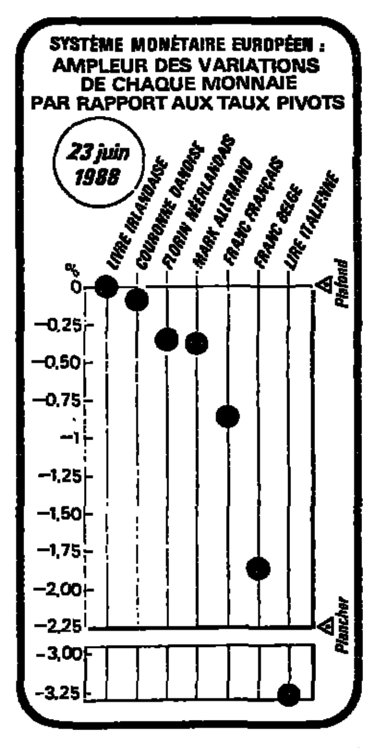
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 20 AU 24 JUIN

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7400	–	16,4826	66,9120	55,4631	2,6584	49,2247	0,0748
	1,7830	–	16,9205	68,6342	57,0451	2,7278	50,7614	0,0769
Paris	10,5565	6,0670	–	405,95	336,49	16,0800	298,65	4,5412
	10,5375	5,9100	–	405,63	337,14	16,1211	300	4,5444
Zurich	2,6004	1,4945	24,6335	–	82,8896	3,9610	73,5663	1,1186
	2,5978	1,4570	24,6531	–	83,1147	3,9744	73,9593	1,1203
Francfort	3,1372	1,8030	29,7186	120,64	–	4,7786	88,7521	1,3495
	3,1256	1,7530	29,6616	120,32	–	4,7818	88,9848	1,3479
Bruxelles	65,6502	37,73	6,2189	25,2459	209,26	–	18,5725	2,8241
	65,3648	36,66	6,2830	25,1613	209,13	–	18,6091	2,8189
Amsterdam	3,5348	2,0315	33,4840	135,93	112,67	5,3843	–	1,5205
	3,5125	1,9700	33,3333	135,21	112,38	5,3737	–	1,5148
Milan	2324,64	1336	220,20	893,94	740,98	35,4895	657,64	–
	2318,79	1300,50	220,05	892,59	741,87	35,4746	660,15	–
Tokyo	226,20	130	21,4275	86,9856	72,1020	3,4455	63,9921	0,0973
	224,30	125,80	21,2860	86,3418	71,7627	3,4315	63,8579	0,0967

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 24 juin, 4,6669 F, contre 4,6979 F le vendredi 17 juin.



LES MATIÈRES PREMIÈRES

Tensions sur le sucre

Si les céréales et les oléagineux tiennent actuellement la vedette sur les marchés mondiaux de matières premières, la sécheresse persistante aux Etats-Unis entraînant une hausse spectaculaire des prix, le sucre connaît lui aussi un redressement sensible. Le 24 juin, une tonne de sucre blanc valait 1 650 F à Paris. L'an passé, à pareille époque, les prix s'apprêtaient à passer sous la barre des 1 100 F.

Entamée au cours de l'hiver dernier, cette remontée est certes liée aux conditions climatiques qui touchent les céréales américaines et attisent une spéculation très vive sur les marchés de matières premières, à Chicago en particulier. Dans la vallée de la Rivière rouge, entre le Minnesota et le Nord-Dakota, un tiers de la production américaine de betteraves est en outre menacé par la sécheresse.

Après avoir été ramené à 680000 tonnes en 1988, le quota d'importation américain de sucre roux devrait, selon les professionnels, être relevé l'an prochain à 900000 tonnes, compte tenu d'une demande accrue de saccharose outre-Atlantique, où la percée des édulcorants semble stoppée. Aucun chiffre n'est cependant avancé concernant les pertes attendues aux Etats-Unis sur la récolte betteravière.

La sécheresse et la spéculation qu'elle nourrit interviennent à un moment où le marché est tendu. Les stocks mondiaux se sont assainis, pour ne plus représenter qu'environ 33 millions de tonnes. Encore faut-il distinguer entre les réserves de « blanc », relativement élevées en raison de l'existence de stocks communautaires, et les réserves de « roux », à la limite de la rupture. Or c'est précisément le marché du sucre brut, dont *les cours sont fixés* à New-York, qui donne le « la » des prix mondiaux.

Cette tension sur l'offre est accrue par les difficultés rencontrées par Cuba pour honorer ses livraisons auprès de l'URSS et du Japon. Les Soviétiques, qui vivent à l'heure de la prohibition, M. Gorbatchev luttant avec vigueur contre l'alcoolisme, se rattrapent en distillant du sucre... La pénurie n'a pas tardé à se faire jour, et la consommation est limitée à 2 kilos par habitant et par mois.

De son côté, la Chine est frappée à son tour par de mauvaises conditions climatiques (inondations dans le nord-est, sécheresse dans le sud), qui vont amputer la récolte de 1 million de tonnes en 1988, pour la ramener autour de 4,8 millions de tonnes. L'augmentation de la consommation aidant, la Chine devrait importer cette année 3,5 millions de tonnes de sucre, contre *1,8 million de tonnes en 1987.*

La hausse des prix qui en résulte fait l'affaire de la CEE, qui devra consentir de moindres restitutions (subventions) pour financer les exportations de sucre communautaires vers les pays tiers. En 1988-1989, la production des Douze devrait atteindre 12,95 millions de tonnes, en léger retrait sur la campagne précédente (13,19 millions de tonnes). Sommes-nous à la veille d'un nouveau boom sur le sucre, qui résulterait d'une réduction simultanée et générale des productions et de l'apparition de besoins nouveaux ?

La part de la spéculation dans le mouvement actuel *paraît trop* importante pour en discerner la réelle ampleur. Trop de facteurs fortuits, à commencer par le climat, influencent le marché. Un retour à la normale dans le ciel permettra d'y voir plus clair. Mais, pour l'instant, la hausse reste à l'ordre du jour.

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 24-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 275 (+ 3) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 635 (+ 44) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	15 100 (+ 550) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	1 650 (+ 100) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	1 105 (– 30) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 527 (+ 12) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	300,5 (– 0,9) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	342,55 (+ 33,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	310,70 (+ 8,20) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Une hausse indicative

Depuis trois mois, la Banque fédérale d'Allemagne ne pouvait plus supporter de pratiquer les taux d'intérêt les plus bas du monde, avec la Banque du Japon. Contrainte, en novembre dernier, de ramener de 3,80 % à 3,25 % son taux d'intervention, pour aider le franc français et le dollar, elle souffrait de voir les capitaux quitter l'Allemagne (plus de 30 milliards de deutschemarks, *soit 100 milliards de francs en cinq* mois) pour se placer sur toutes sortes de monnaies offrant des taux élevés : livre sterling, dollar australien, lire italienne, peseta espagnole et, tout récemment, dollar américain. Elle souffrait de voir le deutschemark faiblir, ce qui constitue, à ses yeux, un signal d'alarme.

Comme, par ailleurs, la Bundesbank voyait la masse monétaire allemande déraper et l'écart entre taux à court terme (3,25 %) et à long terme (6,50 % sur les emprunts d'Etat à dix ans) se creuser, elle a profité de la baisse du deutschemark et de la ferme tenue du franc pour reprendre une (petite) partie de ce qu'elle avait concédé, espérant ainsi contribuer au redressement du deutschemark. Comme on a pu le voir ci-dessus, les marchés s'en sont *éperdument* moqués et la baisse du mark n'en a pas été ralentie d'un demi-pfennig.

La Banque d'Angleterre a également profité de la hausse du dollar pour reprendre, elle aussi, ce qu'elle avait dû concéder pour défendre la livre, à savoir un abaissement de son taux directeur, ramené de 9 % à 7,50 % depuis mai dernier. Après l'avoir successivement fait remonter à 8 %, puis à 8,50 %, elle a rétabli la barre à 9 %, mercredi, retrouvant le niveau de mars. Il est vrai que la surchauffe menace la Grande-Bretagne : emballement des salaires, qui montent de plus de 8 %, gonflement de la consommation et dégradation accélérée de la balance commerciale.

A Paris, le MATIF a parfaitement pris le vent, en entendant M. Pierre Bérégovoy déclarer, à Toronto, lors du sommet des Sept, que, malgré le relèvement des taux allemands, les taux français pourraient baisser « *dans quelques semaines* », une marge de diminution restant disponible. Etant donnée l'excellente tenue du franc, cette marge subsiste en effet. Les opérateurs l'évaluent à un quart de point, un demi-point peut-être, si, d'ici là, tout se passe bien.

Sur le front des émissions, EDF a lancé avec succès un emprunt de 3 milliards de francs en trois tranches, dont une à taux variable (taux interbancaire à trois mois offert à Paris, TIOP) et deux à taux fixe de 1,500 milliard au total.

De ces deux tranches, l'une est plus particulièrement réservée aux investisseurs institutionnels, avec un taux nominal de 8,30 %, ce qui, avec une émission à 95 % du pair, donne un rendement de 8,92 %, aligné sur celui des emprunts garantis par l'Etat, auquel cet emprunt est assimilé. La seconde tranche est plus particulièrement destinée aux particuliers, avec un taux fixe de 9,20 % sur onze ans, l'émetteur se réservant la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de 1994, ce qui confère à l'emprunt un rendement réel de 8,93 %.

Mais, pour le public, le coupon est de 9,20 % et c'est ce qui compte. Jeudi, la caisse de refinancement hypothécaire a émis, par adjudication, un montant de 1,1 milliard de francs d'obligations assimilables 8,50 % mars 1987-1989, avec un taux de rendement moyen de 9,07 %.

L'appréciation formulée la semaine dernière dans ces colonnes sur « l'accueil plutôt glacial » réservé à l'emprunt de 700 millions de francs du Comptoir des entrepreneurs a été fraîchement accueillie par l'établissement en question. Ce dernier assure qu'au contraire son émission, confiée à la BNP et à la Caisse nationale de Crédit agricole, était pratiquement « préplacée » dans les réseaux de ces deux banques, et qu'il s'est effectivement bien placé : la décote enregistrée sur le marché gris ne portait que sur des montants faibles (5 ou 10 millions de francs sur 700 millions de francs, dons sans signification). Dont acte pour le « préplacement », les réseaux en faisant leur affaire.

Par ailleurs, notre intention n'a jamais été de mettre en question la signature du Comptoir. Simplement, les opérateurs sur le marché « gris » et les courtiers estimaient, d'abord, que le rendement 9,30 % était, à leurs yeux, trop « tiré » pour cette catégorie d'emprunt, ensuite que le marché secondaire des émissions du Comptoir des entrepreneurs n'est pas bien « tenu », sa liquidité n'étant pas jugée satisfaisante, parce que l 'établissement n'intervient pas suffisamment pour régulariser les cours et les quantités.

Quand des opérateurs ont des ordres substantiels, à l'achat comme à la vente, ils éprouvent parfois des difficultés à les exécuter complètement, d'où leur méfiance vis-à-vis de ces émissions, auxquelles il reprochent, en outre, d'être d'un montant trop faible et de ne pas être assimilables. Ils mettent en regard la grande fluidité d'autres marchés secondaires, comme celui de la SNCF par exemple, auquel l'établissement ferroviaire apporte tous ses soins.

Entre un marché fluide et un marché qui l'est moins, les opérateurs et les courtiers font leur choix et conseillent leur clientèle en conséquence. Le cas du Comptoir n'est pas isolé et d'autres grandes maisons ont eu ou ont quelques difficultés à ce sujet.

F. R.

EN BREF

● **Nestlé prend le contrôle effectif de Rowntree.** — En vendant à Nestlé les 64,2 millions d'actions Rowntree qu'il détenait (soit 30 % du capital) pour un montant de 7 milliards de francs, le groupe suisse Jacobs-Suchard a réalisé une plus-value de 1,45 milliard de francs, supérieure au bénéfice de 1,09 milliard de francs enregistré par la firme chocolatière en 1987. Par cette transaction, Nestlé a pris le contrôle effectif du britannique Rowntree, après avoir proposé un prix d'achat total de 26 milliards de francs environ.

● **Le Brésil achète 52 hélicoptères français.** — L'armée de terre brésilienne a signé, le vendredi 24 juin, à Brasilia, le contrat d'achat de 52 hélicoptères français à la société Aérospatiale pour un montant de plus de 240 millions de dollars (1,45 milliard de francs). Le contrat porte sur l'achat de 16 hélicoptères Ecureuil d'attaque et 36 appareils du type Dauphin de transport et de manœuvre.

Le Monde

Un réseau d'« accompagnatrices » pour hommes d'affaires démantelé à Paris

Prostitution et fausses factures

Un important réseau de prostitution agissant au bénéfice de sociétés commerciales vient d'être démantelé par la brigade des stupéfiants et du proxénétisme (BSP) et le 10e cabinet de délégations judiciaires (brigade financière) de la police judiciaire parisienne.

Organisé sous le couvert d'une association baptisée Euroservices-France (ESF) installée 16, rue de Leningrad, à Paris-8e, le réseau utilisait les services d'une quarantaine de call-girls — dont quatre étaient connues des services de police — présentées dans des dépliants en couleurs envoyés à plusieurs sociétés comme *« accompagnatrices »*. Officiellement, les tarifs allaient de 2 000 à 50 000 francs, pour un forfait d'heures ou de jours d'*« accompagnement »*. Le dépliant précisait que les prestations d'ESF donnaient lieu à factures, et que le client pouvait payer par carte de crédit.

La responsable du réseau, Fabienne Millot, trente-quatre ans, dite Elisa de Saint-Florian, « accompagnait » elle-même les clients d'ESF. Quant à son compagnon, Jean-Eric Isenschmid, quarante et un ans, il a déjà été impliqué dans des affaires d'escroquerie. Tous deux ont été inculpés de proxénétisme aggravé, escroquerie, faux en écritures privées de commerce et usage, par M. René Humetz, juge d'instruction à Paris. Ils ont été écroués. Une troisième personne, Bernard-Claude Jarrot, cinquante-neuf ans, directeur adjoint d'une société de travaux publics, l'Entreprise industrielle, a été écroué jeudi sous les mêmes inculpations, ainsi que pour abus de confiance.

« Caisses noires » ?

L'affaire a débuté il y a environ six semaines avec un renseignement parvenu à la police judiciaire. L'enquête devait rapidement révéler qu'une quarantaine de sociétés, parmi lesquelles Bouygues, Flodor et le GAN, avaient recours à ESF lorsqu'il s'agissait de faciliter la conclusion d'un contrat. ESF établissait de fausses factures pour permettre aux sociétés de justifier leurs dépenses en les incluant dans les frais généraux ou en les faisant passer pour des embauches de personnel intérimaire. ESF prélevait 10 % à 20 % du montant des fausses factures.

Selon les enquêteurs, Fabienne Millot et Jean-Eric Isenschmid s'apprêtaient à ouvrir un établissement dans le Val-d'Oise destiné à des « séminaires » ou autres « week-ends d'étude ».

L'enquête s'attache désormais à déterminer les implications des sociétés qui faisaient appel aux services d'ESF. Un cadre supérieur du GAN s'est donné la mort le 22 juin alors qu'il venait d'être convoqué par la brigade financière qui désirait l'entendre. Plusieurs personnes pourraient être inculpées d'abus de biens sociaux dans les prochains jours.

Les enquêteurs examinent maintenant la comptabilité des sociétés incriminées. Le volume des fausses factures n'est pas encore établi, mais certaines sources judiciaires le jugent *« très important »*. Les enquêteurs devront notamment déterminer si ces faux documents n'ont servi qu'au financement de quelques plaisirs ou si, comme certains policiers le soupçonnent, ils ont pu également être utilisés pour la constitution de « caisses noires » servant soit à rétribuer divers services, soit à l'enrichissement personnel de leurs utilisateurs.

G. M.

Retour à l'équilibre budgétaire à l'Agence France-Presse

L'Agence France-Presse (AFP) a rétabli en 1987 son équilibre budgétaire et a décidé de lancer immédiatement deux grands projets : la distribution sélective informatisée des nouvelles et la création d'un service économique mondial en anglais.

Le conseil d'administration de l'AFP, réuni le 23 juin, s'est ainsi *« félicité du redressement que traduisent les chiffres de l'exercice 1987 qui atteignent et même dépassent les objectifs fixés »*, selon un communiqué publié le 14 juin. Le résultat courant est redevenu positif (+ 8,1 millions de francs contre un déficit de 40,6 millions en 1986). Le résultat net est ramené dans le même temps à un déficit de 7,9 millions contre un solde négatif de 149,6 millions en 1986. La marge d'autofinancement a été reconstituée à 27 millions de francs (solde négatif de 24,1 millions en 1986). Le PDG de l'AFP, M. Jean-Louis Guillaud, a fait part au conseil d'administration de son intention de maintenir l'effort de rigueur comptable et de gestion budgétaire.

A Strasbourg

M. Alfred Sauvy a reçu le prix Goethe

M. Alfred Sauvy a reçu, le jeudi 23 juin, le prix Goethe, qui lui a été remis au palais des Rohan, à Strasbourg, par M. Alfred Toepfer, président de la fondation FVS de Hambourg.

Ce prix, décerné par un jury international, récompense l'ensemble de l'œuvre de ce pionnier de la démographie, qui, par ses très nombreuses publications, et par son activité, a œuvré dans de nombreuses instances nationales et internationales pour faire admettre l'importance des données démographiques aussi bien pour une véritable compréhension du passé que pour une meilleure préparation de l'avenir, notamment des nations de l'Europe.

Le second tour des législatives en Polynésie

Le gouvernement de M. Léontieff en proie à des dissensions

PAPEETE
de notre correspondant

En Polynésie française, la principale incertitude du second tour des législatives qui a lieu le dimanche 26 juin, réside dans l'issue du duel qui oppose dans la deuxième circonscription l'ancien secrétaire d'Etat, M. Gaston Flosse, ancien député RPR, maire de Pirae, au maire de Mahina, M. Emile Vernaudon, l'un des principaux chefs de file de la nouvelle majorité territoriale. Ce dernier a devancé M. Flosse de 407 voix au premier tour. Mais le résultat dépendra de la participation, qui n'avait été que de 56,38 % le 12 juin.

Dans l'autre circonscription,où M. Alexandre Léontieff, président du gouvernement territorial, député RPR sortant, semble assuré de sa réélection face à son ancien allié, M. Edouard Fritch, lui aussi député sortant, la fin de la campagne a été marquée par un coup de théâtre avec la démission du gouvernement de M. Quito Braun-Ortega, qui occupait les fonctions de ministre des finances et des réformes administratives.

Cet armateur venu tard à la politique,pour, disait-il, combattre l'affairisme et préconiser une politique sociale hardie, a ainsi tiré les leçons de son échec au premier tour. Le 12 juin, en effet, M. Braun-Ortega n'avait obtenu que 916 voix.

Interrogé par RFO, M. Braun-Ortega a reproché au gouvernement territorial certaines *« pratiques électoralistes »*. Il a expliqué qu'il avait refusé d'avaliser, quelques jours avant les élections, l'attribution de subventions, pour un montant de 5,5 millions de francs, à diverses organisations.

Vingt-quatre heures plus tard, vendredi après-midi 24 juin, un autre membre de l'équipe de M. Léontieff, M. Nicolas Sanquer, qui était en charge du secteur de l'éducation, s'est démis, lui aussi, de ses fonctions.

La coalition, dontM. Léontieff était le porte-drapeau, est donc menacée d'éclatement, d'autant plus que le ministre de l'économie, M. Patrick Revault, lui aussi battu au premier tour dans cette circonscription, a appelé à l'abstention au second.

M.-Y. K.

Contentieux électoral

Un démenti du PS

A la suite de la publication d'informations relatives à l'absence de dépôt d'un recours en annulation devant le Conseil constitutionnel par le candidat socialiste, M. Pierre Zemor, contre le candidat communiste élu, M. Georges Marchais, dans la 11e circonscription législative du Val-de-Marne (*le Monde* du 24 juin), l'entourage de M. Pierre Mauroy a rendu public, vendredi 24 juin, le communiqué suivant : *« Le cabinet du premier secrétaire du PS tient à faire savoir que, en aucun cas, les instances nationales du PS n'ont été saisies et n'ont eu à connaître ou à instruire un éventuel dossier de recours »* sur cette circonscription. M. Mauroy *« tient à confirmer que le PS a toujours condamné avec la plus grande fermeté la fraude sous quelque forme que ce soit et que, là où elle est établie, il appartient aux autorités administratives et judiciaires d'appliquer scrupuleusement les lois »*.

Dans une lettre adressée à M. Mauroy, M. Zemor, de son côté, exprime son *« étonnement »* devant les raisons invoquées par les médias, pour expliquer son renoncement. Au sujet d'une rencontre entre les deux hommes, évoquée par *le Monde*, M. Zemor écrit : *« Le secrétariat du premier secrétaire du PS est bien placé pour savoir qu'aucun rendez-vous ne m'a été récemment accordé par Pierre Mauroy »*. Pour sa part, l'AFP indique que, jeudi soir, M. Zemor avait déclaré à l'agence qu'il reconçait *« à la demande des instances du PS, tant nationale que départementale »*.

Discovery reçoit ses fusées d'appoint

Le montage de la navette spatiale américaine Discovery sur l'assemblage constitué par le grand réservoir externe et les nouvelles fusées d'appoint *(boosters)* a commencé le 23 juin au centre spatial Kennedy. Les nouveaux *boosters*, dont le dessin a été revu après l'explosion de Challenger, due à un défaut d'étanchéité sur l'un d'eux, ont subi avec succès quatre essais de mise à feu. Un cinquième doit avoir lieu le 26 juillet, à l'issue duquel la navette devrait être officiellement déclarée apte à reprendre ses missions. Le lancement est fixé au 3 septembre. Cinq astronautes seront à bord pour mettre en orbite un satellite de télécommunications et réaliser diverses expériences scientifiques.

Le numéro du « Monde » daté 25 juin 1988 a été tiré à 531 615 exemplaires

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

Paradis sur un nuage

Au moins deux Français disputeront les huitièmes de finale des championnats de Wimbledon, lundi 27 juin : Henri Leconte et Pascale Paradis. Tous les deux se sont qualifiés dans la douleur vendredi 24, aux dépens respectivement du Sud-Africain Barry Moir et de l'Américaine Robin White.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Pascale Paradis avait causé la première surprise des championnats de Wimbledon, lundi dernier, en battant la Bulgare Manuela Maleeva, faisant ainsi tomber la première tête de série du tournoi. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est que la Française ait pu franchir tous les autres obstacles de la première semaine.

Mercredi, elle a dû sauver cinq balles de match avant de conclure 8-6 contre sa compagne de double Nathalie Herreman. Vendredi, la troisième manche contre Robin White est allée jusqu'à 9-7 après que Pascale Paradis eut perdu deux fois son service au premier et au treizième jeu.

Lundi 27 juin, Pascale Paradis devrait ainsi affronter en huitième de finale l'Australienne Ann Minter. *« Ann est une bonne joueuse, mais je pense que je peux la battre. J'y suis déjà parvenue deux fois à Eastbourne. Elle est solide au fond du court mais craint les amortis. Tout dépendra du service. De toute façon, j'ai toujours aimé jouer sur herbe. »* Optimisme de miraculée. Pascale Paradis est en train de vivre une véritable résurrection au tennis.

A dix-sept ans, c'était une longue adolescente brune, un peu godiche, qui avec un beau jeu d'attaque devenait championne du monde junior. Elle avait notamment gagné les tournois de Roland-Garros et de Wimbledon dans cette classe d'âge. A cette époque, les agents ont fondu sur cette belle jeunesse. Le temps de mettre une signature au bas d'un contrat et elle se retrouvait dans les tourbillons de l'open.

L'ancienne championne britannique Virginia Wade voulut prendre en main sa carrière. Sans succès. Jean-Claude Labloux, dont le principal titre de gloire était de représenter en France le coach américain Bollettieri, n'en eut guère plus. Bref, Pascale Paradis perdit trois ans et faillit perdre son tennis.

Remonter la pente

Elle doutait et elle souffrait. Rien n'allait plus pour l'ex-enfant prodige. Jusqu'à ce que l'an dernier, après avoir été éliminée pour la deuxième année consécutive au premier tour de Wimbledon, elle eût décidé de reprendre l'entraînement fédéral à Roland-Garros. Elle y a retrouvé Patrick Favière, son ancien coach de l'INSEP (Institut national des sports) avec lequel elle a aussitôt entrepris de se remettre en condition physique. Ce fut donc avec un peu plus de muscle qu'elle est partie faire une tournée en Amérique du Nord en janvier dernier. Suffisamment en tout cas pour remonter la pente. Pour la première fois depuis bientôt douze mois, elle n'a pas été battue au premier tour. Elle a même atteint les quarts de finale à Kansas et à Miami puis le quatrième tour à Key-Biscayne. Une autre demi-finale sur le circuit français à Bayonne devait ensuite lui permettre de regagner près de cent places au classement mondial pour se retrouver trente-cinquième, un rang qu'elle n'avait plus approché depuis 1985.

Les Parisiens n'ont pas eu l'occasion d'apprécier ses progrès. L'Australienne Jenny Byrne ne lui a pas laissé le loisir de pousser plus d'une fois son palet sur la marelle de Roland-Garros le mois dernier. D'ailleurs, c'est sur le gazon anglais que Pascale Paradis est le plus à l'aise. La voilà en huitième de finale pour la troisième fois de sa carrière : elle avait déjà atteint ce stade à Flushing Meadow en 1983 et au All England Club en 1985.

A-t-elle pour autant rattrapé, à vingt-deux ans, le temps perdu ? Pascale Paradis est encore victime, sur le court, d'absences qui l'ont mise dans des positions périlleuses lors de ses deux derniers matches. Elle semble perdre tout à coup sa concentration comme d'autres ici éternuent, victimes du rhume des foins. Pour créer d'autres surprises, elle ne pourra garder le tête dans les nuages.

ALAIN GIRAUDO.

Résultats du vendredi 24 juin

Seizièmes de finale

MESSIEURS

● **Premier quart de tableau.** — Lendl (Tch., 1) b. Schapers (P-B, 37) 6-7 (7-9), 7-6 (7-2), 6-4, 6-7 (5-7), 6-1 ; Woodforde (Aus., 54) b. Nargiso (Ita., 162) 6-3, 6-4, 6-3 ; Mayotte (E-U, 13) b. Nystrom (Sue., 24) 6-4, 4-6, 6-2, 6-4 ; **Leconte** (Fra. 10) b. Moir (AFS, 145) 3-6, 6-1, 7-6 (7-0), 6-1.

Deuxième quart de tableau. — Cash (Aus., 4) b. Fitzgerald (Aus., 30) 6-1, 6-2, 6-4 ; Olkhovski (URSS, 154) b. Pridham (Can., 106) 3-6, 6-3, 6-4, 6-3 ; Annacone (E-U, 57) b. Svensson (Sue., 16) 6-4, 6-2, 3-6, 6-4 ; Becker (RFA, 8) b. Giammalva (E-U, 73) 7-6, (7-4), 6-4, 6-4.

DAMES

● **Premier quart de tableau.** — Graf (RFA, 1) b. Phelps (E-U, 72) 6-3, 6-1 ; Fernandez (E-U, 16) b. Kuczinska (Pol., 76) 6-4, 6-1 : Minter (Aus, 29) b. Mandlikova (Aus., 9) 6-4, 6-3 ; **Paradis** (Fra., 55) b. White (E-U, 50) 6-4, 3-6, 9-7.

● **Deuxième quart de tableau.** — Garrison (E-U, 12) b. Minter (Aus. 101) 7-6 (7-4), 6-0.

● **Troisième quart de tableau.** — Sukova (Bul., 6) b. Inoue (Jap., 34) 6-7 (4-7), 6-3, 6-2 ; Potter (E-U, 18) b. Faull (Aus., 247) 4-6, 6-3, 6-4.

(Entre parenthèses sont indiqués la nationalité et le classement des joueurs.)

● **Fuite de vapeur au Tricastin.** — Le quatrième réacteur de la centrale nucléaire du Tricastin a été arrêté dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 juin, à la suite d'une fuite sur un générateur de vapeur. Ces générateurs sont formés de trois mille trois cents tubes fins où circule l'eau sous pression qui vient de la cuve du réacteur. La réparation consiste à identifier le tube défaillant et à l'obturer. L'opération prendra de neuf à quatorze jours. Le service central de protection contre les rayonnements ionisants a indiqué, samedi 25 juin, que la fuite était *« sans conséquence pour l'hygiène publique et l'environnement »*.

A B C E F G H

